297 1954 1

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXV

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

L.-F. Flutre, Nouveaux fragments du manuscrit dit d'Annonay des œuvres de Chrétien de Troyes..... 1
Antony John Holden, L'authenticité des premières parties du *Roman de Rou*..... 22
Winthrop H. Rice, Deux poèmes sur la chevalerie : le *Bréviaire des nobles* d'Alain Chartier et le *Psaultier des vilains* de Michault Taillevent..... 54

MÉLANGES

István Frank, « Tuit cil qui sunt enamourat » (Notes de philologie pour l'étude des origines lyriques, II)..... 98
Albert Henry, La chanson R 1298..... 108

COMPTES RENDUS

Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques, t. III (M. R.)..... 116
Pauline Taylor, *Gerbert de Metz*, chanson de geste du XIIe siècle (Félix Lecoy)..... 122

PÉRIODIQUES..... 131

CHRONIQUE..... 139

Les prochains fascicules contiendront :

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
Jean Frappier, Le Graal et la Chevalerie.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Rita Lejeune, Les plus anciennes allusions à la légende de Roland.
M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).
A. Micha, Deux études sur le Graal (*suite*).
J. Monfrin, Fragments de la chanson d'*Aspremont* copiés en Italie.
— Fragments d'un manuscrit de *Gui de Nanteuil*.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

Supplément à *Romania*, nº 300.

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

83e ANNÉE — 1954

Tome LXXV

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

NOUVEAUX FRAGMENTS
DU MANUSCRIT DIT D'ANNONAY
DES ŒUVRES DE CHRÉTIEN DE TROYES

L'étude de Me Boissonnet, notaire à Serrières (Ardèche), avait déjà fourni un certain nombre de feuillets de parchemin provenant du dépeçage d'un recueil des romans de Chrétien de Troyes [1]. Albert Pauphilet a publié à deux reprises, en 1934 d'abord [2], puis en 1937 [3], les portions alors découvertes. De nouvelles recherches viennent de mettre au jour quelques autres fragments. Ce sont, comme les précédents, des débris qui ont servi à former au XVIIIe siècle des reliures de dossiers. On pourrait espérer voir ainsi se reconstituer pièce par pièce l'ancien recueil; mais il ne faut plus attendre désormais de semblables trouvailles à Serrières, toutes les vieilles reliures de l'étude de Me Boissonnet ayant été systématiquement explorées. Peut-être cependant d'autres fragments se cachent-ils encore dans la région, car les feuillets non retrouvés ont dû servir à couvrir d'autres registres, lesquels, s'ils n'ont pas été détruits, ont pu être versés à des dépôts d'archives ou dispersés dans le nord de l'Ardèche. Rappelons-nous en effet que plusieurs des reliures d'où ont été tirés nos vieux parchemins se trouvaient autrefois à Champagne, à 6 km. au sud de Serrières, dans l'étude du notaire Desroys.

Les fragments nouvellement dégagés, que Me Boissonnet a

1. Recueil auquel on a donné le nom de « manuscrit d'Annonay » parce que le premier découvreur en a été le Dr P. Escoffier, d'Annonay, cousin de Me Boissonnet, mais qui devrait être dit plutôt « manuscrit de Serrières ».

2. Chrestien de Troyes, *Le manuscrit d'Annonay* (avant-propos, transcription, fac-similé), Paris, Droz, grand in-8°, 76 p. + 31 planches.

3. *Nouveaux fragments manuscrits de Chrétien de Troyes*, in « Romania », t. LXIII, p 310-23.

bien voulu me confier pour les étudier et les publier, intéressent deux romans de Chrétien : *Cligès* et *Yvain*. On en trouvera plus loin la transcription, sans aucune correction ni restitution ; seules les abréviations ont été résolues et la ponctuation ajoutée.

CLIGÈS

C'est d'abord un feuillet double, soit 4 pages, donc 8 colonnes d'écriture. Les deux premières pages présentent les vers numérotés de 459 à 610 dans l'édition Foerster. Elles sont d'ailleurs mutilées, la deuxième colonne du recto ayant été coupée en deux dans toute sa hauteur, ainsi que la première colonne du verso qui lui correspond. Mais le mal n'est pas grand, car la bande manquante n'est pas perdue : Pauphilet l'a eue en mains, et en a donné la photographie, recto et verso, à la planche III de sa première publication [1]. Les deux autres pages sont intactes et vont du v. 927 au v. 1078. Il manque donc 316 vers entre les deux fragments. Or, comme les colonnes d'écriture du ms. sont uniformément de 38 vers, à part de très rares exceptions [2], cette lacune correspond à un feuillet double, qui aurait constitué le feuillet intérieur, c'est-à-dire le quatrième, du cahier, dont le feuillet qui vient d'être retrouvé était le troisième.

Comme d'autre part les passages publiés en 1934 forment deux groupes de 152 vers, — v. 307-458 pour l'un, 1079-1230 pour l'autre, — qui encadrent le fragment nouvellement découvert, il en résulte qu'ils représentent les deux premières pages de la deuxième feuille du cahier, et les deux dernières. Le ms. ayant été composé de cahiers de quatre feuilles pliées l'une dans l'autre [3], nous avons donc les feuilles 2 et 3 d'un même cahier, nous donnant deux groupes de 304 vers (307-610, 927-1230) séparés par une lacune de 304 vers correspondant à la feuille 4.

Outre le feuillet double, il vient d'être retrouvé quelques fragments ayant appartenu à d'autres cahiers. Ils nous fournissent des vers plus ou moins mutilés, mais cependant pré-

1. Et la transcription, p. XXI.

2. Ainsi planche XIV : 44 lignes à chacune des deux colonnes ; planche XXVII, 1re col. : l'avant-dernier vers est écrit sur deux lignes.

3. Cf. Pauphilet, *Ms. d'Annonay*, p. IX.

cieux, car ils font disparaître dans une certaine mesure les lacunes que présentent les passages publiés en 1937 dans la *Romania*. Ainsi un bas de page nous donne les v. 3113-14, la première partie des v. 3150-52, la fin des v. 3188-90, les v. 3228-30, tout cela manquant dans *Rom.*, p. 317, col. 1 et 2, p. 318, col. 1 et 2. Une bande coupée dans le sens de la hauteur porte au recto la fin des v. 3269-3346, les dix premiers manquant dans *Rom.*, p. 319, col. 1, les suivants complétant les vers mutilés de la p. 319, col. 1-2; au verso, nous trouvons le début des v. 3307-18, qui manquent dans *Rom.*, p. 319, col. 2, et le complément des v. 3319-46 donnés à la même page.

Enfin un autre débris, consistant en un bas de page, donne les v. 6470, 6508, 6546, 6584, c.-à-d. le dernier de chacune des quatre colonnes d'un même feuillet [1], et qui manquent dans *Rom.*, p. 320, col. 2, p. 321, col. 1 et 2, p. 322, col. 1.

C'est donc un total de 397 vers (dont 29 incomplets et 132 qui complètent des vers mutilés déjà publiés) que nous apportent pour *Cligès* les nouveaux parchemins de Serrières.

L'examen de leur texte confirme le bien-fondé des conclusions portées par Pauphilet sur la valeur de notre ms. [2], corrobore dans l'ensemble le classement que M. Micha, dans ses *Prolégomènes à une édition de Cligès* (1938) et dans son étude

1. Comme les v. 1079-1230 occupaient les deux dernières pages de la deuxième feuille, les 152 vers suivants, c.-à-d. les v. 1231-1382, occupaient les deux dernières de la première feuille, donc terminaient le cahier. Du v. 1382 au v. 6784, qui est le dernier du roman, 5402 vers exigeaient 143 colonnes, c.-à-d. 72 pages, soit 4 cahiers 1/2. *Cligès* se serait donc achevé au milieu d'un cahier. Mais en a-t-il bien été ainsi ? Les fragments dont il vient d'être question montrent en effet que le v. 3230 terminait un feuillet ainsi que le v. 6584. Or cela n'est possible que si plusieurs colonnes avaient plus de 38 vers ou si le texte d'Annonay était plus court que le texte de Foerster, de 24 vers entre les v. 1382 et 3230, de 10 vers entre les v. 3230 et 6584. Dans l'un et l'autre cas, le v. 3230 aurait achevé le douzième feuillet après le v. 1382, et le v. 6584 le vingt-deuxième après le v. 3230. Les 200 derniers vers exigeant 1 feuillet 1/2, cela aurait fait, à partir du v. 1382, un total de 35 feuillets 1/2, soit 71 pages, soit encore 4 cahiers + 7 pages. *Cligès* se serait alors terminé au recto du quatrième feuillet d'un cahier, la col. *b* n'ayant que 10 vers.

2. *Le ms. d'Annonay*, p. X-XVI; *Rom.*, t. LXIII, p. 312-13.

sur *La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes* (1939), a proposé de substituer à celui de Foerster [1], mais surtout illustre de façon remarquable la complexité des rapports qui existent entre les différents mss du roman et la quasi-impossibilité d'établir entre eux une filiation suffisamment assurée.

Ce qui frappe en effet quand on rapproche nos fragments du texte établi par Foerster et de la *varia lectio* qu'il donne dans son édition de 1884, c'est moins les concordances qu'ils présentent avec *S* (B. N. 1374), *A* (B. N. 794) et *M* (Tours), — concordances qui prouvent leur appartenance au groupe α (le meilleur) et leur confèrent une valeur prééminente [2], — que les multiples séries d'accords qui les unissent à des mss appartenant à des groupes différents [3]. C'est ainsi qu'en face d'une quarantaine de cas de concordance avec *A* [4] et une vingtaine avec *M* (qui ne possède pas la partie correspondante à notre premier fragment, ce qui réduit de moitié le nombre des concordances) [5], nous en constatons plus de 130 avec les mss des deux autres familles : accords avec le groupe β, v. 512, 531, 973, 1024, 6470 (avec *B* seul), 555, 1007, 1026 (avec *P* seul), 535, 548, 960, 983, 1005, 1039, 1040, 1063, 3114, 3344 (avec *B* ou *P* appuyés par *A*, *S* ou *M*), etc.; accords aussi nombreux avec le groupe γ : v. 466, 488, 939, 947 (avec *C*),

1. *Prolég.*, p. 15 et suiv.

2. Cf. A. Micha, *Prolég.*, p. 14 : « Très proche de *A*, non seulement parce que plusieurs fautes l'unissent à lui, mais parce que le nombre de rédactions communes, presque toujours excellentes, est imposant, il lui arrive cependant (au ms. d'Annonay) de s'accorder aussi avec *S* contre *A* ; si bien que, s'accordant avec *A* contre *S*, et avec *S* contre *A*, il est plus proche de l'archétype que l'un et l'autre de ces mss » ; cf. aussi p. 28-29, et *Trad. man.*, p. 294-95 : « Nous avons là la copie la plus conforme à l'archétype : appartenant à la famille α, elle se trouve plus proche que *A* et *S* de la source commune... Appuyant une foule de leçons naguère spéciales à *A*, elle confère à ce ms. une grande autorité et nous rend méfiants à l'égard de *S*, qui n'est en définitive qu'une copie médiocre. »

3. Groupe β : *P* (BN. 375) et *B* (BN. 1450); groupe γ : *C* (BN. 12560), *T* (Turin), *R* (BN. 1120).

4. Dont une dizaine avec *A* seul contre tous les autres mss : v. 525, 576, 3114, 3150, 3280, 3283, 3304, 3322, 3327.

5. Cf. en particulier, v. 969, 1010, 1036, 1063, etc.

499, 536, 1042, 3313 (avec *T*), 559, 563, 6508 (avec *R*), 520, 1036 (avec *CR*), 584, 610, 1054 (avec *TR*), 934 (avec *CT*), 567, 578 (avec *CTR*), etc.; accords plus nombreux encore avec les groupes β et γ à la fois : v. 492, 999 (avec *B-C*), 3286 (avec *P-C*), 483, 519 (avec *P-R*), 490 (avec *B-CR*), 3308 (avec *B-CT*), 585 (avec *P-TR*), 604, 950 (avec *PB-R*), 976, 1040 (avec *PB-C*), 3334 (avec *B-CTR*), 3318, 3319 (avec *P-CTR*), 3309, 3339 (avec *PB-CTR*), etc.

Il y a là un extraordinaire emmêlement, avec, en plus, à l'intérieur de chacun des groupes principaux, des formations différentes qui se manifestent, un ms. désertant son groupe pour offrir la leçon d'un groupe voisin ou de la vulgate. Ainsi dans *CTR* (groupe γ), il arrive que l'un ou l'autre fasse défaut et se rattache ailleurs, ce qui donne les groupements *CT*, *CR*, *TR*; de même nous voyons, à l'intérieur de *B-CTR* (groupes β + γ) une série de groupes chevauchants *BC*, *BT*, *BR*, *BCT*, *BCR*, *BTR*. M. Micha l'a parfaitement remarqué (*Prolég.*, p. 15 et suiv.).

Mais le fait que très souvent *CTR* se rencontrent avec des mss du groupe α et du groupe β à la fois : v. 490 *An. A-B-CR*, 604 *An. S-PB-R*, 950 *An. M-PB-R*, 976 *An. AM-PB-C*, 3308 *An. AM-B-CT*, 3309 *An. A-PB-CTR*, 3318 *An. AM-P-TR*, 3319 *An. AM-P-CTR*, 3334 *An. A-B-CTR*, 3339 *An. A-PB-CTR*, etc., tend à ruiner aussi bien le classement de M. Micha que celui de Foerster, et donner du poids à l'hypothèse avancée par M. Mario Roques dans son compte-rendu des ouvrages de M. Micha : qu'il faudrait peut-être remplacer la division tripartite α β γ par une division bipartite α et β, avec un groupe γ issu à la fois des deux autres, ce qui ôterait tout intérêt à ce groupe hybride pour la reconstruction de l'archétype [1].

La question est donc à reprendre une nouvelle fois. Mais quelle que soit la solution à laquelle s'arrêtera le futur éditeur de *Cligès*, il reste que les leçons de notre ms. sont de celles dont il devra tenir le plus grand compte. Aussi la moindre bribe en doit-elle être précieusement recueillie.

---

1. *Romania*, t. LXVIII (1944), p. 217-218.

YVAIN

Nous sommes ici en présence de deux feuillets simples, c'est-à-dire de deux groupes de 4 colonnes, donnant les v. 3795 à 3947 d'une part, 4101 à 4252 d'autre part. Il y a donc entre les deux feuillets une lacune de 154 vers, correspondant à 4 pages d'écriture. Ces pages pouvaient former un feuillet double, et dans ce cas la feuille manquante aurait été la feuille intérieure du cahier, nos deux feuillets de parchemin étant les deux moitiés de la troisième feuille.

Mais il est à peu près certain qu'il n'en était pas ainsi. En effet, les premiers fragments d'*Yvain* publiés par Pauphilet constituaient les deuxième et troisième feuilles d'un cahier [1]. Ils s'arrêtaient au v. 2428 [2]. Du v. 2428 au v. 3795, il manque 1367 vers, ce qui représente 36 colonnes de 38 vers, soit 18 pages ou 9 feuillets. Or, les v. 2429 à 2580 (152 vers, c.-à-d. 4 col.) devaient remplir la deuxième moitié de la première feuille, ou feuille extérieure, du cahier; et les v. 2581 à 3794 (1216 vers, soit 32 colonnes) devaient couvrir 8 feuillets, soit un cahier. Il en résulte que le premier de nos nouveaux fragments, commençant au v. 3795, formait la première moitié de la première feuille du cahier suivant. Et cela infirme la constatation que Pauphilet se croyait autorisé à faire : que l'on ne retrouvait que les deuxième, troisième ou quatrième feuilles des cahiers, et jamais la première (*o. c.*, p. x), probablement parce que « le ms. devait être déjà dérelié, disloqué, les cahiers épars en quelque endroit mal protégé (un grenier par exemple) » ; que « chaque première feuille de cahier, ayant

1. *Ms. d'Anonnay*, p. x.

2. Ils commençaient au v. 1525. Les 152 vers précédents, c.-à-d. les v. 1373-1524, occupaient donc le premier feuillet. Les v. 1-1372 exigeant 18 pages, c.-à-d. 1 cahier + 2 pages, *Yvain* commençait donc, tout comme *Cligès* (cf. Pauphilet, *o. c.*, p. ix), au recto du dernier feuillet d'un cahier. Par suite il ne suivait pas immédiatement *Cligès* dans le ms., puisque, d'après le calcul fait plus haut (p. 3, n. 1), il y aurait eu entre les deux romans un intervalle de 3 feuillets 1/2 restés en blanc. Est-ce alors le roman de *La Charrette* qui était placé entre eux ? Il est impossible de le dire, les parchemins d'Annonay ne nous ayant livré aucun passage de ce dernier.

fait l'office d'enveloppe, devait être ternie, desséchée, salie » ; et que « Me Desroys et ses clercs avaient dû préférer le parchemin mieux préservé des feuilles intérieures ». Il est de fait que le recto de notre fragment est beaucoup plus jauni que le verso et que les autres feuillets retrouvés, ce qui peut être une preuve de l'exactitude de notre calcul. D'autre part, sa partie inférieure a été rognée, de sorte que le dernier vers de chaque colonne a disparu.

Si, comme il vient d'être montré, notre premier fragment formait les deux premières pages d'un cahier, notre deuxième fragment, qui en était séparé par quatre pages non retrouvées, en formait les pages 7 et 8, c'est-à-dire qu'il représente la première moitié de la feuille la plus intérieure, ou quatrième feuille.

En plus de ces deux feuillets, nous avons encore une bande de parchemin qui donne, avec des trous, la fin des v. 4899 à 4936, et le début des v. 4937 à 4974. Il y a donc, entre notre deuxième feuillet et cette bande, un vide de 647 vers, c'est-à-dire de 17 colonnes, qui représentent 8 pages 1/2 d'écriture, soit 1 demi-cahier + 1 colonne. Ces 8 pages constituaient la deuxième moitié du cahier auquel appartenaient nos deux feuillets, et la bande retrouvée a été découpée, — nouveau démenti à l'assertion de Pauphilet, — dans le premier feuillet du cahier suivant, dont elle nous conserve la fin des vers de la col. *b* recto et le début des vers de la col. *a* verso.

La col. *b* verso, qui manque, contenait les v. 4975-5012, et nous avons tout de suite après les v. 5013-5164, que Pauphilet a publiés, et qui occupaient le feuillet suivant (pages 3 et 4 du cahier)[1].

En somme, c'est 300 vers complets d'*Yvain* qui nous sont ainsi restitués, avec des fragments de 76 autres.

L'examen du texte de ces vers conduit à une double remarque. La première est que le nombre des variantes qui leur sont particulières est extrêmement élevé : 46 pour 300 vers[2], alors que

1. 44 colonnes, soit 22 pages d'écriture (= 1 cahier + 6 pages) étaient encore nécessaires pour arriver à la fin du poème (v. 6818); celui-ci se terminait donc à la dixième page du cahier suivant.

2. Vers 3797, -99, 3801, -09, -10, -11, -16, -28, -29, -39, -40, -44, -45, -47,

pour les 758 vers qu'il publiait en 1934 Pauphilet n'en avait compté que 23 [1]. Sur ce nombre, plusieurs sont mauvaises (par ex. v. 3809, où *sire* est une anticipation assez gauche de *biaus sire* qui suit; 3839, où *molt me vient à plaisir* ne convient guère, puisque l'hôte aimerait mieux ne rien dire; 3870, où *delivrer* est la répétition de la rime précédente; 3913-14, où *qui i eüst* est peut-être une faute de graphie pour *que il eüst*, et où *s'il li seüst* n'est pas clair, etc.) [2], une ou deux meilleures que la leçon des autres mss (ainsi 3797, où le pluriel appliqué à Yvain et à son lion est plus à sa place qu'un singulier ne désignant qu'Yvain), mais la plupart sont simplement différentes, ni meilleures ni pires. Tel qu'il est, pourtant, ce texte vaut mieux que celui de n'importe lequel des mss, même de *P* (BN. 1433), que Pauphilet recommande comme « excellent texte de base » [3]. A part quelques légères retouches aux vers signalés plus haut, on pourrait le publier tel quel et il donnerait une rédaction satisfaisante.

La seconde remarque est que, dans nos fragments d'*Yvain*, comme dans ceux de *Cligès*, il y a pullulement de variantes et enchevêtrement de groupes instables de mss. Ainsi, dans les 50 passages où ils présentent des variantes communes avec un ou plusieurs autres mss, ils se rencontrent 24 fois avec *H* (BN. 794 = *A* de *Cligès*), 22 avec *S* (BN. 12603), 20 avec *G* (BN. 12560), 14 avec *P* (BN. 1433), 13 avec *A* (Chantilly 432), 9 avec *F* (BN. 1450), et l'on constate les groupements suivants : *An. H* 3858, 4148, 4191, 4251; *An. H-FG* 3850; *An. H-G* 4186, 4201; *An. H-G-A* 3936; *An. H-G-S* 4232; *An. H-FG-S* 3819; *An. H-AS* 4109; *An. H-S* 4124, 4157, 4167; *An. P* 4160, 4246; *An. P-F* 3886; *An. P-G-AS* 4147; *An. PH* 3877, 3916, 4189; *An. PH-FG-A* 3935; *An. PH-FG-S* 3798; *An. PH-AS* 4216, 4228; *An. PH-S* 3834, 4102,

-48, -53, -65, -70, -71, -87, -92, 3904, -06, -13, -14, -28, -35, -39, -40, 4107, -12, -16, -17, -19, -25, -33, -34, -52, -62, -71, -72, -76, 4200, -02, -14, -42, -48.

1. *Le ms. d'Annonay*, p. XIV.

2. Sans compter quelques erreurs de copie : v. 3817 *et grant grant joie*, pour *et quant grant joie*; 4229 *car molt l'a lieons*, pour *l'a li lieons*.

3. *Le ms. d'Annonay*, p. XIV. Il suit de très près le texte de *V* (Vatican, 1725) pris comme base par Foerster.

4216; *An. P-AS* 4238; *An. -FG-S* 3798; *An. -FG-A* 3917; *An. -G-S* 3894; *An. -G-S-V* 4166; *An. -G-A* 4178; *An. -G-AS* 4217; *An. -AS-V* 3815. Comment, dans ces conditions, conserver une absolue confiance dans les classements en familles α, β, γ, etc., proposés par Foerster et par M. Micha ? Ici encore, la tradition manuscrite est d'une extrême complexité, et l'on peut se demander si l'on arrivera jamais à la débrouiller.

*
* *

Voici, pour terminer, un tableau récapitulatif des vers de *Cligès* et d'*Yvain* que nous donnent les différents fragments retrouvés du ms. d'Annonay :

CLIGÈS

Vers :

307-458 *Ms. d'Ann.*, XVII-XX.
459-610 ci-dessous.
927-1078 ci-dessous.
1079-1230 *Ms. d'Ann.*, XXII-XXV.
1547-1706 (moins le v. 1626), *id.*, XXVI-XXIX.
1863-1875, 1879-1884, 1901-1913, 1916-1922 *Ms. d'Ann.*, XXX.
1939-1951, 1954-1960, 1977-1989, 1994-1998 *id.*, XXXI.
2319-2413 *id.*, XXXII-XXXIV.
2433-2470 *id.*, XXXV.
2775-2828 *id.*, XXXVI-XXXVII.
2851-2866 *id.*, XXXVII.
2889-2926 *id.*, XXXVIII.
3077-3112 *Romania*, t. LXIII, p. 317*a*.
3113-3114 ci-dessous.
3115-3149 *Rom.*, p. 317*b*.
3150-3152 ci-dessous.
3154-3187 *Rom.*, p. 317*b*-318*a*.
3188-3190 ci-dessous.
3191-3228 *Rom.*, p. 318 *a* et *b*.
3228-3230 ci-dessous.
3231-3266 *Rom.*, p. 318*b*-319*a*.
3269-3346 ci-dessous.
3351-3383 *Rom.*, p. 319*b*-320*ab*
3555-3704 (moins le v. 3645), *Ms. d'Ann.*, XXXIX-XLII.
5363-5514 *id.*, XLIII-XLVI.
5821-5971 *id.*, XLVII-L.
6433-6467 *Rom.*, p. 320*ab*.
6470 ci-dessous.
6471-6505 *Rom.*, p. 320*b*-321*a*.
6508 ci-dessous.
6509-6543 *Rom.*, p. 321*ab*.
6545 ci-dessous.
6547-6581 *Rom.*, p. 321*b*-322*a*.
6584 ci-dessous.
6585-6619 *Rom.*, p. 322*a*.
6622-6635 début dans *Rom.*, p. 322*ab*.
6636-6646 début dans *Rom.*, p. 322*b*, fin dans *Ms. d'Ann.*, LI.
6647-6659 fin seulement, dans *Ms. d'Ann.*, LI.
6660-6668 fin seulement, dans *Rom.*, p. 322*b*.

6669-6683 début dans *Ms. d'Ann.*, LII, fin dans *Rom.*, t. LXIII, p. 322*b*-323*a*.
6684-6696 début seulement, dans *Ms. d'Ann.*, LI.
6697-6733 *Rom.*, p. 323.

YVAIN

1525-1828 *Ms. d'Ann.*, LII-LIX.
2127-2428 *id.*, LX-LXVII.
3795-3947 ci-dessous (moins les v. 3832, 3872, 3910).
4101-4252 ci-dessous.
4899-4937 fin seulement, ci-dessous.
4938-4974 début seulement, ci-dessous.
5013-5164 *Ms. d'Ann.*, LXVIII-LXXI.

L.-F. FLUTRE.

CLIGÈS (éd. Foerster, v. 459 et suiv.).

a ...Qu'ele li a toz jorz mené.
Bien a Amors droit asené,
Qu'el cuer l'a de son dart ferue :
Sovant palist, sovant tressue,
Et maugré suen amer l'estuet.
A grant paine tenir se puet
Que vers Alïxandre n'esgart.
Molt li covient qu'ele se gart
De mon seignor Gauvain son frere.
Chierement achate et conpere
Son grant orgoil et son desdaig.
Amors li a chaufé un baig
Qui molt l'eschaufe et molt li nuist.
Or li est boen et or li nuist,
Or lou velt et or lou refuse ;
Ses iauz de traïson acuse,
Et dit : « Oil ! vos m'avez traïe !
Par vos m'a mes cuers anhaïe,
Qui me suelent estre de foi.
Or me grieve ce que ge voi.
Grieve ? Ne fait,ençois me siet,
Et se ge voi rien qui me griet,
Dons n'ai ge mes iauz am baillie ?
Bien me seroit force faillie
Et poi me porroie prisier
Se mes iauz ne puis jostisier
Et feire autre part esgarder.
Ensin me porrai bien garder
D'Amors, qui jostisier me velt ;
Que iauz ne voit a cuer ne duelt.
Se ge nel voi, rien ne m'en iert ;
Ja ne me prie il, ne requiert.
S'il m'amast, il m'eüst requise.
Des qu'il ne m'ainme ne ne prise,
Amerai lo ge, s'il ne m'ainme ?
Se sa biauté mes iauz reclaime,
Et mi oil traient a reclaim,
Dirai ge por ce que ge l'aim ?
b Nenil, car ce seroit m | enconge[1].
Por ce n'a il en moi | chalonge,
Ne plus ne mains n'i d | oi clamer.
L'en ne puet pas des | iauz amer.
Et que m'onlt dont forfa | it mi hueil,

1. La fin des v. 497-534 a été donnée par Pauphilet, *Ms. d'Annonay*, p. XXI.

S'il esgardent ce qu | e ge vueil?
Quel corpe et quel tort | en ont [il ?
Doi les en ge blas | mer ? Nenil.
Cui donc ? Moi, qui le | s ai en [garde.
Mi hueil a nule ri | en n'esgarde,
S'au cuer ne plaist | et atalente.
Chose qui me f | eïst dolente
Ne deüst pas mes cu | ers voloir.
Chose qui me feïs | t doloir —
Doloir ? Par foi, do | nt sui ge [fole,
Quant par lui voi ce | qui m'a- [fole.
Volantez dom m | e vaigne anuis
Me doi ge garder, | se ge puis.
Se ge puis ? Fole, c' | ai ge dit !
Dont porroie ge | molt petit,
Se de moi ..iss | ance n'avoie.
Cuide m'Amors | metre a la [voie,
Ou les autres suelt | desvoier?
Autre li covient | envoier,
Car ge nè sui de r | ien a lui.
Ja n'i serai n'onques | n'i fui,
.e ja n'amerai s' | acointence ».
.nsin a li meïsme | s tence.
.ne hore ayme | et autre het.
.ant se dote, qu'el | e ne set
.iquex li vaille m | iauz a prandre.
...s Amors se cuid | e deffandre;
.ais ne li a mest | ier deffanse.
Dex ! c'or ne set que | vers li [panse
Alixandres de l'autr | e part !
Amors igaument | les depart
Tel livreison co | m il lor doit.
Molt lor fait bien | raison et [droit

Car li uns l'autre a | yme et co- [voite [1].
Ceste amors est leia | us et droite.
Se li uns de l'autre | seüst
Quel volanté chascuns | eüst !
Mais cil ne set que cele | velt,
Ne cele de quoi cil se | duelt.
La reïne garde s'a | n prant,
Et voit l'un et l'autre | sovant
Descolorer et ampa | lir
Et sospirer et tressaill | ir;
Mais ne set por quoi il | lo font,
Fors que por la mer ou | il sont.
Espoir bien s'an apa | rceüst,
Se la mers nel en dec | eüst;
Mais la mers l'angign | e et [deçoit,
Si qu'en la mer l'amor | ne voit;
Qu'an la mer sont, et d'a | mer [vient,
Et s'est en mer li ma | ux ques [tient.
Et de ces trois ne set | blasmer
La reïne fors que la | mer;
Car li dui lo tierz l | i ac..ent,
Et par lo tierz li dui | s'escusent,
Qui del forfeit sont ent | echié.
Sovent conpere aut | rui pechié
Tiex qui n'i a blasm | e ne tort.
Ensi la reïne a gra | nt tort
La mer encorpe et si | la blasme,
Mais a tort l'en ame | t lo blasme,
Car la mers n'i a rien f | orfeit.
Molt a Soredamors m | au treit,
Tant qu'a port est la | nés venue.
Del roi est bien chose s | eüe,
Que li baron grant joie e | n [font,
Et volantiers lou serv | iront
Come lor seignor droi | turier.

1. Le début des v. 535-572 a été donné par Pauphilet, *o. c.*, p. XXI.

Del roi Artus parler n'e quier
A ceste foiz plus lon guement;
Ençois m'orroiz dire coment
b Amors les deus amanz travaille,
Vers cui il a prise bataille.
Alixandres aime et desire
Celi por cui amor sospire;
Mais el nel set ne nel savra
Jusque tant que il en avra
Maint mal et maint travail sofert.
Por s'amor la reïne sert
Et les puceles de la chambre.
Mais celi dont plus li remembre
N'ose parler ne araisnier.
S'il osast vers lui desraisnier
Lou droit que il i cuide avoir,
Volantiers li feïst savoir;
Mais ele n'ose ne ne doit.
Et ce que li uns l'autre voit,
Ne plus n'osent dire ne feire,
Lor torne molt a grant contraire,
Que l'amors encroist et alume.
Mais de toz amanz est costume
Que volantiers paissent lor iauz
D'esgarder, s'il ne pueent miauz,
Et quident por ce qu'il lor plest
Ce dont lor amors croist et nest,
Qu'aidier lor doie, si lor nuist,
Tout ausin com cil plus se cuist
.....feu s'aproche et acoste,
.....qui arrieres s'an oste.
...croist lor amors et monte;
....li uns a de l'autre honte,
....çoille et cuevre chascuns,
.....i pert ne flame ne funs
D. l charbon qui est souz la cendre.
Por ce n'est pas la chalors mendre,
Ançois dure la chalors plus
Desouz la cendre que desus.
Molt sont endui en grant angoisse,
Car por ce que l'an ne conoisse...

(éd. Foerster, v. 927 et suiv.).

a ...Ja tant sovant nel reclamasse,
Se plus d'un autre ne l'amasse.
Or l'aim, bien soit acreanté.
Si n'an ferai ma volanté ?
Oïl, mais que ne li desplaise.
Ceste volentez est mauvaise;
Mais Amors m'a si envaïe,
Que fole en sui et esbaïe,
Ne deffanse rien ne m'i vaut;
Si m'estuet soffrir son assaut.
Ja me suis ge si sagement
Vers lui gardee longuement,
Ainz mais por lui ne vox rien feire;
Mais or li sui trop deboenneire.
Et quel gré m'en doit il savoir ?
Quant a Amors ne puet avoir
De moi servise ne bonté.
Par force a mon orgueil donté;
Si m'estuet a son plaisir estre.
Or voil amer, or sui a mestre.
Que m'aprandra Amors ? Et quoi !
Confaitement servir lo doi.
De ce suis ge molt bien aprise;
Si sui sage de mon servise,
Que nus ne m'en porroit reprandre;
Ja plus ne m'en porroit aprendre.
Amors velt droit, et ge lo voil,
Que sage fusse et sans orguoil,
Et deboennaire et acointable,
Vers touz por un seul amiable.
Amerai les ge toz por un ?

Biau samblant doi fere a chas-
[cun;
Mais Amors ne m'ensaigne mie
Qu'a touz soie veraie amie.
Amors ne m'aprant se bien non.
Por neiant n'ai ge pas cest non,
Que Sore d'Amors sui clamee.
Amer doi, si doi estre amee;
*b*965 Si lo voil par mon non prover,
Se la raison i puis trover.
A l'une chose senefie
Ce que la premiere partie
De mon non est de color d'or;
Car li meillor sont li plus sor.
Por ce taig lo mien a meillor,
Qu'il se conmence par color
A quoi li meillors ors s'acorde.
A la fin Amors me recorde;
Car qui par mon droit non m'a-
[pele
Touz jorz Amors me renovele.
Et l'une meitié l'autre dore
De doreüre clere et sore;
Qu'autretant dit Sore d'Amors
Come seroree d'Amors.
Doreüre d'or n'est si fine
Con est cele qui m'enlumine.
Et si metrai a ce ma cure
Que de lui soie doreüre,
Car molt m'a Amors honoree
Quant il d'amors m'a seroree.
Voir, ja mais ne m'en clamerai.
Or aim et toz jorz amerai.
Cui ? Voir, ci a bele demende !
Celi que Amors me conmende,
Car ja autres m'amor n'avra.
Cui chaut, quant il ne lo savra,
Se ge meïsmes ne li di ?
Que ferai se ge ne li pri ?
Qui de la chose a desirrier,
Bien la doit requerre et proier.
Conment ? Proierei lou ge
[donques ?
Nenil. Por quoi ? Il n'avint
[onques
Que fame tel forsan feïst,
Que d'amors home requeïst,
Se plus d'autre ne fu desvee.
Bien seroie fole provee,
c Se ge disoie de ma boche
Chose qui..... reproche.
Quant de ma boche lo savroit,
Espoir plus... m'en....
Ja ne soit Amors si vilaine
Que ge cestui pri premeraine;
Si me reproveroit sovant
Que ge proié l'avroie avant
Si qu'avoir m'en devroit plus
[vil.
Ha, Dex ! coment lo savra il,
Des que ge ne l'an ferai cert ?
Encor n'ai ge gaires soffert,
Por quoi tant dementer me
[doive.
J'atendrai tant qu'il s'aparçoive,
Se ja s'en doit aparcevoir.
Bien le savra, ce quit, de voir,
S'il onques d'amer s'entremist,
Ou se par parole en aprist.
Aprist ? Or ai ge dit oiseuse.
Amors n'est pas si gracïeuse
Que par parole en seit nus
[sages,
S'avec n'i est li boens corages.
Par moi meïsmes le sai bien,
Qui onques n'en poi savoir rien
Par losange ne par parole;
S'an ai molt esté a escole,
Et par mainte foïz losengiee.
Mais toz jorz m'en sui estran-
[giee,
Sel mel fit si chier comparer
Que g'e.... plus que bués
[d'arer.
Mais d'une chose me despoir,
Que cil n'ama onques, espoir;

Et s.. n'ama ou n'a amé,
Donc ai en araine semé,
Ou semence ne puet reprandre
Ne plus qu'ele feroit en cendre.
Or del sosfrir, tant que ge voie
Sel porroie metre a la voie
d Par samblant ne par mes[1] co-[verz !
Tant ferai qu'il en sera cerz
De m'amor, se recevoir l'ose.
Or n'i a donc plus de la chese[2],
Mais que ge l'aim et soe sui.
S'il ne m'aime, j'amerai lui. »
Ensin se plaint et cil et cele,
Et li uns vers l'autre se cele.
Lo jor ont mal et la nuit pis.
En tel dolor ont, ce m'est vis,
En Bretaigne lons tens esté,
Tant que vint a la fin d'esté.
Tot droit a l'entree d'uitovre
Vint uns message de vers Dovre,
De Londres et de Cantorbire,
Au roi unes noveles dire
Qui molt li troble son corage.
Ce li ont conté li message
Que trop puet am Bretaigne [ester ;
Que cil li voudra contrester,
Cui sa terre avoit conmendee,
Et s'avoit ja grant ost mendee
De sa terre et de ses amis,
Si s'estoit dedanz Londres mis
Por la cité contretenir,
Quel hore qu'il deüst venir.
Quant li roi oï la novelle,
Trestoz ses barons en apele.
Iriez et plains de mautalant,
Por ce que miauz les entalant
De confondre lou traïtor,
Dit que li blasmes en est lor
De son tribol et de sa guerre ;
Que par els bailla il sa terre
Et mist en la main au felon
Qui pires est de Guanelon.
N'i a un seul qui bien n'otroit
Que li rois a raison et droit.

(éd. Foerster, v. 3113-143.)

De tel nature est maus d'Amors, Qui vient de joie et de douçors...

(*id.*, v. 3150-523.)

Ja ne m'i porroie.... Amors en li tro....
A la vie qu'Isolz....

(*id.*, v. 3188-903.)

..... si vil ..... anree
..... stre enterree

(*id.*, v. 3228-303.)

Por lui garder.... S'a..... nature retrait
Qu'il aucune pitié n'an ait

(*id.*, v. 3269 et suiv.3.)

---

1. *Sic* ; lire : *moz*.
2. *Sic* ; lire : *chose*.
3. Complément des vers donnés dans *Romania*, t. LXIII, p. 317, 318 et 319.

.....ecroit
...ou voit
....ert
...sert
....oise
....oise
....fera
...z sera
...ssala
....a
Si li a quis.... | dé [1]
Por quoi Tessala l'o.... | ndé.
« Amis », dist ele, « a cest | men-
[gier
Voil l'ampereor los | angier,
Ge vos di..... | saint Richier,
D'un boivre.... | ra molt chier.
Ne voil qu'anuit. | es d'autre
[boive.
Onques de si boen. | e gosta
Ne nus boivres tant | ne costa.
Et garde bien ge lou | acoint
Que nus autres n'an bo | ive
[point
Por ce que trop en | i a po.
Et ce meïsmes vo | relo
Que ja ne sache dont | il vint,
.....avantur | e avint
Q...les...sanz lo | u trovates
Et .or ce que vos es | provates
Et sant...es .u vant | de l'air
Des boennes espices l | ou flair,
Et por ce que cler.... | eïstes,
Lo vin en sa coupe | meïstes.
Se par avanture... | nquiert,
Sachiez q....pai | ez en iert.
Mais por chose que vos | ai
[dite
N'an....ja mal esp | erite,
.... | et s..ins [2]
.... | lains.
Et puet cel estre....
Vos fera lie, si c....
Quant cil ot que....
La poison pran.....
Car ne set qu'il.....
En une coupe d.....
Devant l'amper....
L'amperere a l....
Qui an son neveu...
De la poison un....
Et maintenant la....
Qui del chief el cors...
Et del cors li remon.. | el
[chief [3]
Si lou cerche de | chief en chief;
Tout lou cerche | sanz rien gre-
[ver.
Et quant vint as n | apes lever,
S'ot l'amperere | s tant beü
Del boivre qui | li ot pleü,
Par nuit sera an | dormant ivres
Ne ja mais ne ser | a delivres,
Ainz lou fera t | ant traveillier
Qu'en dormant cuid | era veil-
[lier.
Or est l'amp | ereres gabez.
Molt ot ev | esques et abez
Au lit seignier | et beneïr.
Quant hore fu d' | aler gesir,
L'ampereres, s | i com il dut,
La nuit avoc s | a fame jut.
Si com il dut? A | i ge menti,
Qu'il ne la baisa n | e senti;
Mais en un lit ju | rent an-
[samble.

1. Le début des v. 3279-3304a été donné dans *Romania*, t. LXIII, p. 319.
2. Les fragments des v. 3305-3318 continuent ceux qui ont été donnés dans *Romania*, t. LXIII, p. 319, col. 2.
3. La fin des v. 3319-3341 a été donnée dans *Romania*, t. LXIII, p. 319, col. 2.

La pucele de pri | mes tramble,
Qui molt redoute | et molt [s'esmaie
Que la poisons ne | soit veraie.
Mais ele l'a si en | chanté

Que ja mais n'avra | volanté
De li ne d'autre | s'il ne dort.
Et lors en avra | tel deport
Con l'an puet an....
Et si tandra lou....

(*id.*, v. 6470 [1].)

Amis Cligès nos somes mort

(*id.*, v. 6508 [2].)

Trestoz li pueples i acort

(*id.*, v. 6546 [2].)

Ja rien ne voz an celerai

(*id.*, v. 6584 [2].)

S'il puet i vangera ma mort.

YVAIN (éd. Foerster, v. 3795 et suiv.).

*a*3795 ...Que ja n'i anterrai sanz lui.
Ou nos avrons ostel andui,
Ou nos remeindrons ça defors;
Q'autant l'aim ge come mon [cors.
Et neporhuec n'an dotez rien,
Que ge lou garderai si bien
Qu'estre i porroiz tout asseür. »
Cil responnent : « A ben eür ! »
A tant sont el chastel antré
Et vont tant qu'il ont encontré
Chevaliers et dames venanz
Et damoiseles avenanz
Qui lou saluent et descendent
Et a lui desarmer entendent.
« Sire », dient, « bien soiez vos,
Biaus sire, venuz avoc nos !
Que Dex vos i doint demorer
Tant que vos en puissiez torner
A grant joie et a grant honor ! »

Des lou plus haut jusqu'au me- [nor
Li font joie et forment se pain- [nent;
A grant joie a ostel lou main- [nent.
Et grant grant [3] joie li ont feite,
Une dolors qui les desheite
Lor refait la joie oblïer;
Si reconmencent a crïer
Et plorent et si s'esgratinent.
Ensin molt longuement ne [finent
De joie faire et de plorer :
Joie por lor oste honorer
Font sanz ce que talant n'an [aient;
Car d'une aventure s'esmaient
Qu'il atendent a l'andemain :
Sont tuit asseür et certain

1. Vers à intercaler dans le fragment publié dans *Romania*, t. LXIII, p. 320, col. 2.
2. *Id.*, p. 321 col. 1, 321 col. 2, 322 col. 1.
3. *Sic*; lire : *Et quant grant.*

Qui l'avront ainz que la nuit [soit.
Messire Yvain s'esbaïssoit
De ce que si sovant chanjoient
. . . . . .
b S'an mist lou seignor a raison
D ou chastel et de la maison.
« Por Deu », fait il, « biaus douz [chier sire,
Ice plairoit vos il a dire
Por quoi m'avez tant honoré
Et tant fait joie et tant ploré ? »
« Oïl, molt me vient a plaisir,
Et lou celer et lou taisir
Devrïez miauz assez voloir.
Chose qui vos face doloir
Ne vos dirai ge ja mon vuel. »
« Ce ne puet estre que ge duel
Issi grant faire vos veïsse,
Que rien a mon cuer n'an [meïsse ;
Ainz lou desir molt a savoir,
Quelque duel que g'en doie [avoir. »
« Dont », fait il, « lo vos dirai [gié.
Molt m'a uns jaianz domagié,
Qu'il voloit que ge li donasse
Ma fille, qui de biauté passe
Toutes les puceles do monde.
Li fel jaianz, cui Dex confonde,
A non Harpins de la Montaigne.
Ja n'iert jorz que del mien ne [praigne
Tout quanc que il an puet [ataindre.
Nus miauz de moi ne se doit [plaindre
Ne duel feire ne duel mener.
De duel devroie forsener,
Que .vi. filz chevaliers avoie,
Plus biaus el m onde ne savoie,
Ses a trestoz li jaians pris.
Veiant moi a les deus ocís,
Et demain ocirra les quatre
Se ge ne truis qui s'aut con- [batre
A lui por mes filz delivrer,
Ou se ne li veil delivrer,
Ma fille, qu'il dit. . . . .
. . . . . .
c La liverra por lor deporz
En sa maison et as plus orz ;
Qu'il ne la deigneroit mais [prandre.
A demain puis cest duel atendre
Se Damedex ne m'en consoille.
Et por ce n'est mie mervoille,
Biaus sire chiers, se nos plorons ;
Mais por vos tant con nos poons
Nos efforçons a la feiee
De feire contenance liee ;
Car fox est qui preudome atrait
Entor lui s'annor ne li fait ;
Et vos me resamblez preudome.
. . vos ai trestoute la some
. ite de la nostre destrece.
. e an chastel n'an forteresce
. nos a laissié li jaienz
. . rs tant con vos veez ceianz.
V. . meïsmes veoir poïtes
Ersoir se garde vos preïtes,
N. . laissié vaillant un oef
D. . ors les murs qui sont tuit [nuef,
Ainz a trestot lou bor plené.
Quant ce qu'il vost en a mené,
Si mist el remenant lo feu.
Ensi m'a fait maint mauveis [geu. »
Messire Yvain tout escouta
Quanc que ses ostes li conta,
Et quant trestout escouté ot,
S. . . edist ce que lui plot.
. . . . fait il, « de vostre anui
M. . . . . et dolanz an sui ;

M.. d'une chose me mervoil
Q... n'avez trové consoil
....t lou boen roi Artu.
..... n'est de si grant vertu
.....rt ne puist trover
.....
d Lor vertu encontre la soe. »
Et lors li descuevre et desnoe
Li riches hom qui i eüst
Boenne aïde, s'il li seüst
Ou trover mon seignor Gau-
[vain.
« Cil ne l'an preïst pas an vain,
Car ma fame est sa suer ger-
[mainne;
Mais la fame lou roi an mainne
Uns chevaliers d'estrange terre,
Qui a la cort l'ala requerre.
Neporquant ja ne l'an eüst
Menee por rien qu'il seüst,
Ne fust Kex qui anbricona
Lou roi tant que il li dona
La reïne et mist en sa garde.
Cil fu fox, et cele musarde,
Qui en son conduit se fia,
Et ge suis cil voir qui i a
Trop grant domage et trop
[grant perte;
Que ce est chose toute certe
Que messires Gauvains li preuz
Por sa niece et por ses neveuz
Fust ça venuz grant aleüre
Se il seüst ceste aventure.
Mais n'an set rien; de tant me
[grieve,
Par poi que li cuers ne me
[crieve;
Ainz est alez aprés celui
Cui Dex doint et honte et anui,
Quant il en mena la reïne. »
Messire Yvains onques ne fine
De sospirer quant il l'antant;
De la pitié « que il l'an prant
Si respondi : « Biaus sire chiers,
Ge me metroie volantiers
En l'aventure et el peril
Se li jaianz et vostre fil
Venoient demain a tele hore
.....

(*id.*, v. 4101 et suiv.)

a ...Foibles et maigres et redois.
Chevauchant viennent lez lou
[bois,
Et uns nains come boz anflez
Les ot coe a coc noez,
Ses aloit costeiant touz quatre,
Si nes finoit onques de batre
D'une escorgiée a .xvi. neuz
Dont molt cuidoit faire que
[preuz;
Ses batoit si que tuit seignoient :
Issi vilment les amenoient
Entre lou jaiant et lou nain.
Devant la porte en un plain
S'areste li jaianz et crie
Au preudome que il desfie
Ses filz de mort, s'il ne li baille
Sa fille a oes sa garçonnaille,
Si la metroit[2] a jaalise,
Car il ne l'ainme tant ne prise
Que il s'i deignast avillier.
De garçons avra un millier
Avoc li sovant et menu,
Qui seront pooilleus et nu,

1. On lit aussi bien *preie*, qui a été vaguement corrigé.
2. Peut-être *merroit*.

Tel con ribaut et torchepot;
Que tuit i metront lor escot.
Par poi li preuzdom ne s'an-[rage
Quant celui ot qui a putage
Dist que sa fille liverra,
Ou tant tost si qu'il lou verra
Seront ocis si quatre fil.
S'a tele destrece come cil
Qui miauz s'ameroit morz que [vis.
Sovant se clainme las chaitis
Et plore molt et si sospire.
Et lors li conmance a dire
Messire Yvains li frans, li douz :
« Sire, molt est fel et estouz
Cil jaiens qui la fors s'orgoille.
Mais ja Dex ce sosfrir ne voille
b Qu'il ait pooir en vostre fille!
Molt la despit et molt l'aville.
Trop seroit granz mesavanture
Se si tres bele criature,
Qui de si haut parage est nee,
Ert a garçons abandonee.
Ça mes armes et mon cheval!
Et feites lou pont traire a val,
Si me laïssiez outre passer!
L'un an covenra a lasser,
Ou moi ou lui, ne sai louquel.
Se ge lou felon, lou cruel,
Qui si vos va contraliant,
Pooie faire recreant
Tant que voz filz vos randist [quites
Et les hontes qu'il vos a dites
Vos venist ceianz amender,
Puis vos voldroie conmender
A Deu, s'iroie a mon affeire. »
Lors li vont son cheval fors [treire
Et toutes ses armes li baillent;
De lui bien armer se travaillent
Et bien et tost l'ont atorné.
A lui point nen ont sejorné
Se tout lou mains non que il [porent.
Quant bien et bel atorné l'orent,
Si n'i ot que del avaler
Lou pont et de laissier aler.
En li avale et il s'an ist.
Mais aprés lui ne remainsist
Li lieons en nule maniere.
Et cil qui sont remés arriere
Lou randirent au Sauveor;
Que de lui ont molt grant paor
Que li mautez, li anemis,
Qui maint preudome avoit ocis
Veiant lor iauz en mi la place,
Que autretel de lui ne face:
c Si prie Deu qu'il lou deffande
De mort, et sain et vif lor rande,
Et lou jaiant li doint ocirre.
Chascuns si com il lou desirre
En prie Deu molt doucement.
Et li jaianz molt fierement
Vint vers lui, si lou menaça
Et dit : « Cil qui t'anvoia ça
Ne t'amoit mie, par mes iauz!
Certes il ne se poïst miauz
De toi vanchier en nule guise.
Molt a bien sa venjance prise
De quanc que tu li as forfait. »
« De neiant ies antrez an [plait! »
Fait cil qui nel doute de rien;
« Or fai ton miauz, et ge lou [mien.
Que parole oiseuse me lasse. »
Tantost messire Yvains li passe,
Cui tarde qu'il s'an soit partiz.
Ferir lou vait en mi lou piz
Qu'il ot armé d'une....
Et li jaianz.... le cors
D.... part atot un pel.
..mi lou piz l'en done tel

Messire Yvains que la piaus [fausse;
Del sanc del cors en leu de [sausse
Lo fer de la lance li moille;
Et li jaianz dou pel lou roille
Si que trestot ploier lou feit.
Messire Yvains l'espee treit,
Dont il savoit ferir granz cox.
Lou jaiant a trové desclox,
Qui an sa force se fioit
Tant que armer ne se deignoit.
Et cil qui tint l'espee traite
Li a une anvaïe faite
Del tranchant, non mie del plat,
Sel fiert si bien qu'il li abat
De la joe une charbonnee.
Et cil l'an ra une donee
Si que trestot lou fait brunchier
Jusque sor lou col dou destrier.
A cest cop li lieons se creste;
De son seignor aidier s'apreste;
Si saut par ire et par grant [force,
S'aert et fant con une escorce
Sor lou jaiant la piau velue;
Desouz la piau li a tolue
Une grant piece de la hanche;
Les ners et les braons li tranche.
Et li jaianz li est estors,
Si brait et crie conme tors,
Car molt l'a lieons[1] grevé.
A deus mains a lou pel levé
Et cuide ferir, mais il faut,
Car li lieons arrieres saut,
Si pert son cop et chiet an vain
Par delez mon seignor Yvain,
Que l'un ne l'autre n'adesa.
Et messire Yvains antesa,
Si a deus cox antrelardez.
Et ainz qu'il se fust regardez
Li ot au tranchant de l'espee
L'espaule del cors desevree.
A l'autre cop souz la memele
Li boute toute l'alemele
De s'espee parmi lou foie.
Li jaianz chiet, la morz l'as- [proie;
Et se uns granz chasnes chaïst,
Ne cuit c'un tel escrois feïst
Con fist li jaianz au chaoir.
Icel cop vostrent molt veoir
Cil qui estoient as creniaus.
Lors i parut li plus isniaus,
Que tuit corent a la cuirie
Si con li chien qui ont chacie...

(*id.*, v. 4899 et suiv.)

....nquiert
....ele quiert
....adonques
...e ge ne vi onques
....ne ne quenui
....a avoc lui
...se ge lou truis
....fier me puis
....eport tesmoig
...molt grant besoig

...Dex avant ier
....li santier
....a mon ostel
.....nemi mortel
....si lié me fist
....es iauz l'ocist
....ors
....eoir lou cors
....que il tua
....ua

1. Haplographie pour *li lieons*.

....pucele
....novelle
....rna
....a
....e voie
....a la voie
....a
.....
.....
....joie
....lerent
....erent
....uee
.....
....estoit
....oit
.....
.....
b ....che..
Vers la fontainne souz lou pi.
Et cele del errer s'esploite
Vers lou chastel la voie dr...
Tant qu'ele i vint et dem...
As premiers que ele i tro..
S'il li savroient anseigni..
Lou lieon.... chevalie..
Qui antracompaignié s'esto..
Et cil li dient qu'il avoien.
Veü trois chevaliers conquerre
Droit en.... de ter..
Et cele dit.... lou pas
« Por Deu, ne me celez vos...
Puis que itant dit....
Se vos plus dire m'an...
« Nenil », font il, « nos....
Fors tant con dit nos...
Nos ne savons que i....
Se cele por cui il....
Noveles ne vos en....
Nen iert ci qui....
Et se a li volez par..
Ne vos estuet plu....
Qu'ele est alee....
Et messe oïr en....
Et... a tant....
Que bien i p..... »
Que que il pa....
Lunete de.....
Si li dient : « V.... »
Ei cele ancont....
Si se sont.....
Tantost.....
Les novelles.....
Et cele dist qu'e...
Un suen pale....
Car avoc l.....

L'AUTHENTICITÉ DES PREMIÈRES PARTIES DU *ROMAN DE ROU*

Le *Roman de Rou* [1], dont nous nous proposons ici de démontrer l'authenticité de la première moitié, est l'œuvre la plus longue et la plus importante du poète normand Wace. Il nous est parvenu dans une condition quelque peu étrange, ce qui a donné lieu aux controverses dont il est l'objet depuis plus de cent ans. On peut le diviser en deux sections principales, dont la première, qui nous occupe ici, n'est conservée dans aucun manuscrit ancien, mais seulement dans une copie faite par Duchesne au XVIIe siècle (Paris, Bibl. Nat., Duchesne 79), copie qui semble avoir été exécutée avec beaucoup de soin pourtant, à en juger d'après l'orthographe. Cette section du poème, qui occupe le premier volume de l'édition d'Andresen, est elle-même à diviser en trois sous-sections. Nous avons d'abord un groupe de 751 vers en couplets octosyllabiques, qu'on appelle la *Première partie*, et qui traite des exploits de Hasting, prédécesseur de Rou comme chef des pirates normands. Viennent ensuite 4.425 vers de douze syllabes (l'édition n'en comporte que 4.424), groupés en laisses irrégulières d'entre 4 et 51 vers, qu'on appelle la *Seconde partie* et qui raconte l'histoire des ducs de Normandie depuis la jeunesse de Rou jusqu'au traité de Jeufosse (965); et il y a finalement un groupe de 315 vers de douze syllabes, également en laisses irrégulières, qu'on a nommé la *Chronique ascendante*, et qui contient un sommaire

1. Nous suivons l'édition d'Andresen, Heilbronn, 2 vol., 1877-9, mais pour la *Deuxième partie* toutes les références textuelles se rapportent au ms. lui-même et non pas à l'édition dont l'orthographe est complètement factice. Aux vv. 3035-6, l'éditeur a sauté un vers, et il convient donc pour chaque référence postérieure de se reporter au vers précédent de l'édition.

du poème entier en ordre inverse, commençant avec le protecteur du poète Henri II, pour se terminer avec Rou ; Andresen l'a admise dans son édition, mais comme un ouvrage séparé, et sans être entièrement convaincu de son authenticité. La seconde moitié du poème, qui occupe le second volume de l'édition et qu'on appelle la *Troisième partie*, comprend 11.502 vers en couplets octosyllabiques et reprend l'histoire au traité de Jeufosse pour la mener jusqu'à la bataille de Tinchebrai (1106)[1]. Elle est conservée dans trois manuscrits anciens : *A* Londres. Brit. Mus., reg. 4c xi ; *B* Paris, Bibl. Nat., fr. 375 (anc. 6987); *C* Paris, Bibl. Nat., nouv. ac. 718, et aussi dans la copie de Duchesne citée ci-dessus qu'on appelle le manuscrit *D*, où elle suit immédiatement la *Chronique ascendante*. L'authenticité de cette partie n'a jamais été contestée, car l'auteur dit lui-même aux v. 5319-22 :

> Se l'on demande qui co dist,
> Qui ceste estoire en romanz fist,
> Jo di e dirai qui jo sui :
> Wace de l'isle de Gersui.

Une grande partie de la controverse dont est l'objet la première moitié du poème est née du fait qu'on a méconnu les véritables rapports entre les éléments qui la composent, éléments qui, dans le manuscrit, ne sont pas à leur vraie place ; et, de ce fait, la majorité des écrits, de part et d'autre, ont perdu beaucoup de leur importance[2]. Cependant, G. Paris dans son pénétrant compte rendu de l'édition d'Andresen[3] avait démontré la véritable signification des différentes parties du poème, et établi définitivement que celui-ci doit débuter par la *Chronique ascendante* — sorte de prologue ou programme de l'œuvre en ordre inverse — suivie de la *Seconde partie*, tandis que la *Première partie*, qu'on doit regarder comme un essai préliminaire que l'auteur abandonna, mais qui ne s'est pas

1. Il est à noter qu'elle débute par un prologue, vv. 1-142, qui correspond presque mot à mot au prologue de la *Première partie*, vv. 1-122.

2. Ceci s'applique même à l'excellent article de Körting, *Ueber die Echtheit der einzelnen Teile des Roman de Rou, Jahr. Rom. Eng. Lit.*, 8, p. 170-204, car il n'a pas pu étendre ses conclusions à la *Chronique ascendante*.

3. *Romania*, IX, p. 592-614.

perdu, est à rejeter en appendice. En même temps, il avait affirmé l'authenticité du poème entier : « L'authenticité de l'œuvre ainsi reconstituée n'a plus besoin d'être établie, elle saute aux yeux » (*o. c.*, p. 599). Ses conclusions furent généralement acceptées. En 1934, cependant, la controverse fut ressuscitée par Ph.-A. Becker dans son article *Der gepaarter Achtsilber* [1], où il refusa d'accepter Wace comme auteur de notre texte ; et plus tard, dans un article qui parut dans la *Zeits. für rom. Phil.* de 1943 [2], il développa plus longuement ses opinions en niant l'authenticité du poème dans des termes extrêmement vigoureux [3]. Il convient donc d'examiner cette question de nouveau en tâchant de la résoudre cette fois définitivement. L'authenticité du texte n'a jamais été établie de façon satisfaisante, car, d'une part, comme on l'a vu plus haut, la plupart des critiques qui s'en sont occupés ont été fourvoyés par les apparences trompeuses du manuscrit, et d'autre part, jusqu'à la parution de la nouvelle édition de l'autre grand poème de Wace, le *Roman de Brut* [4], on manquait d'un élément essentiel à une comparaison entre la langue de notre auteur et celle de Wace.

Nous nous proposons ici, premièrement, d'examiner les arguments qui ont été apportées contre l'attribution de notre texte à Wace, ensuite d'étudier brièvement son style par rapport aux procédés stylistiques de Wace, et finalement de comparer sa langue à celle qui est employée par Wace dans ses autres ouvrages. Mais avant d'aller plus loin, il faut préciser que Wace a écrit incontestablement *un* premier livre de son histoire, qui correspond, quant à la matière, à notre texte, car il le dit lui-même aux v. 185 ss. de la *Troisième partie* :

> Pur le onur al secunt Henri,
> Ki del lignage Roul nasqui,
> Ai jeo de Roul lunges cunté
> E de sun noble parenté...,

1. *Abhand. Sächs. Akad. der Wiss. Phil.-Hist. Klasse*, 43/I, p. 46 ss.

2. *Die Normannen Chroniken, Wace und seine Bearbeiter, Zts.*, 63, p. 481-519.

3. « ... seine eigene Verfasserschaft (de Wace) ist in keiner Weise dargetan : sie lässt sich nicht aufrechterhalten », *o. c.*, p. 495.

4. Éd. I. Arnold, S. A. T. F., 1938-40.

et il donne un sommaire exact des événements qui sont rapportés dans notre texte. La seule question, donc, est de savoir si le poème que nous possédons est celui qu'écrivit Wace, ou un autre ouvrage sur le même sujet par un auteur anonyme.

L'authenticité de la *Chronique ascendante* fut mise en doute pour la première fois par F. Michel en 1836 [1], suivi de Leroux de Lincy [2], mais la thèse fut développée principalement par E. du Méril en 1858 [3] qui étendit ses objections à toute la première moitié du poème. Il fut combattu par Körting dans l'article cité ci-dessus, et Andresen accepta l'authenticité de la *Première* et de la *Seconde partie* bien qu'avec réserves (*éd.*, I, p. XC), mais il ne put, pas plus que Körting, étendre ses conclusions à la *Chronique ascendante*. La plupart des objections de du Méril n'ont plus de valeur aujourd'hui, mais quelques-unes ont plus de poids et ont été adoptées ou modifiées par Becker. Les arguments de ce dernier sont les suivants. Bien que Wace soit mentionné à deux reprises dans notre texte, il n'est pas dit qu'il en soit l'auteur, mais seulement qu'il a écrit *un* poème sur Rou et ses descendants, cf. *Chr. asc.*, 1-4 :

> Mil chent e soisant anz out de temps e d'espace
> Puiz que Dex en la Virge descendi par sa grace,
> Quant un clerc de Caen qui out non mestre Vace
> S'entremist de l'estoire de Rou e de s'estrace,

et II, 443 :

> Ceu conte maistre Vacce qui escript a trové.

Or, ce poème qui n'est pas conservé dans des manuscrits anciens comme la *Troisième partie*, mais seulement dans une copie relativement moderne, est écrit en alexandrins, alors que toutes les œuvres connues de Wace sont en octosyllabes. Mais il y aurait des raisons plus solides pour ne pas attribuer notre poème à Wace. La *Chronique ascendante* a dû être écrite après

1. *Chron. des Ducs de Normandie*, éd. I, p. XIV-XV.
2. *Roman de Brut*, éd. II, Analyse, p. 10-11.
3. *Jahrb. Rom. Eng. Lit.*, I, p. 1-43 ; réimprimé dans *Études sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire*, 1862, p. 214-72.

1174, car on y trouve des allusions au siège de Rouen qui eut lieu cette année (ainsi qu'à la rébellion des fils d'Henri II en 1173), mais d'autre part, il nous est dit que Wace écrivit son poème en 1160. Il s'ensuit que la *Chronique ascendante*, et par conséquent aussi la *Première* et la *Seconde partie* dont G. Paris a démontré les liens étroits avec cette dernière, ne peuvent pas être ce poème. G. Paris explique le passage sur le siège de Rouen, qui le gênait, comme une addition postérieure de l'auteur, mais cette hypothèse, qui n'est appuyée par aucune évidence, est inacceptable. Le passage forme une partie indispensable du récit et convient parfaitement au ton du reste du poème [1]. Il y a plus encore. Le style de notre texte est très différent du style ordinaire de Wace qui est un auteur consciencieux, délibéré et précis, au point d'en devenir parfois monotone, tandis que notre auteur est un enthousiaste, extravagant et bavard, qui ne se laisse jamais gêner par des considérations de précision ni de clarté. Emporté par sa propre éloquence, il oublie de raconter des événements essentiels et confond souvent l'ordre logique du récit. De plus, il diffère du chanoine de Bayeux aussi par sa position sociale et semble être une sorte de jongleur à gages toujours à court d'argent et qui n'hésite pas à le dire, réclamant son salaire dans des termes qui sont loin d'être délicats, cf. vv. 1357-9 :

> La geste est grande, longue e grieve a translater,
> Mez l'en me porroit bien mon enging aviver :
> Mout m'est doux le travail quant je cuit conquester,

et vv. 4423-5 :

> Qui chante boivre doit ou prendre autre loier;
> De son mestier se doit qui que peut avancier :
> Volentiers preist grace (*lire* Gace) quer de prendre a mestier.

« On ne trouve pas ces accents chez Wace » dit Becker [2].

Ayant ainsi démontré l'impossibilité d'attribuer notre poème à Wace, Becker expose ses propres vues sur son origine comme

1. « Wie soll man aber hier eine Einschaltung glaubhaft machen ? » (*o. c.*, p. 495).

2. « Solche Töne findet man bei Wace nicht » (*o. c.*, p. 498).

suit. Après l'immense succès que Wace remporta avec le *Brut*, le roi lui confia une tâche encore plus importante, l'histoire officielle des ducs de Normandie qu'il commença en 1160. Il termina vers 1165 son premier livre qui a disparu, mais qui servit de base à notre auteur anonyme. Puis il rédigea un second livre (*Troisième partie*, vv. 185-5416), mais apprit à son grand chagrin que le roi avait transféré la commande à Benoît. Néanmoins, il termina un troisième livre (vv. 5417-11480) qu'il combina avec le second et munit le tout d'un prologue (vv. 1-184) [1], et d'un épilogue (vv. 11481-502). Benoît donc se chargea de la tâche, mais, pas plus que Wace, il ne fut capable de l'amener à sa conclusion en racontant le règne de son protecteur Henri II ; il s'interrompit au milieu du règne d'Henri I pour des raisons que nous ignorons. Ensuite, le roi confia la besogne à un troisième auteur — notre inconnu, qui se contenta de récrire le premier livre de Wace en utilisant, d'abord, la même forme métrique que son modèle : il rédigea ainsi la *Première partie*. Mais il se fatigua sans doute et remplaça bientôt le vers de huit syllabes par l'alexandrin qui devait lui être plus familier, et composa la *Seconde partie* et la *Chronique ascendante*, cette dernière pour remplacer la *Première partie*. A la fin, lui aussi fut découragé par une tâche ingrate et abandonna son travail, n'en ayant réalisé qu'une partie. Tels sont les arguments de Becker qu'il convient d'examiner maintenant.

Tout d'abord, il faut souligner que nous n'avons pas à être déroutés par le fait que toutes les allusions à Wace dans notre texte sont à la troisième personne, car c'est ainsi qu'il parle le plus souvent de lui-même dans ses autres ouvrages [2]. La seule conclusion raisonnable qu'on puisse tirer de ces allusions [3],

1. Becker explique ainsi le fait que le prologue de la *Première partie* se retrouve dans la *Troisième partie*. Wace, en écrivant son premier livre, s'était servi de ce passage et l'anonyme le copia textuellement, le plaçant en tête de la *Première partie*. Plus tard quand Wace écrivit la *Troisième partie*, il décida, pour des raisons qui nous échappent, de reproduire de nouveau le prologue de son premier volume.

2. Cf. *Brut*, vv. 7, 3823, 14866.

3. Il y en a certainement deux, aux v. 443 et *Chr. asc.* 3, et probablement une troisième au v. 4425.

c'est que Wace lui-même est l'auteur du poème. En effet, quel intérêt aurait eu un écrivain à rappeler le nom d'un rival qu'il est en train de piller, tandis qu'il ne nous dit rien sur lui-même ? Le fait que notre texte n'est conservé que dans une copie moderne est aussi sans importance, car une étude de l'orthographe permet de constater qu'elle a été copiée sur un authentique manuscrit ancien, probablement du XIIIe siècle, et la disparition de ce dernier ne saurait être regardée que comme un accident regrettable.

Ayant disposé de ces questions préliminaires, nous pouvons aborder la difficulté principale qui est la chronologie peu satisfaisante de la *Chronique ascendante*. Les dates contradictoires rapportées par Becker sont exactes, mais le problème comporte un autre élément encore plus important (et qui fut exposé également par G. Paris).

Nous trouvons au début de la *Chronique*, non seulement l'éloge d'Henri II, mais aussi de sa femme, Alienor d'Aquitaine, cf. vv. 17-19 :

> Du roi Henri voil faire ceste premiere page
> Qui prist Alianor dame de haut parage ;
> Dex doinst a ambedeuls de bien faire courage,

et v. 24 :

> France est Alienor e debonnaire e sage.

Or, en 1173, la reine ayant encouragé ses fils à se révolter contre leur père, fut jetée en prison sur l'ordre de ce dernier pour n'en sortir qu'à sa mort en 1189 [1]. Il s'ensuit que cette partie du poème a dû être écrite avant 1173. D'autre part, comme nous le savons, le passage qui décrit le siège de Rouen n'a pu être composé qu'après août 1174 [2], et la seule explication qui puisse logiquement rendre compte de ces faits, c'est de supposer que le dernier passage fut ajouté à une date posté-

1. Cf. Gerv. Cant., éd. Stubbs, I, p. 242 ; K. Norgate, *England Under the Angevin Kings*, II, p. 135.

2. Louis VII abandonna le siège le 14 août 1174, cf. Ben. Peterborough, éd. Stubbs, I, p. 73-6 ; Ralph Diceto, éd. Stubbs, I, p. 386-7 ; Will. Newb., éd. Howlett, p. 190-6 ; Gerv. Cant., éd. Stubbs, I, p. 249-51 ; Rog. Hoveden, éd. Stubbs, I, p. 64-6 ; Norgate, *o. c.*, II, p. 164.

rieure. D'ailleurs, l'addition de détails supplémentaires à mesure qu'il sortait de nouvelles éditions de ses poèmes est un procédé bien connu de Wace. Les manuscrits les plus complets de la *Troisième partie* et du *Brut* contiennent des incidents qui manquent aux autres, mais qu'on n'a pas lieu de soupçonner d'être d'une autre main. Becker, en rejetant l'addition postérieure du passage, ne mentionne même pas ces faits qui la placent hors de tout doute et qui furent clairement exposés par G. Paris; il est difficile d'éviter la conclusion qu'il a supprimé délibérément ce témoignage capital. Rien ne s'oppose donc à ce que nous placions la composition du poème en 1160, comme le veut la *Chronique ascendante*. Toutefois, nous ne voulons pas accorder trop d'importance à cette date qui est fournie seulement par notre manuscrit, lequel est très peu digne de confiance en ce qui concerne la chronologie, tandis que du point de vue de la langue notre texte se lie plus étroitement à la *Troisième partie* qui fut composée après 1170 (cf. vv. 179-81) qu'au *Brut* qui fut terminé en 1155 (cf. v. 14865). Nous préférerions placer la date de sa composition plus près de 1173.

Les arguments de Becker quant à la situation sociale de l'auteur forment peut-être la partie la plus curieuse de sa démonstration. Refusant de croire qu'un respectable chanoine puisse mendier son salaire avec l'effronterie dont fait preuve notre poète, il s'écrie : « On ne trouve pas ces accents chez Wace. » Mais ceci n'est pas du tout exact, car on les trouve au contraire très facilement. Il faut noter particulièrement le passage connu de la *Troisième partie* (vv. 143-72) qui commence :

Mult soleient estre onuré,
E mult preisié e mult amé
Cil ki les gestes escriveient
E ki les estoires faiseient...

et qui se termine :

...Morte est ki jadis fud noblesce,
E perie est od li largesce;
Ki ses leis ait ne puis truver,
Tant ne puis luing ne proef aler :

Ces dernières lignes sont à comparer aux vv. 9-11 de la *Chronique* :

> Mez avarice a fraît a largesce sa grace :
> Ne peut lez mainz ouvrir, plus sont gelez que glace :
> Ne sai ou est reposte, ne truiz train ne trace.

La ressemblance est frappante et ainsi l'argument se retourne contre lui-même pour fournir une indication précieuse de l'authenticité du poème.

En ce qui concerne la personnalité de l'auteur, Becker qui oppose l'insouciance de son jongleur aux habitudes consciencieuses et précises de Wace, adopte une position très différente de celle de son prédécesseur du Méril. En effet, ce dernier met en valeur le contraste entre les procédés de Wace, qui dans la *Troisième partie* utilise quelques anecdotes qu'il avoue avoir prises dans la tradition orale, cf. vv. 341-42 :

> Dire l'ai oi a plusurs,
> Qui le oirent des ancessurs,

et vv. 559-60 :

> Ne fu ceo pas mis en escrit,
> Mais li pere le unt as filz dit,

et l'attitude de notre auteur qui rejette de tels matériaux, cf. vv. 1361-7 :

> A jugleours oi en m'effance chanter
> Que Guillaume fist jadiz Osmont essorber...
> Ne sai noient de ceu, n'en puiz noient trover.
> Quant je n'en ai garant, n'en voil noient conter.

et v. 1371 :

> N'en voil por verité la menchonge affermer.

Ainsi pour du Méril, c'est notre auteur qui, en écrivain sérieux, soumet ses sources à un examen critique rigoureux, et c'est Wace qui ne se laisse pas gêner par des scrupules de véracité; ses objections ont du poids et soulèvent des difficultés réelles. Cependant, cette attitude critique envers ses sources et le souci de ne transmettre à ses lecteurs que des

renseignements tout à fait dignes de confiance, qu'on a constatés chez notre auteur, apparaissent souvent dans les ouvrages incontestés de Wace, ainsi dans le *Brut* aux vv. 7539-42 :

Ne vuil sun livre translater,
Quant jo nel sai interpreter;
Nule rien dire ne vuldreie
Que si ne fust cum jo dirreie.

Cf. aussi vv. 1277-80, 5075-88, 9793-8, 13279-90, et même dans la *Troisième partie* aux v. 11343-6 :

Plusors a ceste ovre partirent
E ceste chose consentirent,
Donc jo ne vos sai les nons dire,
Ne jo n'en voil menconge escrire.

Cf. aussi vv. 4147-50, 6445-54. Quand il se trouve en présence de récits contradictoires, il peut même pousser le scrupule jusqu'à nous transmettre les deux versions rivales sans nous imposer le choix entre elles. Par exemple, aux vv. 5619-26 de la *Troisième partie*, après nous avoir raconté que Heraut voulait aller en Normandie pour délivrer des otages, il continue :

Issi l'ai jo trové escrit,
E uns altres livres me dit,
Que li reis le rova aler,
Por le realme asseurer
Al duc Guill., son cosin,
Que il l'eust empres sa fin.
Ne sai mie certe achaison,
Mais l'un e l'autre escrit trovon.

Ainsi, ce qui s'oppose à la pratique normale de Wace, ce n'est pas notre texte, mais les passages de la *Troisième partie* qui se fondent sur la tradition orale. On pourrait peut-être résoudre la difficulté de la manière suivante. Wace, toujours soucieux de n'utiliser que des sources véridiques, admettait comme telles les traditions transmises oralement de père en fils et généralement acceptées, tandis qu'il rejetait les récits des jongleurs qu'il considérait, sans doute, comme des œuvres fictives à attribuer à l'imagination littéraire du chanteur. Il

résulte de ces faits que les objections de Becker n'ont aucune valeur. Car, comment en effet peut-on représenter notre auteur comme un jongleur peu soucieux de vérité historique, quand il se révèle si préoccupé de l'authenticité de ses matériaux et qu'il rejette expressément les récits de ces mêmes jongleurs ? La comparaison des différents textes à ce sujet, loin de prouver la non-identité des deux auteurs, témoigne au contraire nettement en faveur de leur identité.

Il est vrai pourtant, comme l'affirme Becker, que notre texte laisse beaucoup à désirer du point de vue de la clarté et de l'ordre. Il contient beaucoup d'inexactitudes et de passages incompréhensibles, et il lui arrive souvent d'omettre des détails essentiels et de confondre la suite des événements. Seulement, ces défauts sont à attribuer, non pas à l'auteur, mais au mauvais état du manuscrit. Ceci apparaît encore plus clairement dans la *Troisième partie*, où ses leçons peuvent être contrôlées par celles des autres manuscrits, et où on peut relever constamment les mêmes caractéristiques fâcheuses que dans notre texte — omission de détails essentiels, transpositions malencontreuses, etc. Tout ceci n'a aucun rapport avec le tempérament de l'auteur.

Il est également indéniable qu'il y a une certaine différence de ton entre notre poème et les autres ouvrages, mais il y a là une conséquence inévitable du changement de forme. On ne peut s'attendre à ce qu'un poème rédigé en laisses d'alexandrins produise exactement le même effet qu'un poème rédigé en couplets octosyllabiques, fussent-ils du même auteur. Du reste, tous ceux qui se sont occupés de cette question sont d'accord pour voir en Wace un styliste conscient, toujours recherchant un effet précis [1], et, dans notre poème, c'est le style épique qu'il affecte, probablement parce qu'il le jugeait plus convenable à la dignité de sa nouvelle tâche que le confortable vers octosyllabique du roman. Malgré cette différence de ton, qui à notre avis est tout à fait au profit de notre texte par rapport aux autres ouvrages, auxquels on est souvent en

1. Cf. M. Houck, *Sources of the Roman de Brut*, *Univ. Cal. Pub. in Eng.*, vol. V, no. 2 (1941), p. 165; F. M. Warren, *Some Features of Style*, *Mod. Phil.*, 4 (1906-7), p. 657.

droit de reprocher leur monotonie, un examen détaillé du poème révèle l'emploi constant des procédés de style, qui ont toujours été considérés comme caractéristiques de Wace [1].

Le trait le plus frappant du style de ce dernier est la répétition, et dans notre texte comme dans les autres ouvrages, ce procédé est employé avec régularité. Les exemples foisonnent, et nous n'en pouvons citer que quelques-uns :

Aux vv. 3270-6 :

La peussiez veoir mainte sele versee
Et maint noble Alemant gesir gole baee,
Maint escu perchoi, mainte targe troee,
Maint ame y out du cors a grant dolor sevree,
Dez haubers e dez broingnes mainte male faussee,
De grant haches donaises y out mainte colee
Et de grosses machues mainte teste estounee...

Cf. *Brut*, vv. 296-302 :

Maint cop de lance et maint d'espee,
Maint home ester e maint abatre
E maint fuir e maint combatre;
Maint cop receivent e maint rendent;
Li Troien par mi les fendent.
Maint en unt mort, maint abatu,
Maint mis par fei, maint retenu [2].

Aux vv. 418 :

Tant lor dist, tant lor fist, tant pramist, tant donna...

et 3015-16 :

Tant a fait la rainne et tant a porcachie,
Tant a dit as baronz e tant a conseillie...

1. Cf. M. Houck, *o. c.*; F. M. Warren, *Mod. Phil.*, 3, p. 179-209 et 513-39; 4, p. 655-75; M. Jirmounsky, *Essai d'analyse des procédés littéraires de Wace*, *Rev. Lang. Rom.*, 63, p. 261-96.

2. Pour des répétitions avec *maint*, cf. aussi *Rou*, II, vv. 3853-7, 3900-2, 4250-1; *Brut*, vv. 22-23, 895-7.

Cf. *Brut*, vv. 9881-83 :

Tant dist, tant fist, tant purchaca
E tant pramist e tant duna
E tant requist e tant preia [1].

Aux vv. 4026-8 :

Vit (ms. Voit) les villes ardre e lez messons fumer,
Vit prendre sez voisinz e lor fames tuer,
Vit Tiebaut herbergier e lez tentes lever...

Cf. *Rou*. III, vv. 5285-90 :

Vit les mareis, vit les valees,
De plusors parz longues e lees,
Vit l'eve grant, vit le pont frait,
E vit sa gent qui a dol vait,
Prendre vit les uns e lier,
Les altres vit en mer neier [2];

Aux vv. 135-6 :

Mout y out de naffrez, mout en y out de pris,
Mout y out d'ambe pars viex e geunes ocis,...

Cf. *Rou*, III, vv. 7895-7 :

Mult ont lances, mult ont escuz,
Mult ont haubers, helmes aguz,
Mult ont glaives, mult ont espees [3],

Aux vv. 1180-2 :

A plusors donna villes e chasteax e citez,
Donna champs, donna rentes, donna mollinz e prez,
Donna boiz, donna terres, donna granz heritez...

---

1. Pour des répétitions avec *tant*, cf. aussi *Rou*, III, vv. 1587-90, 10473-4 ; *Brut*, vv. 1051-2, 9775-8, 9949-52, 10331-6.

2. Pour des répétitions avec *vit*, cf. *Rou*, III, vv. 4295-9, 6653-8 ; *Brut*, vv. 1210-6, 6549-52, 12267-70.

3. Pour des répétitions avec *mout*, cf. aussi *Rou*, III, vv. 2571-3 ; *Brut*, vv. 9025-6, 11063-5, 11248-9.

Cf. *Rou*, III. vv. 9019-22 :

Dona chastels, dona citez,
Dona maneirs, dona contez,
Dona terres as vavasors,
Dona altres rentes plusors[1].

Pour d'autres exemples de ce procédé, cf. dans notre texte, vv. 137-8, 353-5, 442, 787-91, 801, 1086-9, 1183-4, 1227, 1282-3, 1514-5, 1558-61, 1647-8, 1786-7, 1803-5, 2197-2200, 2653-5, 2732-3, 2992, 3419-21, 3581-4, 3715-8, 4233-5, dans la *Troisième partie*, vv. 55-6, 131-2, 388-92, 500-2, 799-806, 845-50, 907-9, 1749-50, 3219-22, 3297-8, 4450-2, 5591-2, 6079-80, 6418-20, 6494-8, 6503-4, 6515-6, 9033-4, 9167-71, et dans le *Brut*, vv. 667-70, 2460-2, 4939-42, 8519-20, 9323-5, 9327-31, 9482-4, 9485-8, 9674-6, 10121-2, 10243-6, 10350-1, 10413-4, 10507-10, 10567-8, 10569-70, 10743-6, 11019-21, 11193-6, 11409-10, 11766-8, 11953-6, 12073-4, 12159-62, 12417-9, 12825-8, 13260-2, 13739-41, 14583-6. Cette liste est loin d'être complète.

Un autre trait typique du style de Wace qui se retrouve également avec régularité dans notre texte consiste à faire, à propos des incidents qu'il raconte, de courtes réflexions de portée morale ou philosophique — sorte de commentaire de l'auteur sur les événements du poème. Ainsi, par exemple : sur l'inconstance de la Fortune, aux vv. 2608-9 :

Or se gart bien li roiz qu'il ne soit decheus ;
Tiex peut tost venir haut qui tost est jus chaus...

Cf. *Rou*, III, vv. 1111-2 :

Mais tost falt hom a sun espeir,
Mult pert tost ceo qu'il quide aveir.

et vv. 2866-7 :

Tel cuide mener joye qui puiz a marrement
Et tiex est haut montez qui assez tost descent.

Cf. *Rou*, III, vv. 6701-6 :

Mais fols est qui se glorifie :
Tost est une joie faillie,

1. Pour des répétitions avec *dona*, cf. aussi *Brut*, vv. 10599-616.

Male novele est tost venue,
Tost poet morir qui altre tue;
Sovent contre son destorbier
Se selt coer d'ome esleecier [1].

Spécialement en ce qui concerne la guerre, aux vv. 3213-14 :

Coustume est bien de guerre et de mainte autre owraingne
Que (ms. quel) cel pert une foiz qui un autre foiz gaingne.

Cf. *Rou*, III, vv. 9078-80 :

Ier gaaigna e hui perdi
De guerre faire vait issi :
Qui out perdu puis retoli.

et aux vv. 3360-62 :

Et gaingner destriers, blans e vairs e ferrans,
Et de perdre dez lor; si vait li covenans
Que li gaaing n'est mie toutes voies semblans.

Cf. *Rou*, III, vv. 11210-2 :

Tel perdi qui puis gaaigna.
Issi avient de guerreier :
Tel pert hui qui gaaigna ier;

et *Brut*, vv. 5881-2 :

Issi avient bien de tel ovre
Que tels i pert que puis recovre [2].

Aux vv. 111-2 sur l'outrecuidance :

Tel (ms. cel) se quide vengier qui fet (ms. est) moult son [contraire
Et tel se fet oir qui miex li venist teire.

ou vv. 3581-4 :

Tex peut guerre esmovoir e guerre commenchier
Qui ne la repeut mie, quant il veut, apaier;

1. Cf. aussi *Brut*, vv. 1917-30, 4665-8.
2. Cf. aussi *Brut*, vv. 8867-8.

Tel cuidè querre son pris qui quert son destorbier
Et tel cuide autre abatre qui trebusche premier.

Cf. *Rou*, III, vv. 2634-8 :

Curius fu de sei vengier.
Mais ore gart ke mal ne l'en prenge !
Ki sun mal aoit mal se venge :
Plusurs par lur grant hardement
Unt eu damage suvent ;

et *Brut*, vv. 3439-40 :

Trop grant hardement est folie,
Fols est qui trop en sei se fie.

Aux vv. 91-3 sur l'inéluctabilité de la mort :

Voir est que nus ne nest qui n'esteuce morir
Et qui de terre vient a terre esteut venir ;
Nus ne se peut de mort trestorner ne fuyr
Ne por avoir conquerre ne por avoir guerpir.

ou vv. 3563-64 :

Par vieillesce e par mal prist moult a emperier ;
Ne pout par son avoir sa vie poulongnier.

Cf. *Rou*, III, vv. 5310-2 :

Ne il pois longues ne regna,
Co fist que chascun hoem fera :
De terre vint, a terre ala.

et vv. 5747-50 :

Li jor vint qui ne pout faillir,
Que nus hoem ne poet tressaillir,
Que chascun deit par mort finir :
Le rei Ewart estut morir.

Terminons cette courte comparaison des procédés stylistiques de notre auteur et de Wace en citant quelques passages de notre texte qui présentent une ressemblance frappante avec d'autres passages des grands ouvrages. Ce sont les suivants :

Aux vv. 27-8 et 36-7 :

Por ceu avint sovent quer par sort qu'il getoient
Des fors e des meillors la terre delivroient...
En autres regions remanence queissent,
Par amor ou par force autres terres preissent,

Cf. *Brut*, vv. 6755-8 :

Tuit li meillur e li plus fort
Sunt mis fors del pais par sort
Si vunt par altres regiuns
Querre terres e mansiuns.

Au v. 987 :

Coiement e soef du teltre devalon

Cf. *Brut*, v. 8475-6 :

Que celeement nus armum
Et de cest tertre devalum;

Aux vv. 1265-6 :

Chescunne bonté doit estre guerredonnee
Et toute felonnie doit estre comparee.

Cf. *Rou*, III, vv. 409-10 :

Ke tut bien iert guereduné,
E chascun mal sera pené.

Aux vv. 2090-4 :

Neis lez legieres fames, les vieilles, lez chanues
O bastons, o civaux, o barres, o machues
Toutes eschevelees vont cerchant par lez rues,
Droit vers l'ostel le roi sont toutes acorues;
De menacier le roi ne se font mie mues (ms. junes).

Cf. *Rou*, III, vv. 1097-1101 :

Neis les veilles i sunt curues
Od pels, od tinels, od maceues,
Escorcies e rebracies,
De bien ferir aparaillies.
Les Engleis vunt mult manacant.

Aux vv. 3099-3100 :

Bien sout tenir un plait e un homme acusser,
Bien sout troubler raison e avoir amasser;

Cf. *Brut*, vv. 2335-38 :

Bien sout trobler une raison
E esmover une tencon,
Bien sout fere un encusement
E tresturner un jugement.

Aux vv. 4061-2 :

Qu'il n'atendent a proie ne a gaain mener
Que je ferai encor le gaaing communer,

Cf. *Rou*, III, vv. 7480-1 :

N'entendez mie a gaaignier :
Le gaaing vos iert tot commun.

Ainsi, malgré la différence voulue de style entre notre texte et les grands ouvrages de Wace, nous y retrouvons les mêmes procédés fondamentaux qui sont caractéristiques de sa manière. On pourrait aller plus loin. Pour nous, la *Seconde partie* du *Rou* porte nettement l'empreinte de la personnalité qui a marqué si fortement les autres poèmes. On y rencontre la même méthode soigneuse et délibérée, la même candeur et naïveté, la même absence d'affectation, et, surtout, le même sens de l'humour.

De tous ceux qui se sont occupés de cette question, personne ne s'est chargé d'instituer une comparaison détaillée entre la langue de notre texte et la langue de Wace — tâche qui d'ailleurs était impossible avant l'édition d'Andresen (car celle de Pluquet qui la précédait est extrêmement mauvaise et ne représente que de loin le texte de Wace), et qui ne pouvait donner de résultats satisfaisants qu'à partir de 1938, quand la nouvelle édition du *Brut* parut. Becker lui-même qui aurait pu faire cette comparaison s'en est abstenu, ne la jugeant peut-être plus nécessaire après sa démonstration. Avant d'aller plus loin, il faut souligner de nouveau que le

manuscrit est malheureusement très mauvais et contient certainement beaucoup de leçons qui ne sont pas à attribuer à l'auteur, comme il est confirmé par une étude de la *Troisième partie*. Néanmoins, bien que chaque forme considérée isolément n'ait pas une grande valeur démonstrative, l'étude de l'ensemble des phénomènes grammaticaux peut très bien nous permettre de décider si, à quelques détails près, notre auteur utilisait ou non la même langue que Wace [1].

Mesure du vers; hiatus a l'intérieur du mot. — L'hiatus de voyelles juxtaposées à l'intérieur du mot est observé avec la plus grande régularité dans toutes les œuvres de Wace, pour les mots savants comme pour les mots populaires, et dans notre texte, on peut constater le même usage pour l'énorme majorité des cas. Certains vers qui semblent présenter des exemples de contraction sont faux et doivent être modifiés; le plus souvent, ils laissent aussi à désirer du point de vue du sens. Il faut noter pourtant la forme *rusez* (pour *reusez*) au v. 1481, qui est la seule forme employée par Wace, cf. *Rou*, III, 1553, 8075, 8109, 8776; *Brut*, 975, 4281, 12577, 12759. Notons aussi *espeneir* (et non pas *espenir*) aux vv. 1205 et 1722, forme toujours employée dans les autres ouvrages, cf. *Rou*, III, 2944, 3040; *Brut*, 9489; *Saint Nic.*, 1234; et *noient* avec deux syllabes aux vv. 498, 931, 1278, etc., comme partout chez Wace, cf. *Rou*, III, 83, 1901, 2004; *Brut*, 136, 146, 828, au lieu de *nient*, en une syllabe, qui est employé par certains des écrivains contemporains [2]. Pour *neis-nis*, notre auteur semble hésiter, comme Wace; il emploie la première forme au v. 2351, cf. aussi *Rou*, III, 10907; *Brut*, 1365, 3627, 4200, et la seconde au v. 2090, cf. *Rou*, III, 1097, 9970; *Brut*, 9740. Parmi les mots savants, il faut citer *avisïon* 234, par lequel notre auteur s'oppose à Wace qui emploie uniquement *avison*, cf. *Saint Nic.*, 494, 586, 1184, ou *vision*, cf. *Brut*, 650, 691, 11265; et le nom propre *Neüstrie* 439, comme dans les autres

1. Les œuvres connues de Wace, outre les *Romans* de *Brut* et de *Rou*, sont les suivantes, *La Vie de saint Nicolas*, éd. Einar Ronsjö, Lund, 1942 (*Études Romanes de Lund*, 5); *La Conception Nostre Dame*, éd. N. R. Ashford, Chicago, 1933; et *La Vie de sainte Marguerite*, éd. E. A. Francis, Paris, 1932 (C. F. M. A. 71).

2. Cf. Walberg, *Vie de saint Thomas*, p. CXLII.

ouvrages, cf. *Rou*, III, 44*CD*, 45*ACD*, 69; *Brut*, 10160, 10320.

La voyelle atone entre consonnes est aussi régulièrement conservée dans notre texte, comme partout chez Wace, mais on trouve de part et d'autre, les formes contractées de certains futurs de la 1re conjugaison, ainsi, *dorrai* 703, 708, 1142, etc., cf. *Rou*, III, 5658, 6867, 6899; *Brut*, 580, 585, 589, et *merrai* 2166, cf. *Rou*, III, 6066, 6136, 6140; *Brut*, 395, 425, 986. D'autre part on ne trouve jamais, pas plus dans notre texte que dans les autres, ni la forme raccourcie *frai*, ni les futurs analogiques formés par l'intercalation d'*e* entre *v* et *r*, *moverai*, *averai*, etc.

Hiatus ou élision d'e atone final. Notre auteur, comme aussi Wace, suit l'usage normal de l'a. fr. en ce qui concerne les finales de certains monosyllabes qui ont la faculté de s'élider ou non. Pour les mots *je*, *ce*, et *ne* (= *ni*), c'est la forme avec hiatus qui est de beaucoup la plus fréquente dans tous les ouvrages, tandis que pour *si* (= *sic*), l'hiatus est un peu plus fréquent dans notre texte, et beaucoup plus fréquent dans la *Troisième partie* et le *Brut*; *nen* devant voyelle apparaît bien plus souvent que *n'* dans tous les ouvrages; *qu'* est employé plus souvent que *que* dans notre texte, comme dans la *Troisième partie*, mais dans le *Brut* les proportions sont à peu près égales; pour *se* (= *si*), la forme avec élision est beaucoup plus fréquente dans notre texte et un peu plus fréquente dans la *Troisième partie*, mais dans le *Brut* les cas d'hiatus sont plus nombreux. Le pronom sujet *qui* est presque toujours en hiatus, mais on trouve des exemples isolés d'élision, p. ex. aux vv. 804 et 1680, cf. *Brut*, 37, 1023, 1168, *Concept.*, 1490, 1557. Le pronom personnel du datif *li* est toujours en hiatus, sauf devant *en*, comme partout chez Wace, et l'article défini *li* est toujours en hiatus au pluriel et le plus souvent au singulier, mais ici on trouve parfois élision, p. ex, aux vv. 292, 937, 3117, 3530, cf. *Rou*, III, 428, 3100, 3111; *Brut*, 6414, 12845.

La finale des polysyllabes est normalement élidée dans notre texte, comme partout chez Wace, mais il semble que dans deux cas spéciaux, l'hiatus soit aussi possible. Le premier concerne la terminaison verbale *-e(t)* de la 3e personne du singulier, pour laquelle le *Brut* présente des exemples d'hiatus et d'élision dans

des proportions à peu près égales, tandis que dans notre texte, comme dans la *Troisième partie*, l'élision est beaucoup plus fréquente, bien que des exemples d'hiatus se rencontrent, p. ex. aux vv. 936, 2193, 3141 (cet exemple n'est pas certain), 3479, *Chr. asc.*, 7 ; *Chr. asc.*, 104; *Chr. asc.*, 105; cf. *Rou*, III, 1670, 1689, 2859, 4092, 11276. L'hiatus apparaît aussi de façon assez régulière après la forme *comme*. Les exemples sont assez nombreux dans le *Brut*, cf. 4740, 7425, 7426, 8149, 8883, 9267, 13234, 13771, et dans notre texte, où *comme* en hiatus précède toujours le mot *hom*, cf. 145, 1457, 1464, 3818, mais un peu moins dans la *Troisième partie*, où il se rencontre pourtant aux vv. 9053 et 10708. En dehors de ces deux séries d'exemples, nous trouvons aussi quelques cas isolés d'hiatus dans tous les ouvrages, cas qui ne sont peut-être pas à attribuer à l'auteur, cf. *Brut*, 1237, 3773, 11635, 14224, 14772; *Rou*, III, 6383, *St. Nic.*, 1402, et, dans notre texte, *liepre* 259, *contre* 1820, *ensemble* 2504.

Mots a double forme. Nous trouvons toujours *or*, *encor*, cf. 552, 1465, 204, 690, et jamais *ore*, *encore* (aux vv. 2519, *Chr. asc.* 162, *ore* et *encore* à la césure ne sont pas à attribuer à l'auteur), comme aussi presque toujours dans les autres ouvrages, où pourtant de rares exemples des formes longues se rencontrent, cf. *Rou*, III, 4990, *Brut*, 1662, 2795, 14751. *Onques* est beaucoup plus fréquent que *onc*, comme partout chez Wace ; la forme courte apparaît rarement, ainsi aux vv. 497, 622, 1476, *Chr. asc.*, 130, cf. *Rou*, III, 4628; *Brut*, 2143, 4066, 5014. Notre auteur, pas plus que Wace, n'observe la distinction originale entre *com* et *come* d'après laquelle la forme longue doit être employée uniquement devant ellipse. Nous la trouvons devant proposition complète aux vv. 954, 1095, 1933, *Chr. asc.*, 209, etc., et de nombreux exemples de cet usage ont été relevés aussi dans les autres poèmes [1]. Il n'y a pas trace des formes *illoques aveques* ; l'auteur, comme aussi Wace dans les grands ouvrages, se sert uniquement des formes courtes. D'autre part, notre texte s'oppose aux autres par son emploi fréquent de la forme raccourcie du pronom féminin *el*, cf. 853, 2991, 3011, 3134, 3187, 3598, 4257, qui ne se rencontre ailleurs qu'excep-

1. Cf. C. Fahlin, *Stud. Neophil.*, XI, p. 94, note 1.

tionnellement, cf. *Rou*, III, 4525 *AD*, 5632 *AD*; *Brut*, 96, 1750, 4908.

Enclise. En ce qui concerne l'enclise, l'usage de notre texte est conforme à l'usage normal de Wace; c'est-à-dire qu'on constate régulièrement les contractions suivantes, *nel*, *nes*, *sel* (= *si le*), *ses* (= *si les*), *quil*, et *jel*, bien que de rares exemples de non-contraction se rencontrent, cf. 731, 3989, 4397, 2854, 320, 2415. On trouve aussi dans la *Troisième partie* quelques exemples de non-contraction, quoique pas tout à fait certains, p. ex. aux vv. 461, 822, 1826.

Vocalisme. La terminaison latine *-alem* ne figure qu'une fois à la rime, dans la laisse en *-al* qui commence au v. 269 de la *Chronique Ascendante* et qui contient les mots *leal*, *natural*, *egal*, *communal*, *mortal*, etc. Le poème ne contient pas de laisse en *-el* (= lat. *a*). Wace aussi emploie de préférence la forme de l'Ouest en *-al*, cf. *Brut*, 3491, 5992, 10154, *Rou*, III, 2652; mais les mots *ostel*, *el*, *cruel*, *chastel* (*capitalem*), qui manquent à notre laisse, ont toujours *e* chez lui.

Comme Wace dans toutes ses œuvres, notre auteur distingue soigneusement les deux sons *an* et *en*, mais on trouve trois exceptions à la règle, *gent : -ant* 3799, *enfant : -ent* 2874, et *espandent : -endent* 3354. Il faut pourtant rapprocher de ce dernier exemple, la rime *tendre : espandre* qui se trouve au v. 255 de la *Vie de sainte Marg.*; il n'est pas impossible que Wace ait connu une forme *espendre* (le mot n'apparaît pas à la rime ailleurs chez lui). Par opposition à notre texte, le *Brut* ne présente pas d'exemple de confusion d'*an* et d'*en*, mais la *Troisième partie* en contient quelques-uns, cf. 8362, 9238, 10613. La séparation des deux sons est un trait qui caractérise les dialectes de l'Ouest pendant tout le XIIe siècle et se trouve p. ex. chez Benoît, dans les romans d'*Eneas* et du *Mont Saint-Michel*, et chez Etienne de Fougières. Notons finalement les formes *penitance* 2367, cf. *Rou*, III, 5308, 5514, 7376, et *acravente* 2788, cf. *Brut*, 12892, *Concept.*, 88. Ces mots ont une forme alternative avec *en*, *an*, respectivement [1].

Nous avons sept laisses en *e* ouvert qui ne contiennent pas de mot en *e* fermé, et nous pouvons donc présumer que l'au-

1. Cf. H. Suchier, *Voyelles toniques*, p. 126.

teur ne confondait pas les deux sons, bien que le dernier n'apparaisse pas à la rime. Wace aussi dans ses grands ouvrages distingue régulièrement les deux sons et les quelques exceptions à la règle, *recet* en *e* fermé, *Brut*, 938, 6899, *Rou*, III, 9934; *arbalestes : prestes*, *Brut*, 3041, sont probablement à expliquer par un changement analogique de suffixe. On trouve aussi aux vv. 10563, 10585, et 13857 du *Brut*, des rimes entre *mettre* et *jeter*, mais les deux premiers exemples manquent dans plusieurs manuscrits et n'appartiennent peut-être pas à l'auteur.

Le trait le plus intéressant de la langue de Wace, c'est qu'il sépare *e* ouvert devant palatale et *i* (comme aussi *o* ouvert devant palatale et *ui*), suivant ainsi les dialectes de l'ouest et du sud de la Normandie où *e* ouvert dans ces conditions donne *ie*, *ié*, ou *ei*, et s'opposant aux auteurs franciens chez qui ce son rime avec *i*, dès le XIIe siècle. Malgré les affirmations erronées de Schulzke [1] et de Pohl [2], on peut constater que *e* devant palatale ne rime qu'avec lui-même chez Wace, qui se distingue ainsi de Benoît chez qui il peut rimer, soit avec *i*, soit avec *o* ouvert devant palatale. Notre auteur également semble vouloir éviter les rimes entre *e* devant palatale et *i*, mais on trouve un nombre important d'exceptions à la règle; ainsi riment avec *i*, *empire* 3986, *desconfiz* 1050, *liz* 1051, *esliz* 2195, *pri* 4356, *demi Chr. asc.*, 187, et avec *e* devant palatale, *sordit* 331. Ce fait constitue peut-être la plus importante différence entre la langue de notre texte et celle des autres ouvrages dans lesquels les exceptions sont bien moins fréquentes. On en trouve pourtant, cf. *bisse : sacrefice*, *Brut*, 675; *justise : Iglise*, *Rou*, III, 6325; *empire : ire*, *Saint Nic.*, 366; *mirre* (*medicum*) *: dire*, *Saint Nic.*, 533. Il est vraisemblable que quelques-uns de nos exemples sont à attribuer au scribe, p. ex. la rime *esliz : -is* qui représente aussi une rime entre *s* et *z*.

Dans le mot *homo*, *o* ouvert devant nasale apparaît sans diphtongaison, non seulement à l'atone, mais aussi quand il porte l'accent tonique, cf. 1105, 1589, 2322, *Chr. asc.*, 204,

1. *Betonten e + i und o + i in der Norm. Mundart*, Halle, 1879.

2. Theodor Pohl, *Untersuchung der Reime in maistre Wace's Roman de Rou*, *Rom. Forschungen*, II, p. 556 ss.

comme aussi au v. 8003 du *Brut* (*huem : Karlion*, cf. *Karlion : non* 10235). D'autre part, dans la *Troisième partie*, les rimes *huem : Ruem* 2985, *hoem : Chaem*, III, 94, semblent indiquer une prononciation diphtonguée, mais on pourrait aussi comprendre *hon : Ruon*, cf. *Ruen : Huen* (= *Ruon : Huon*), *Rou*, III, 253.

L'*o* fermé entravé rime avec la voyelle libre, cf. 311, 970, 977, 3672, 3868, comme partout chez Wace et dans la plupart des textes contemporains, et on ne trouve jamais de rimes entre *dous* (*duos*) ou *sous* (*solos*), et *-os* (*-osus*), ni dans notre texte, ni dans les autres poèmes de Wace. Il s'oppose ainsi à Benoît qui admet ces rimes [1]. Notons le mot *demort* qui rime en *o* fermé au v. 455, comme dans les autres ouvrages, cf. *Rou*, III, 5753; *Brut*, 354, 11392. La diphtongue *ai* ne rime jamais avec *e* ouvert. Cette distinction se retrouve dans la *Troisième partie* qui ne contient pas d'exception, et dans le *Brut* qui n'en présente qu'une seule, *pais : empres* 3711. Ainsi Wace s'oppose à la majorité de ses contemporains, car on trouve des exemples de mélange déjà chez Philippe de Thaun comme chez Benoît [2]; dans l'*Eneas* et chez Guernes de Pont Sainte-Maxence [3], ces rimes sont devenues la règle.

Les sons *ain* et *ein* sont également séparés dans notre texte, comme partout chez Wace (les seules exceptions se trouvent dans la *Troisième partie*, cf. *Oain* (*Audoenum*) *: secrestain* 347, et *graigne : deigne* 2607). Ce trait est un des plus frappants et des plus archaïques de la langue de Wace, car des exemples de rimes entre *ain* et *ein* se rencontrent dans des textes antérieurs et contemporains, p. ex. dans *Eneas* et *Thebes*, et chez Benoît [4] les deux sons sont complètement confondus

La diphtongue *ei* ne rime qu'avec elle-même et n'est jamais confondue, ni avec *ai*, ni avec *oi*. On peut constater le même usage dans toutes les œuvres de Wace.

Comme Wace suit la prononciation locale en séparant *e* devant palatale de *i*, il observe aussi la distinction entre *o*

1. Cf. C. Fahlin, *Étude sur le Manuscrit de Tours*, Uppsala, 1937, p. 50.
2. Cf. Mall, *Comp.*, p. 59; Walberg, *Best.*, p. xliv; Fahlin, *o. c.*, p. 58-9.
3. Cf. Salv. de Grave, p. xvi; Walberg, *Vie de saint Thomas*, p. cxlvi.
4. Cf. Fahlin, *o. c.*, p. 60.

ouvert devant palatale et *ui* (de *u* devant palatale). Les grands poèmes ne contiennent pas d'exemple de mélange des deux sons et notre auteur, autant qu'on peut en juger d'après l'évidence limitée, observe la même distinction. Les deux courtes laisses en *ui*, commençant aux vv. 324 et 1546, ne contiennent pas de mot qui devrait avoir *o* suivi de palatale. Nous avons deux rimes qui semblent montrer que *úi* était devenu *uí* dans la langue de l'auteur, au v. 3647 et *Chr. asc.*, 150, où la forme verbale *qui* (**cugito*) rime en *i*. Le *Brut* ne contient pas de rimes analogues, mais il y en a quelques-unes dans la *Troisième partie*, aux vv. 1252, 10269, et 11452, toutes fournies par le seul manuscrit *A* cependant; il est probable que quelques-unes de ces rimes, sinon toutes, sont à rejeter.

Notre auteur, comme aussi Wace dans tous ses ouvrages, observe rigoureusement la distinction entre *ie* et *e*, et les seules exceptions à la règle sont les rimes *lasser : -ier* 4421, et *mesniee : -ee* 3143. Ailleurs dans notre texte, comme partout chez Wace, ces mots riment correctement. Il est à noter que les verbes *cuidier* 303, 3178, et *(a)quitier* 3103, 3970, riment toujours en *e* et jamais en *ie*; on constate le même usage aussi dans les autres textes, cf. pour le premier, *Rou*, III, 1734, 3838, 5503; *Brut*, 8730, 13346, 14610, et pour le second, *Rou*, III, 954, 1926, 1947, 3925, 11321. Au v. 4058, *Les quex je devrai ainz e le miex souder : -er*, il faut supposer un verbe *soudeer* formé sur le substantif *soudee*, et c'est certainement de la même façon qu'il faut expliquer le v. 8852 du *Brut*, *E des chevaliers soldeier : guier*. Notons finalement le mot *asazé* rimant en *e* au v. 824, comme aussi au v. 5523 de la *Troisième partie* et au v. 5070 du *Brut*. Chez Benoît aussi ce mot rime en *é* [1].

Pour *ue*, il n'y a à signaler que la rime *Rouen : -ent* au v. 1616 qui semble attester la diphtongaison de l'*o* ouvert dans ce nom de ville. On trouve une rime analogue, *Roem : Jerusalem* au v. 10350 de la *Troisième partie*, mais au v. 253 le même nom rime avec *Huon*, ce qui n'est pas facile à expliquer, et au v. 2985 avec *huem* dont la prononciation n'est pas certaine chez Wace (cf. *supra* sous *o* ouvert). L'absence du mot *buen* et du possessif *tuen*, *suen* des nombreuses laisses en *-on* de notre

1. Cf. Fahlin, *o. c.*, p. 76.

poème semble indiquer encore ici une prononciation diphtonguée, ce qui s'accorde avec l'usage de Wace dans tous ses ouvrages.

Nous avons une courte laisse, commençant au v. 567, qui semble rimer en *ieu* et contient les mots *trieues*, *lieues*, *Baieues* (*Bajŏcas*), et *Lisieues* (*Lexŏvias*). Pour expliquer les noms de villes, on pourrait hésiter entre le développement normand de *o* ouvert devant palatale en *ieu*, et le développement spontané de la voyelle (qui se trouve devant *v-u* en *Lexovias*), mais aucune de ces explications n'est entièrement satisfaisante. La rime *Baieues : lieues* se retrouve au v. 3247 de la *Troisième partie*. Le mot *fieu*, qui rime presque toujours en *-ieu* chez Wace, cf. *Rou*, III, 2257, 3585, 7304; *Brut*, 2697, 3290, 6174, ne rime qu'en *ie* dans notre texte, cf. 1967, 3022, 3707. On trouve, d'ailleurs, une rime en *ie* aussi au v. 11296 de la *Troisième partie*. Cette opposition n'est pas difficile à expliquer; l'auteur, ne pouvant pas construire une laisse avec le son rare *ieu*, a dû abandonner la forme qu'il préférait pour se servir de la forme rivale en *ié*.

Consonnes. Les rimes démontrent que le *t* final après voyelle était tombé dans les participes passés en *é*, en *i*, et en *u*, et dans les parfaits en *a* et en *i*, comme partout chez Wace, mais les parfaits en *ut* l'ont gardé et ne riment qu'avec eux-mêmes et avec les subjonctifs *sut* 3858, *Chr. asc.*, 116, *tut* 3864, *Chr. asc.*, 117, *salut Chr. asc.*, 125, et *ajut Chr. asc.*, 113. Ces règles sont aussi observées dans tous les autres ouvrages. Le parfait *fu* qui rime normalement en *u* dans notre texte se trouve une fois dans une laisse en *ut*, *Chr. asc.*, 110 (aux vv. 623, 3853, la rime *fu : ut* est fausse). Il n'y a pas de rime analogue dans les autres ouvrages [1]. Notons aussi que le mot *doi* (*digitum*) rime sans *t* aux vv. 3030 et 4326, comme au v. 1414 de la *Vie de saint Nic.*, et chez beaucoup d'auteurs contemporains parmi lesquels Benoît [2]. Les mots suivants, originairement en *an*, ont pris déjà un *t* analogique dans notre texte, comme dans les autres ouvrages, *Alemant* 3256, 3536,

1. Pour d'autres exemples de cette rime, cf. Walberg, *Best.*, p. LXIII, note 1; Fahlin, *o. c.*, p. 94.

2. Cf. Fahlin, *o. c.*, p. 94-5. Pour une liste plus complète, cf. Walberg, *Best.*, p. LIX.

tirant 519, 2681, cf. *Brut*, 6131, 7636; *Normant* 464, 1570, 1690, cf. *Rou*, III, 3491, 3814, 4041; et *paisant* 758, 1236, 2079, cf. *Rou*, III, 1093, *Brut*, 2616, 3861.

Normalement, comme Wace dans ses grands ouvrages, notre auteur sépare les deux sons *s* et *z*, mais nous rencontrons les fausses rimes suivantes, *conroiz : s* 4126, *esliz : s* 2195, *a enviz : s* 1931 (mais *a enviz : z* 1065, 2406, comme partout chez Wace) et *amis : z* 2403. Les autres ouvrages ont aussi quelques exemples de confusion, cf. *bancs : Normanz*, *Rou*, III, 3128; *Provins : vinz*, *Rou*, III, 4805; *entrepris : ociz*, *Brut*, 9479; et *aturz : menurs*, *Brut*, 10443, Nous croyons que les quatre vers 2315-8, érigés en une laisse en *os* (avec *o* ouvert) par Andresen, appartiennent en réalité à la laisse précédente en *oz*, ce qui nous donnerait la rime, en apparence fausse, *galops : oz* au v. 2315. Or, la seule fois que ce mot apparaît ailleurs à la rime chez Wace, au v. 1624 de la *Troisième partie*, il rime avec *troz*; la concordance est frappante. Le mot *paiz* qui hésite entre *s* et *z* dans les grands ouvrages rime en *z* aux vv. 101 et 505 de notre texte. Dans la *Troisième partie* également Wace se sert presque uniquement de *paiz*, cf. 1797, 4183, 5119, 9878 (mais *pais* aux vv. 3310, 5548), tandis que dans le *Brut*, *pais* est le plus fréquent, cf. 529, 2075, 2281, 4142, 4398, 7050 (mais *paiz* au v. 2630).

S devant consonne semble avoir gardé sa valeur, comme dans tous les ouvrages de Wace, et nous ne trouvons nulle part des rimes incorrectes à cet égard. Wace s'oppose ainsi à plusieurs de ces contemporains parmi lesquels Benoît [1].

La rime *Herout* (*Heroldum*) *: -out* aux vv. 1776 et 2897 prouve que *l* devant consonne s'était déjà vocalisé, au moins après *o*. Des rimes analogues se trouvent dans les autres poèmes, cf. *Rou*, III, 4428, 4649, 6249, 9904, *Brut*, 2103, 6602, 12001, 13892, et montrent que le même développement s'était produit dans la langue de Wace. Notons que le mot *feel* (*fidelem*) rime en *l* mouillé au v. 2574, comme partout chez Wace, cf. *Rou*, III, 2226, 3340; *Brut*, 5204, 10161.

Il faut noter rimant en *ire* les mots suivants : *Saint Gire* 3976, *famine* 3983, *concire* 3987, et *mille* 3988. Ce flottement

1. Cf. Fahlin, *o. c.*, p. 96.

entre les consonnes liquides se retrouve aussi dans les autres ouvrages, cf. *famine : dire, Saint Nic.*, 276, *famine : sire, Concept.*, 521 ; *famine : vile, Brut*, 14663 ; et *concire : dire, Rou*, III, 5706 (cf. aussi *apostoire, Rou*, III, 7864, *Brut*, 5223, 9853, 13684 et *Itaire, Brut*, 24).

Morphologie. Comme partout chez Wace, les substantifs masculins de la 3e déclinaison et ceux en *-er* de la 1re déclinaison n'ont pas pris d'*s* analogique au cas sujet, cf. *hom* 1105, 1589, *Chr. asc.*, 204, *gendre* 2549, *ber* 776, 1631, 3119, *sire* 579, 1682, 3981. Il n'y a pas d'exception à cette règle, ni dans notre texte, ni dans la *Troisième partie*, mais le *Brut* en présente quelques-unes, cf. 1450, 1739, 1879, 1983, 6503, et 12761 (les quatre premiers sont confirmés seulement par la mesure); l'usage de Benoît à cet égard est bien moins correct [1]. Le mot *fiz* apparaît au cas régime avec *z* au v. 2397, comme aussi au v. 5461 de la *Troisième partie*.

Les féminins du type *flor* apparaissent sans *s* au cas sujet, cf. *grant* 762, *aerdant* 1239, *vaillant* 1575, *gent* 2928, *traison, Chr. asc.*, 220, *verité* 431, *cité* 456, comme dans les autres ouvrages, cf. *Rou*, III, 49, 86, 1019, 6452, 6483, 8299; *Brut*, 5078, 12831; *Saint Nic.*, 355, 526; *Concept.*, 379, 1276. Les seules exceptions à peu près certaines se trouvent au v. 2338 de la *Troisième partie*, et aux vv. 1615 et 1657 de la *Conception*. Les adjectifs du type *grant* ne prennent jamais d'*e* au féminin, cf. 762, 1237, 2248, 2669, 2673, 3364, 3539. Dans les autres ouvrages on retrouve le même usage, mais là Wace se permet quelquefois d'utiliser les formes analogiques, cf. *Rou*, III, 561, 5195, 9746; *Brut*, 3225, 3420, 8044, 8048, 11434, 12891.

De la déclinaison hybride des noms propres en *-e(s) -on*, nous avons les noms *Otto, Hugo*, et *Franco* ; pour le premier, le sujet *Otes* semble confirmé, cf. 3185, 3306, 3385, 3416, 3429; pour le second, *Hues* est nécessaire au v. 1552, mais *Hue* aux vv. 1544, 2686, et 2718; pour le troisième, *Franques* est attesté au v. 408. Dans la *Troisième partie*, le sujet sans *s* est le plus employé pour cette classe de noms, cf. 1846, 2193, 4189, 7382, 9756. Pour les autres noms propres, la seule forme qui

1. Cf. Fahlin, *o. c.*, p. 109.

apparaisse régulièrement avec *s* est *Henris* aux vv. 1506, 1926 et 3153, comme aux vv. 10119 et 10327 de la *Troisième partie*. Par contre, on trouve *Wace, Chr. asc.*, 3, cf. *Rou*, III, 158; *Brut*, 3823; *Concept.*, 1111; *Renier* 322, *Roullant* 518, *Hastain* 492, *Lohier* 4399 (mais *Lohiers*, *Rou*, III, 655). Dans les autres ouvrages, Wace hésite entre les formes sans et avec *s*, mais ici encore ce sont les premières qui sont les plus fréquentes, surtout dans le *Brut*, où les formes avec *s* sont extrêmement rares.

Conjugaison. A la 1re personne du singulier, il n'y a pas d'*e* analogique pour la 1re conjugaison, cf. 665, 1870, 4360, ni d'*s* pour les autres conjugaisons, cf. pour le présent, 1093, 1277, 1300, et pour le parfait, 542, 1663. La même règle est observée sans exception dans tous les ouvrages de Wace. Pour la 1re personne du pluriel, notre auteur emploie toujours, comme Wace, la forme normande en *-on*. Pourtant cette terminaison se trouve dans la laisse qui commence au v. 2025 et qui contient aussi des mots qui devraient se terminer en *-ons*, mais la laisse a certainement été corrompue et représente probablement deux laisses originales, l'une en *-on* et l'autre en *-ons*. Des exemples isolés de *-ons* se rencontrent aussi dans les autres ouvrages, ainsi dans la *Troisième partie* aux vv. 82 et 7134 (seul le premier de ces exemples est certain) et dans le *Brut* au v. 14846. Benoît, au contraire de Wace, emploie couramment les deux formes [1]. Pour la 2e personne du pluriel du futur, nous avons *-eiz* aux vv. 2743-4, 2746-8 et 2754, comme régulièrement chez Wace, mais des formes en *-ez* se rencontrent aux vv. 1730, 2481 et 2486. Pourtant on pourrait facilement remplacer ces exemples, soit par un présent, soit par un impératif sans choquer le sens. Pour les autres ouvrages, on pourrait peut-être admettre les rimes *aurez : volez* au v. 2117 de la *Troisième partie*, et *conquerrez : defendez* au v. 6240 du *Brut*, bien que ces deux exemples ne fussent pas difficiles à remplacer.

Le présent du subjonctif du verbe *aidier* apparaît sous la forme *ait* au v. 1711, comme aussi au v. 5726 de la *Troisième partie*, et aux vv. 4717 et 7414 du *Brut*, mais nous avons *aüt* au v. *Chr. asc.*, 113 (cf. l'indicatif *aiue*, *Brut*, 9147, 12049). Il faut citer aussi les subjonctifs *dont* 1997, 3395, cf. *Rou*, III,

1. Cf. Fahlin, *c. c.*, p. 123-4.

171, 5728; *aut* (*aler*) *Chr. asc.*, 145, cf. *Brut*, 1881, 8612; et *contrestace* 692, cf. *Brut*, 7474. Le verbe *lier* apparaît déjà avec *i* analogique aux vv. 919 et 1717, cf. *Rou*, III, 2688; *Brut*, 863, 12074; *Saint Nic.*, 523.

Il n'y a pas de trace, ni dans notre texte ni dans les œuvres de Wace, des parfaits en *ié* qui sont utilisés par de nombreux contemporains parmi lesquels Benoît et Guernes de Pont-Sainte-Maxence [1]; chez notre auteur, comme chez Wace, les parfaits *crei*, *chai* et *sivi*, riment également en *i*. Le parfait normal de *ester* et ses composés est *estut*, cf. 1041, 3849, *Chr. asc.*, 119, comme partout chez Wace, mais on trouve exceptionnellement *aresta* au v. 4000, comme aussi dans les autres ouvrages, cf. *Rou*, III, 1530, 11238, *Brut*, 4960.

En ce qui concerne l'imparfait, notre auteur suit le procédé normal de Wace en n'utilisant que la forme normande en *-out*, *-ourent* pour la 1re conjugaison. La seule exception est au v. 4208 où nous avons *trovoient* à la rime, mais ce vers qui laisse aussi à désirer du point de vue du sens est à corriger. Pour *estre*, il hésite entre *esteit-esteient*, cf. 249, 254, 404 et *erent*, cf. 2012, 3177 (le singulier *ere-ert* n'apparaît pas à la rime); Wace aussi emploie indifféremment les deux formes.

A l'impératif, il faut citer seulement la forme *oez* au v. 2236 qui rime non pas en *-ez* mais en *-iez* et qu il convient de rapprocher de la même forme *oiez* au v. 7509 du *Brut*.

Parmi les participes passés, relevons *tolloit* 84, 754, et *chaoiz* 2751, comme partout chez Wace. On trouve d'autre part *chau* au v. 2609.

Pour l'infinitif, il faut citer *apercevoir* aux vv. 2768 et 3465, cf. *Brut*, 9551, et *recevoir* au v. 3459, cf. *Rou*, III, 6873; *Brut*, 13134. A côté de *manoir* 2759, 2769, 3467, nous avons *maindre* 1747, 2666, 3354, 4256; Wace aussi emploie les deux formes sans distinction.

Syntaxe. L'observation méticuleuse des règles de l'accord est un des traits les plus caractéristiques de la langue de Wace, et qui le distingue de la plupart de ses contemporains parmi lesquels Benoît [2], Philippe de Thaun [3], et les auteurs de *Troie*

1. Cf. Fahlin, *o. c.*, p. 125; Walberg, *Vie de saint Thomas*, p. CL.
2. Cf. Fahlin, *o. c.*, p. 107 ss.
3. Cf. Walberg, *Best.*, p. LXVIII.

et d'*Eneas* [1]; on peut constater la même régularité dans notre texte, en dépit des mauvaises leçons du manuscrit. D'autre part Wace se permet exceptionnellement d'employer le cas régime au lieu du sujet pour l'attribut du verbe *estre*, surtout après l'infinitif de ce verbe, cf. *Rou*, III, 2292, 9594; *Brut*, 404, 8928, *Concept.*, 1736, mais aussi après les autres formes verbales, cf. *Rou*, III, 1056, 2430, 8648; *Brut*, 12038; *Saint Nic.*, 682; *Concept.*, 790, 1708 (d'autres exemples de non-accord se trouvent au v. 1477 de la *Troisième partie* et aux vv. 116 et 1129 de la *Vie de saint Nic.*). Dans notre texte, nous trouvons le régime pour le sujet après l'infinitif *estre* aux vv. 1092, 3571 et 3627, et après d'autres formes du verbe aux vv. 345, 1175, 1388, 2227, 2299, 2827, 3077, 3466 et 4119, mais plusieurs de ces exemples sont certainement à attribuer au scribe, ainsi que d'autres leçons qui sont manifestement fausses, étant aussi inférieures du point de vue du sens.

L'accord du participe passé se produit dans notre texte, comme dans tous les ouvrages de Wace, selon l'usage normal de l'a. fr. Il y a pourtant quelques exemples de non-accord du participe conjugué avec *avoir* aux vv. 389, 1014, 1069, comme aussi dans les autres poèmes, cf. *Rou*, III, 1683, 1791, 2308, 5882, 9008; *Brut*, 276, 3137, 5399, 6353, 7027.

Lexique, Notre texte contient une quantité de mots qui sont rares en a. fr. (ou employés avec une signification spéciale) et qui reparaissent également dans les autres ouvrages. Citons seulement les plus frappants : aux vv. 645, 1684, 3978, 4391, *defriper* et *defrire* qui sont employés comme synonymes avec le sens « se frotter le dos dans ses vêtements par embarras ou colère », cf. *Rou*, III, 3377, 3378*B*, 5295; aux vv. 86 et 1045, *escouter* « attendre, supporter, souffrir », cf. *Rou*, III, 8253, 10250; au v. 1684, *grondillier* « murmurer, grommeler », cf. *Rou*, III, 6146, 7244; au v. 1374, *mal enarter* « machiner, tramer », cf. *Rou*, III, 10592; au v. 1668, *belé* « joyau », cf. *Rou*, III, 1410 (ce sont les seuls exemples connus de cette forme en a. fr.); au v. 3911, *tristre* « affût, aguet », cf. *Rou*, III, 10558*C*; au v. 2395, *aghiz* « torturé, harcelé » plutôt que « accusé, condamné », comme le veut Godefroy, cf. *Rou*, III, 5757 (à

1. Cf. Salv. de Grave, p. IX.

part ces deux exemples, le seul autre qu'on connaisse se trouve au v. 4663 de la *Vie de saint Édouard*, éd. Södergard, Uppsala, 1948); au v. 188, *grater* « détruire, raser », cf. *Rou*, III, 3356; aux vv. 1678, 3065, *escharir* « dicter un serment », cf. *Rou*, III, 5720. Ces coïncidences de vocabulaire avec la *Troisième partie* sont particulièrement frappantes, et il faut remarquer de nouveau que les rapports de notre texte avec cette dernière sont bien plus étroits du point de vue linguistique qu'avec le *Brut*.

Pour résumer, notre auteur écrit dans une langue qui s'accorde fort bien avec celle de Wace et, dans le détail, nous avons trouvé des ressemblances remarquables. Sans doute y a-t-il d'autre part quelques différences d'usage, mais il serait bien étonnant qu'il n'y en eût pas; il y en a aussi entre la *Troisième partie* du *Rou* et le *Brut* et ces deux ouvrages sont incontestablement de Wace. Du reste, quelques-unes des formes de notre manuscrit qui s'opposent à l'usage normal de Wace, sinon la majorité, sont certainement à attribuer au copiste. On peut dire que l'étude de la langue apporte un appui important à notre thèse que le poème est bien de Wace.

Si on voulait adopter la théorie de Becker et rejeter l'authenticité du texte, il faudrait accepter la position suivante : Nous savons que Wace a écrit un premier livre de son poème et, dans un des manuscrits de la *Troisième partie*, cette dernière est précédée immédiatement d'un tel ouvrage. Ce poème qui traite le même sujet que le premier livre de Wace est caractérisé par des procédés de style qui se retrouvent dans les œuvres authentiques du poète; il est écrit dans la même langue. Qui plus est, on y rencontre à trois reprises le nom de Wace, et il contient un passage qui est reproduit textuellement dans la *Troisième partie*. Néanmoins, il ne serait pas de Wace, mais d'un auteur anonyme dont l'existence n'est attestée par aucun témoignage extérieur. Cette hypothèse, qui ne repose sur aucun fait, est manifestement erronée et nous voudrions terminer en citant de nouveau les mots de G. Paris « l'authenticité de l'œuvre... n'a plus besoin d'être établie, elle saute aux yeux ».

Antony John Holden.

DEUX POÈMES SUR LA CHEVALERIE

LE BRÉVIAIRE DES NOBLES D'ALAIN CHARTIER

ET

LE PSAULTIER DES VILAINS DE MICHAULT TAILLEVENT

Les deux poèmes que nous publions représentent un phénomène assez étrange, mais non pas inconnu, dans l'histoire littéraire. Ces poèmes ont été décrits, analysés ou mentionnés bien des fois, séparément ou ensemble, mais les textes en sont presque introuvables. *Le Bréviaire des nobles* d'Alain Chartier n'a pas été publié depuis l'édition d'André Du Chesne en 1617[1], et *le Psaultier des vilains* de Michault Taillevent n'a eu qu'une édition, sans date mais très ancienne et très rare[2], de sorte qu'on peut dire qu'il est pratiquement inédit. Bien entendu, dans les discussions de ces deux poèmes parues au cours des siècles, les sujets, les idées en ont été indiqués avec, çà et là, des citations de passages plus ou moins étendus. Il s'agit donc de poèmes assez bien connus de titre dont les textes restent presque ignorés, il fallait les rendre accessibles aux lecteurs curieux de connaître la poésie du XVe siècle, comme l'histoire de la courtoisie et de l'idéal féodal, car c'est bien là le sujet de ces deux poèmes, malgré le titre du second.

Quant aux auteurs, l'un est le poète le plus célèbre du XVe siècle en France avant Villon, le père de la prose française, un écrivain dont les ouvrages ont eu une très grande vogue et une très grande influence parmi ses contemporains et ses successeurs. L'autre, après avoir été connu et imité même de son

1. *Les Œuvres de maistre Alain Chartier, clerc, notaire et secrétaire des roys Charles VI et VII*, André Du Chesne, éd., Paris, Thiboust, 1617, p. 581-593.

2. Cf. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur des livres*, Paris, Didot, 1863, IV, col. 945.

vivant, est tombé dans un oubli si profond que c'est à peine si des savants comme Arthur Piaget ou des amateurs enthousiastes comme Pierre Champion ont pu le rappeler à l'attention des érudits [1].

Ces deux auteurs vaquaient à des fonctions officielles à une cour ou à une autre, et tous deux servaient leurs maîtres non seulement selon l'indication de leurs titres, mais aussi en des missions ou ambassades, quelquefois secrètes. Chartier était un des secrétaires du roi Charles VII avant, pendant et un peu après l'époque où ce dernier préparait et obtint enfin son sacre. Notre poète, serviteur des plus fidèles, avait l'occasion d'observer les gens de cour ; il en a parlé plus longuement dans une lettre en latin à son frère, traduite plus tard en français sous le titre du *Curial*. C'est en quelque sorte un livre de chevalerie par implication négative, car Alain y conseille à son frère cadet, Guillaume (plus tard évêque de Paris), d'éviter la cour à cause de ses vices, de ses intrigues, etc. On peut regarder le *Bréviaire des nobles* comme la face de la médaille dont le *Curial*

1. Ce n'est pas ici le lieu de retracer leurs vies ni de décrire l'ensemble de leurs ouvrages. Pour Alain Chartier, la source la plus récente, où l'on trouvera une bibliographie assez complète, est : Edward J. Hoffmann, *Alain Chartier, his work and reputation*, New York, Wittes Press, 1942. Quant à Michault Taillevent, la seule étude à peu près complète est celle de Pierre Champion, *Histoire poétique du XVe siècle*, Paris, H. Champion, 1923, I, 285-338. Le premier à établir, d'une façon définitive, la distinction entre Michault Taillevent et Pierre Michaut était Arthur Piaget dans son article, *Pierre Michaut et Michault Taillevent*, *Romania*, XVIII (1887), 439-452. Voir aussi mon édition de deux poèmes de Taillevent, *Two poems of Michault Taillevent* : le Congié d'amour and la Bien Allee, *Modern Philology*, XLII (1944), 1-8. Sur la date de sa naissance, cf. ce que j'ai dit dans *The birth-date of Michault Taillevent*, *Modern Languages Notes*. M. Michel Duchein a soutenu, en 1949, à l'École des Chartes, une thèse sur *Le Poète Michault le Caron, dit Taillevent* (École nationale des Chartes, *Positions des Thèses*, 1949, 49-52). Enfin, M. John H. Watkins de l'Université de North Wales après avoir présenté, en 1948, à l'Université de Wales, sa thèse sur *Michault Taillevent Poet of Fifteenth Century Burgundy*, a publié un article sur *Michault Taillevent, mise au point* dans *Modern Language Review*, XLVI (1951), 361-367. (L'étude de Jules Petit dans l'introduction à son édition du *Pas de la mort* de Pierre Michaut (Bruxelles, Olivier, 1869) est maintenant presque entièrement corrigée par les études ci-dessus.)

serait le revers ; c'est un exposé poétique et allégorique de toutes les bonnes qualités de la noblesse. Chartier fut témoin, à Paris et dans l'exil après 1418, des intrigues qui entouraient et poursuivaient le Dauphin après le meurtre de son père. Étroitement associé à la cour, Alain se trouvait comme au centre des événements et des pourparlers qui traitaient des rapports entre le Dauphin et la Bourgogne, la Hongrie ou l'Écosse. En effet, le secrétaire du roi — il persistait à qualifier son maître de « roi » même avant le sacre — fit des voyages à toutes ces cours pour faciliter les négociations par son habileté d'orateur. Nous allons voir plus loin qu'il est possible qu'un de ces voyages ait eu un rapport avec la composition du second de nos poèmes.

Michault Taillevent, plus jeune que Chartier d'une dizaine d'années, appartenait à la maison de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, où il était devenu « joueur de farces » et « valet de chambre » du duc, on ne sait au juste quand, mais en 1426 au plus tard. Ces fonctions étaient plus importantes qu'il ne semble d'après leurs noms ; le « joueur de farces » montait les grands spectacles dont Philippe aimait la splendeur et l'éclat, et le « valet de chambre » pouvait avoir avec le duc un degré d'intimité qu'on ne supposerait pas pour un homme du peuple [1]. Taillevent, comme Chartier, semble avoir rempli des missions importantes et secrètes pour son seigneur, mais les détails de l'histoire de sa vie sont restés tellement obscurs qu'on ne peut rien en affirmer.

A quelles dates ces poèmes furent-ils composés ? Rien dans l'un ni dans l'autre ne peut l'indiquer exactement. Selon Champion [2], le *Bréviaire des nobles* a dû être composé vers 1425, époque à laquelle Chartier composait aussi un traité moral en latin, le *Dialogus familiaris amici et sodalis super deploratione Gallicae calamitatis*, mieux connu sous le titre de la traduction française, *Dialogue sur les malheurs de France*. Cela est possible, mais non établi.

1. Voir, à cet égard, Champion, *op. cit.*, I, 287-288, et Émile Lefort, *Un poème de Michault Taillevent sur la prise de Luxembourg par Philippe le Bon en 1443*, *Cahiers Luxembourgeois*, Luxembourg, 1938, nos 4 & 5, p. 411-436 et 535-554, surtout p. 411.

2. Champion, *op. cit.*, I, 92.

Il est évident que le *Psaultier des vilains* est postérieur au *Bréviaire*, car Taillevent se réfère à ce dernier au commencement de la première Ballade [1] :

> Des nobles j'ay vëu le brevïaire,
> Que fist jadis en son temps maistre Alains.

Mais de combien de temps ? Pour *terminus ad quem*, on peut établir sans contredit la date de 1451, car c'est alors que Guillaume Alexis parle des deux poèmes dans son *ABC des doubles :*

> ...Ce qui me attraict,
> Comme en faict le poisson a l'ain,
> Si est le Breviaire Alain,
> Et le beau Psaultier a Michault,
> Qui fut de raison ami chault [2].

Il est probable que Taillevent composa son poème quelque temps avant 1450, car il est presque certain qu'il écrivit son *Passe-temps Michault* un peu avant cette date : Pierre Chastellain, en y répondant dans son *Contre passe-temps Michault* (ou *Temps perdu*), dit aux vers 493-494 :

> Je croy que le pardon de Romme
> Que j'atens me fera du bien [3].

Or, le « grand pardon de Rome » eut lieu en 1450 et Pierre Chastelain y était allé ; il faut donc que le *Passe-temps Michault* soit antérieur. Il est probable que cet ouvrage est la dernière des œuvres de Taillevent, et le *Psaultier* doit dater au moins d'avant 1450 [4]. Champion suggère que le duc de Bourgogne a pu donner à Taillevent l'idée de faire une contre-partie de l'ouvrage de Chartier [5]. Soit ; mais encore une fois, quand ?

---

1. Jusqu'ici, nous avons parlé de « poèmes » et nous continuerons à le faire pour être plus simple, mais il faut remarquer que chaque « poème » se compose de treize ballades. Voir plus loin, p. 62, le tableau comparatif.

2. Cité par Hoffman, *op. cit.*, p. 118 d'après l'édition de Piaget et Picot des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, Paris, *SATF*, 1896, I, 10.

3. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3521, f. 245 v°. Voir, dans *The birth-date of Michault Taillevent* déjà cité, l'importance de cette allusion pour la chronologie de la vie de Taillevent.

4. Voir mon article dans *Modern Philology*, XLII (1934), 2, n. 5.

5. Champion, *op. cit.*, I, 322.

En 1426, Alain Chartier fit un voyage à Bruges pour traiter une question politique avec le duc de Bourgogne. Si la date de 1425, ou environ, est correcte pour le *Bréviaire*, ne serait-il pas possible que Philippe, qui se vantait de sa grande courtoisie ou « chevalerie », ait connu ce poème et qu'il ait fait sa suggestion à Taillevent à cette époque ? Bien qu'on ne le sache pas définitivement, il est possible aussi que Taillevent ait été avec la cour, surtout si la date de sa naissance remonte plutôt vers 1395 que vers 1410 [1]. Ce ne sont ici que des conjectures, mais il est certain que Taillevent connaissait parfaitement le *Bréviaire*, car on verra que la similitude non seulement d'idées mais aussi de forme ne peut être qu'intentionnelle.

Il n'y a pas à discuter sur les idées contenues dans ces deux poèmes. Néanmoins, il est intéressant de remarquer l'opinion que se font, de l'idéal courtois, Chartier et Taillevent qui n'étaient ni l'un ni l'autre membres d'une famille noble au sens féodal du mot. Chez Chartier, la distinction entre « noble » et « peuple » reste assez conventionnelle; en effet, dans la ballade sur *Lëaulté*, lorsqu'il demande pourquoi Dieu a créé cette classe sociale des nobles, il répond : pour

> Servir leur roy et leurs subgés deffendre.

Étant donnée cette distinction, le noble ne doit pas persécuter ceux qui dépendent de lui ; il a la responsabilité de surveiller le sort des pauvres et des faibles, de tenir sa parole et d'être loyal et à son seigneur et à ses sujets, car:

> Je diz qu'ilz sont plus villains devenus
> Que ung bouvier, qui sa taille vient rendre,
> Et qui paie pour ceulx qui sont venus
> Servir leur roy et leurs subgés deffendre.

Il y a, comme corollaire de ceci, le sentiment de la bonté essentielle du « bouvier », c'est-à-dire du peuple, même un peu de pitié pour ceux qui sont forcés de payer de leurs deniers le luxe des seigneurs. Mais puisque le but de Chartier est de tracer les grandes lignes des vertus courtoises, cette idée ne reparaît plus, et il porte toute son attention sur les nobles. Pour

1. C'est la date à laquelle j'arrive dans l'article précité sur cette question.

saisir ces grandes lignes, il suffit de lire les refrains de ces ballades avec les titres correspondants. On croirait avoir affaire à un manuel de chevalerie du XIIIe siècle plutôt que du XVe, et c'est exactement comme cela que Champion l'a caractérisé [1]. La ballade peut-être la plus intéressante et la plus originale du *Bréviaire* est celle intitulée *Sobriété*. C'est un moraliste qui parle ici, non plus un homme politique. Les dangers de l'excès sont peints d'une brosse simple mais sûre, et l'ivresse et la gloutonnerie semblent prendre vie devant nos yeux pour cesser d'être des abstractions. Il y a, par tout le poème, à côté de passages bien venus, des phrases obscures et alambiquées, ces dernières rendues nécessaires quelquefois par les exigences du refrain. Ceci est vrai surtout des ballades où les vers sont plus courts que dans les autres : de sept, de cinq ou même de trois syllabes.

Chez Taillevent, la distinction entre noble et vilain est moins nette. Les deux termes ont à la fois une acception morale et une acception sociale, et il n'est pas toujours facile de déterminer laquelle s'applique à un passage donné. Plus forte est, en général, l'implication morale de « vilain » qu'on a vue une seule fois dans le poème de Chartier. Le refrain de la ballade introductoire du *Psaultier des vilains* donne le ton de tout le poème :

Ceulx sont vilains qui font les villonnies,

et le contraire est exprimé aussi nettement dans la même ballade :

Ceulx sont gentilz qui sont sans felonnies.

Plus forte, aussi, chez Taillevent, le laïque, que chez Chartier, le clerc, est l'idée que :

Noble doit servir l'église —
C'est sa guise —
. . . . . .
Comme à son fait appartient.

Cette équivalence de la noblesse avec la charité chrétienne n'est rien de nouveau, bien entendu, mais c'est une qualité moins

1. Champion, *op. cit.*, I, 92.

souvent discutée que beaucoup d'autres. Ici encore on trouve une certaine inégalité de style, un mélange de phrases frappantes et de clichés. Mais ce poète de moindre réputation rivalise avec assez de succès avec son illustre modèle.

Si l'on veut comparer ces poèmes, certaines différences et certaines similitudes se voient tout de suite. Quoique chacun soit composé de treize ballades, dont douze énumèrent des vertus chevaleresques, il n'y a aucune correspondance entre l'ordre ou l'idée de l un à l'autre : ainsi, dans le *Bréviaire*, Honneur est peint dans la deuxième ballade, tandis que dans le *Psaultier*, Honnesteté (pas exactement la même chose, bien entendu, mais comparable) se trouve dans la douzième. De plus, il n'y a pas de distinction nette de vertu à vertu ; on trouve des ballades où il y a plusieurs vertus ensemble, celle du titre n'étant pas nécessairement la plus importante.

Le plus frappant est la variété de rythmes et de dispositions de rimes. Il se trouve parmi les vingt-six ballades des deux poèmes des strophes de 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15 vers et des des envois de 2, 3, 4, 5 et 6 vers. En général, on peut dire que Taillevent choisit des strophes qui correspondent à celles de Chartier (seule la strophe de sept vers, qui se trouve dans le *Bréviaire*, est absente du *Psaultier*), mais dans un ordre différent. La strophe de huit vers, généralement regardée comme la strophe typique de la ballade, ne se trouve que cinq fois, tandis que celle de dix vers se trouve dix fois, celle de douze, quatre fois et les autres (de 7, 9, 11, 15 vers) une fois dans chaque poème. Pour les envois, celui de quatre vers est presque la règle : il y a des envois de 2, de 3 et de 5 vers chez Chartier, et de 2 et de 6 vers chez Taillevent. Enfin, chaque poète a donné une ballade à double refrain : la douzième dans Chartier, la onzième dans Taillevent.

Quant à la longueur des vers, la variété est à peine moins remarquable. Le vers de dix syllabes est de beaucoup le plus fréquent : dix ballades de chaque poème. Des vingt-six ballades, une seule montre le vers octosyllabique, la *Hardiesse* de Taillevent, tandis qu'il y en a cinq où le vers heptasyllabique est prédominant, mélangé dans deux avec des vers pentasyllabiques et dans deux autres avec des vers trisyllabiques.

La disposition des rimes serait trop compliquée à exposer en

détail. Nous renvoyons le lecteur au tableau où toutes les particularités structurales se trouvent classées ; notons seulement les similitudes et les différences de dispositions de rimes dans les strophes de diverses longueurs. Rien à dire au sujet de celle de sept vers, puisqu'une seule ballade montre cette strophe. Pour celles de huit vers, on peut dire qu'elles sont toutes pareilles dans le corps du poème et dans l'envoi. Il y a une ballade à strophes de neuf vers dans chaque poème : les strophes sont identiques en rime, les envois de même. La plus grande variété se trouve dans les ballades où les strophes ont dix lignes. Chez Chartier il y en a trois, toutes différentes dans les strophes comme dans les envois. Les trois mêmes dispositions se trouvent aussi chez Taillevent ; c'est-à dire que chaque disposition de Chartier se voit aussi dans Taillevent parmi les sept ballades qu'il a de cette forme. Un des arrangements de Chartier est répété cinq fois, les autres paraissent une fois chacun. Dans les ballades à onze lignes et à quinze (une chez chaque auteur), il y a identité de strophe, différence de nombre de vers dans l'envoi de celles à onze vers. Dans les ballades à douze lignes seulement, il n'existe aucune correspondance entre les auteurs, bien qu'il y en ait dans les deux ballades de cette forme chez Chartier. La correspondance la plus exacte se voit dans les ballades qui montrent la forme la plus variée en ce qui concerne la structure syllabique, où il y a mélange de vers longs et courts. Elles ont le même numéro d'ordre dans les deux poèmes (5 et 8) et le même arrangement des rimes ; les lignes plus courtes suivent le même rapport avec les plus longues ; le *Psaultier* diffère de son modèle seulement dans l'envoi du numéro 8, où il y a un vers de plus que dans le *Bréviaire*.

De tout ce qui précède au sujet de la forme des ballades qui composent ces poèmes, il ressort que Taillevent a suivi consciemment son modèle. Tant de similitudes, du nombre des ballades à la disposition des rimes, ne peuvent pas exister par accident ou par coïncidence ; elles doivent êtres voulues [1]. Il est même un peu surprenant que les correspondances ne

1. Est-ce par accident que la ballade finale de chaque poème a le mot « fin » dans le refrain ?

Chartier : *Bréviaire des nobles*

	titre de la ballade	no. de vers	disposition des rimes	no. de syl.
1	(L'auteur)	8-4	ababbcbc bcbc	10
2	Noblesse	8-4	ababbcbc bcbc	10
3	Lëaulté	8-4	ababbcbc bcbc	10
4	Honneur	9-2	aabaabbcc cc	10
5	Droiture	10-4	a*a*ba*a*bb*b*cc[1] b*b*cc	7-3
6	Proesse	12-4	ababbccddede dede	10
7	Amour	10-4	ababbccdcd cdcd	10
8	Courtoisie	11-5	ababb*ccccdd* *cccdd*	7-5
9	Dilligence	10-4	aabaabbcbc bcbc	10
10	Netteté	7-3	ababbcc bcc	7
11	Largesse	12-4	ababbccddede dede	10
12	Sobriété (refrain double)	12-4	ababbccddede dede	10
13	Perseverance	15-4	aabaabbccddeeff eeff	10

Taillevent : *le Psaultier des vilains*

	titre de la ballade	no. de vers	disposition des rimes	no. de syl.
1	L'acteur	8-4	ababbcbc bcbc	10
2	Gentillesse	10-4	ababbccdcd cdcd	10
3	Noble Vertu	10-4	ababbccdcd cdcd	10
4	Bonté de Cuer	10-4	aabaabbcbc bcbc	10
5	Franchise	10-4	a*a*ba*a*bb*b*cc b*b*cc	7-3
6	Sens	9-2	aabaabbcc cc	10
7	Memore	12-4	aabaabbccdcd cdcd	10
8	Debonnaireté	11-6	ababb*ccccdd* *ccccdd*	7-5
9	Vaillance	10-4	ababbccdcd cdcd	10
10	Hardiesse	8-4	ababbcbc bcbc	8
11	Preudommie (refrain double)	10-4	ababbccdcd cdcd	10
12	Honneteté	10-4	ababbccdcd cdcd	10
13	Bonne Renommée	15-4	aabaabbccddeeff eeff	10

1. Les lettres italiques indiquent les vers courts,

soient pas plus complètes, comme il arrive souvent dans les imitations conscientes [1].

Comme il n'est pas question, dans cet article, de donner une édition *critique* de ces poèmes, le nombre de manuscrits utilisés est assez restreint. Nous avons énuméré ailleurs les manuscrits de ces ouvrages [2], énumération où se trouvent enregistrées une trentaine de manuscrits du *Bréviaire* et une huitaine du *Psaultier*. Étant donnée la différence de popularité entre les deux auteurs, il est tout à fait naturel qu'il y ait plus de manuscrits de celui-là que de celui-ci. En effet, il n'y a qu'un seul manuscrit du *Psaultier* où le *Bréviaire* ne se trouve pas aussi. Les trois manuscrits dont nous nous servons permettront d'établir un texte satisfaisant et qui montrera l'essentiel des idées, bien qu'ils ne soient pas nécessairement les meilleurs.

Ces trois manuscrits sont du XVe siècle, sur papier; ils sont de ces recueils de poésies et de morceaux divers si fréquents à ce moment. Il est impossible d'établir définitivement la provenance d'aucun, ni d'en tracer toute l'histoire. Ce qu'on peut en dire se trouve dans les remarques suivantes.

1. *Manuscrit A* : Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3521. Recueil de prose et de vers de 295 folios, plus les folios A à D, sur papier. Il vint à l'Arsenal de la bibliothèque de M. de Paulmy et est décrit par Henri Martin dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, III, 413-415. Malgré une note en tête du volume qui attribue la plupart des morceaux à Alain Chartier, il contient aussi des œuvres de Taillevent, de Georges Chastellain, de Baudet Harenc, de Pierre Michaut, d'Achille Caulier, et plusieurs pièces anonymes y compris beaucoup des poèmes du cycle de *la Belle Dame sans mercy* [3]. *Le Bréviaire des nobles* s'y trouve aux folios 30 r° à 38 v°, et *le Psaultier des vilains* aux folios 48 r° à 56 v°. Nous avons

1. Nous allons montrer dans une édition critique du *Passe-temps Michault* que Taillevent lui-même a été le modèle de quelques imitations de cette espèce.

2. *Pour servir à la bibliographie d'Alain Chartier*, *Romania*, LXXII (1951), 380-386.

3. Cf. la série d'articles de M. A. Piaget, La Belle Dame sans merci *et ses imitations*, *Romania*, XXX (1901), 22-48, 317-351 ; XXXI (1902), 315-349 ; XXXIII (1904), 179-208 ; XXXIV (1985), 375-408, 559-602.

choisi ce manuscrit comme base de notre texte parce qu'il semble le plus correct des trois dont nous nous servons. Ses leçons sont plus naturelles et plus sensées la plupart du temps et il y a moins d'omissions et de vers faux que dans les autres. Il montre quelques traits d'orthographe caractéristiques du nord de la France, mais pas assez distinctifs pour permettre de le localiser. On trouve, par exemple, quelques cas de *-ch-* pour *-ç-* (*Ainchois*) ou pour *-c-* (*chilz*), mais cela n'est pas général dans le manuscrit. De plus, de temps en temps, il y a *-ou-* pour *-o-* comme dans *prouffite* pour *proffite*.

2. *Manuscrit B*: Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3523. Recueil de poésies du xve siècle, 818 pages sur papier, provenant de la bibliothèque de M. de Paulmy. Description détaillée dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, III, 415-417 [1]. Il contient beaucoup des mêmes morceaux que le manuscrit *A*: œuvres de Chartier, une partie du cycle de *la Belle Dame sans mercy*, plusieurs poésies de Taillevent [2], et des ouvrages de beaucoup d'autres poètes, y compris le *Lais* et le *Testament* de Villon (ms. *A* des éditions). Scribe assez négligent ou inattentif: on verra qu'il a omis des lignes et même deux envois entiers; en même temps il a fait un assez grand nombre de fautes de détail. Dans ce manuscrit, *Le Bréviaire des nobles* occupe les pages 1 à 16, *le Psaultier des vilains* les pages 17 à 32. C'est le seul des trois où *le Psaultier* suit immédiatement *le Bréviaire* [3].

3. *Manuscrit C*: Bibliothèque nationale, ms. fr. 1642. Ce recueil de 463 folios sur papier date aussi du xve siècle [4]. En plus d'un assez grand nombre d'ouvrages de Chartier et de Taillevent, il contient des poèmes de Pierre de Nesson, de Pierre Chastelain (Vaillant), de Georges Chastellain, de Martial d'Auvergne, de Guillaume Alexis et d'autres. *Le Bréviaire des nobles* se trouve aux folios 117 r° à 123 v°, et *le Psaultier*

1. Décrit aussi par Champion, *op. cit*, II, 121-125.

2. Le *Congié d'amour* attribué à Taillevent dans le *Catalogue, etc.*, n'est pas de lui, mais anonyme. Il en existe une version incomplète dans un ms. du British Museum Royal n°. 19 A III, ff. 51-56.

3. Il le fait aussi dans trois autres mss, et il le précède dans un.

4. Description dans le *Catalogue général des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 278.

des vilains aux folios 297 r° à 303 v°. Si le scribe du manuscrit *B* était négligent, que dire de celui de *C*? Ce n'est plus seulement des lignes ou des envois qu'il omet, mais des strophes entières de douze et de quinze vers; une fois, il a remarqué son erreur et a copié la troisième strophe d'une ballade après l'envoi; une autre fois, il a remarqué quelques lignes omises et les a écrites à côté des vers précédents; d'autres fois, il a copié deux fois des vers, découvert sa faute et barré la répétition. Les vers faux abondent, et les leçons bizarres ne manquent pas.

Pour le *Bréviaire des nobles*, nous nous servons, en plus, de trois autres sources, mais puisqu'elles ne contiennent pas *le Psaultier des vilains* elles ne sont pas sur le même plan que les trois manuscrits de base. De ces trois sources nous tirons seulement des variantes ou des notes qui montrent des cas spéciaux, des leçons curieuses, etc. Le sigle *D* indique les leçons de l'édition de Du Chesne [1] où il y a surtout des notes intéressantes et des variantes importantes. L'édition de 1529 donnera quelques autres variantes d'un certain intérêt [2]. Le sigle *E* désigne le manuscrit V. u. 22 (ancien LIII) de la Bibliothèque royale de Stockholm [3], et le sigle *F* le manuscrit 554 de la bibliothèque publique de Besançon [4]. Ce dernier, très fautif, présente des leçons d'une bizarrerie presque incroyable.

Dans la transcription qui suit, donc, les leçons seront celles du manuscrit *A*, sauf indication contraire dans les variantes et notes. Les variantes sont réduites au minimum et ne donnent pas les simples variantes d'orthographe.

Winthrop H. Rice.

---

1. André Du Chesne, *Les Œuvres de maistre Alain Chartier, clerc, notaire et secrétaire des roys Charles VI et VII...*, Paris, Thiboust, 1617.

2. *Les Œuvres feu maistre Alain Chartier...*, Paris, Galliot du Pré, 1529.

3. Ce manuscrit est le ms. *F* des œuvres de Villon et a été décrit en détail dans A. Piaget et E. Droz, *Recherches sur la tradition manuscrite de Villon*, *Romania*, LVIII (1932), 238-254. *Le Bréviaire* est aux folios 113 r° à 119 v°.

4. Décrit dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, XXXII, 322. *Le Bréviaire* est aux folios 1 à 10.

S'ensuit le Breviaire des nobles
que fist maistre Allain Charretier

Je, Noblesse, dame de bon voulloir,
Royne des preux, princesse des haulx fais,
A tous qui ont voulenté de valloir,
Paix et salut par moy savoir vous fais,
Que, pour oster les maulx et les torffais
Que Villonie a entreprins de faire,
Chascun de vous, s'il vœult estre parfais,
Ses heures die en cestui brevïaire.

Je me doy bien de pluiseurs gens doulloi
Qui ont du tout mes estas contrefais,
Et en mectant vertu en non challoir,
Prendant mon nom, et laissant mes biens fais ;
Et ont leurs cuers avilléz et deffais,
Et inclinés a mesdire et meffaire.
Mais qui pardon voldra de ses meffais,
Ses heures die en cestui brevïaire.

Qui est des bons le successeur ou hoir
Ne doit avoir la terre sans le faix ;
Et, s'il n'est duys a bien faire & voulloir,
Les biens d'aultruy sont en luy imparfais.
Ains a du tout los & honneur fourfais,
Quant il n'ensuit des nobles l'exemplaire.
Et s'aucun s'est en cest endroit meffais,
Ses heures die en cestui brevïaire.

Pour entendre comme nobles sont fais,

Titre. B : *pas de titre ;* C : Cy commence le breviaire des nobles. — 3. B : voulenté et valoir. — 4. B : salut ; D : ceux. — 7. B : reffaiz ; C : reffais ; D : tous les jours une fois. — 8. B : gens *manque*. — 11. A : et *manque* ; B & C : a non challoir. — 12. B : Preignent, laissent ; C : Prennent, laissent, beaulz. — 13. D : noms. — 14. B : mal dire, mal faire ; C : encliner. — 15. B & C : vouldra pardon. — 17. B : l'oir ; C : & l'oir. — 18. A : les fais ; B : les faiz. — 19. B : si ne se duit ; D : valoir — 20. C : a. — 23. D : Et se failly il a quelque autre fois. (La leçon du ms. est donnée en marge.) — 25-28 : D a une note marginale énigmatique : « Ces quatre vers ont esté changez suivant le Ms. » Il est possible que ce soit une référence à l'édition de 1529 qui dit :

Princes mondains qui vous dictes parfaitz,
En Noblesse se me voulez complaire,
Chascun de vous par esbat plusieurs fois
Ses heures dye en cestuy breviaire. (f. clxxij)

Douze vertus monstrent cy leur affaire.
Doncques, qui vœult estre noble parfais,
Ses heures die en cestui breviaire.

Noblesse.

Dieu tout puissant, de qui Noblesse vient,
Et dont descend toute perfectïon,
A tout créé, tout nourrit, tout soustient
Par sa haulte digne provisïon.
Mais, pour tenir la terre en unïon,
A ordonné chascun en son office,
Ly ung seigneur, l'aultre en subiectïon,
Pour foy garder & pour vivre en justice.

Et qui de Dieu le plus hault honneur tient
Par seignourie ou dominacïon,
Plus est tenu, et plus luy appartient
D'avoir en luy entiere affectïon,
Crainte, honneur, bonne devocïon,
Et vergongne de meffait & de vice,
Et faire tout a bonne intencïon,
Pour foy garder et pour vivre en justice.

Chilz est noble, et pour tel se maintient,
Sans vanterie & sans decepcïon,
Qui envers Dieu obeïssant se tient,
Et fait le droit de sa professïon.
Qui quiert Noblesse en aultre oppinïon,
Fait a Dieu tort et au sang preiudice,
Car Dieu forma noble condicïon
Pour foy garder & pour vivre en justice.

Povre et riche meurt en corrupcïon,

---

26. F : Douze vertus mectent la leur affaire.

Titre. B : Foy ; C : Foy — la premiere vertu. — 29. D : qui de. — 31. B : et soustient. — 33. C : cette ligne a été recopiée et légèrement barrée. — 35. F : Li ung pour servir, l'autre en subiectïon. — 37. B : grant ; D : Cil. — 41. B : et paour de bonne intencïon ; D : Crainte & ; F : Crainte, honneur, bonté, devocïon. — 43. B : en bonne devocïon ; C : en. — 44. F : pour *manque devant* vivre. — 45. une syllabe manque à cette ligne ou bien il faut lire *noblë et* ou *maintïent* ; C : Sil. — 46. F : Sans *manque devant* vanterie. — 50. F : Tort fait a Dieu. — 53. A : et *manque.*

Noble et commun doivent a Dieu service.
Mais les nobles ont exaltacïon,
Pour foy garder & pour vivre en justice:

Lëaulté.

Pour quoy furent les nobles ordonnés,
Et establis seigneurs sur les menus,
Et leur furent les haulx honneurs donnés,
Et hommaiges qui d'eulx sont atenus ?
Ils ne sont pas sy treshault advenus
Pour rapiner et par leur force prendre,
Mais sont de droit et par raison tenus
Servir leur roy et leurs subgés deffendre.

Et quant plus sont en honneurs guerdonnéz,
Et a plus grant dignité parvenus,
Doivent estre mieulx condicïonnés,
Et tous leurs faiz en raison maintenuz,
Leurs cuers fermes, leur diz entretenus,
Ne faire tort a plus grant në a mendre,
Car ils doivent, sans varïer pour nuls,
Servir leur roy & leurs subgés deffendre.

S'ilz varïent, s'ilz sont desordonnéz,
Et leurs subgés ne sont d'eulx soustenus,
Ou sé leur roy est d'eulx habandonnés
Par Lascheté, qui les a detenus,
Je diz qu'ils sont plus villains devenus
Que ung bouvïer, qui sa taille vient rendre
Et qui paie pour ceulx qui sont venus
Servir leur roy et leurs subgés deffendre.

En Noblesse sont les drois contenus

Titre. B : Loyaulté ; C : Loyaulté — la ije vertu. — 60. A : Et hommaiges qui de eulx sont tenus ; B : Et hommages qu'ilz sont d'eulx actenus. — 65. A : Et tant plus sont a honneur guerdonnés ; C : Et quant plus fort sont d'onneur guerdonnez ; F : d'onneur reguerdonnés. — 68. A : Et tous leurs estas en raison maintenus ; C : Et tous leurs faictez en raison maintenuz. — 69. F : Leurs cueurs fermes, leurs cueurs entretenuz. — 70. E : Car ilz ne doivent point varïer pour nulz. — 74. F : ne soient. — 75. C : Et ; F : leur prince. — 78. B : Que le bouvier, qui vient sa rente rendre ; C : Que bon bouvier, qui sa rente vient rendre.

De Lëaulté, ou ceulx doivent entendre
Qui ces deux poins ont par cuer retenus :
Servir leur roy et leurs subgés deffendre.

Honneur.

Hault Honneur est le tresor de Noblesse,
Son espargne, sa privee richesse,
Et ce que cuer noble doit desirer,
Son seur conduit, sa guide, & son adresse,
Son resconfort, son plaisir, sa lëesse,
Et le miroir ou il se doit mirer.
Rien ne pourroit ung bon cueur empirer.
S'il aime honneur, jamais il n'aura honte,
Car c'est le bien qui les aultres sourmonte.

Qui n'a Honneur, tost dechiet sa haultesse,
Son los perist, Renommee le laisse,
Et Mespris fait son povoir deffiner.
Ou Honneur fault, pert son nom Gentillesse,
Car Vergongne, Villonie ou Rudesse
Fait cœur gentil fremir et souspirer.
On ne poeut plus ung bon cœur ayrer,
Qu'enfraindre Honneur, qui l'homme a vertu dompte,
Car c'est le bien qui les aultres surmonte.

Ou Honneur est, tort & iniure cesse :
C'est le chemin pour venir a Proesse.
Qui fait les bons a hault estat tirer,
Et met en eulx atempree lëesse,
Courtois parler, et lëalle promesse,
Sans varïer, chanceler ne virer ;
Trop mieulx vauldroit soy souffrir martirer,

Titre. C : Honneur — la iije vertu. — 86. D : premiere. — 87. B : que ung ; C : q'un. — 88. F : Son sauconduit. — 89. B & C : Son confort, *ce qui donne un vers fautif.* — 90. B & C : mirouer (deux syllabes) ; D : Est le. — 91. A : son bon cueur empire ; F : L'on ne. — 92. A : ne jamais n'aura honte. — 95. A : Son los pert, sa renommee delaisse. — 96. A : empirer ; F : Et mespris fait son honneur desirer. — 97. B : pert nom de Gentillesse ; F : Ou Honneur fault pert honneur Gentillesse. — 98. B & C : et. — 99. B & C : : Font ; B : endurer. — 101. B & C : Que fraindre ; F : doubte. — 106. B : actrempee ; C : largesse. — 107. B : a loyalle.

Qu'Avarice sur honneur d'homme monte,
Car c'est le bien qui les aultres surmonte.

Nobles hommes, tenez en plus grant compte,
Car c'est le bien qui les aultres surmonte.

Droiture.

Raison, Equité, Mesure,
Loy, Droiture
Font les puissances durer,
Et honneste nourreture,
Par nature,
Fait bon cœur amesurer,
Et tout meffait fouriurer,
Et jurer
De garder, en son endroit,
A chascun son lëal droit.

Pour ce, ne doit faire iniure,
Ne laidure,
N'en tort fait s'aventurer,
Tout noble creature,
Dont la cure
Doit estre a droit mesurer.
Mieulx vault son cœur adurer
D'endurer
Que tollir, car Dieu rendroit
A chascun son lëal droit.

Noble homme se desnature,
Et procure

---

112. L'édition de Du Chesne ajoute un vers avant et après notre vers 112, ce qui donne l'envoi suivant :

Qui garde Honneur on le doit honnorer ;
Nobles hommes tenez en plus grant compte,
Que de tresor que puissiez procurer :
Car c'est le bien qui les autres surmonte.

Tous les mss dont nous nous servons et l'édition de 1529 n'ont que les deux lignes de notre texte

Titre. C : Droicture — li iiij^e vertu. — 115 C : Foy. — 116. C : puissants. — 119. C : mon. — 129. C : Droit. — 130. C : corps. — 131. C : A endurer. — 132. A : renderoit.

A son sang deffigurer,
Qui s'arme en querelle obscure,
Faulse et sure,
Pour practique procurer.
C'est le serment pariurer,
Fouriurer,
Justice qui rend tout droit
A chascun son lëal droit.

Ne faisons pas murmurer,
Coniurer,
Et n'ostons plus orendroit
A chascun son lëal droit.

Proesse.

Proesse fait aux nobles assavoir,
Qui ont le cuer de süyr sa baniere,
Que nulz ne peult par elle pris avoir,
N'estre receu a sa grant court plainiere,
S'il n'a en lui trop plus fait que maniere,
Sens pour choisir bon party justement
Et, a l'exploit, conduit et hardement,
Ferme propos et arresté courage,
Diligence secret & pou langage,

---

138. B : Et s'asseure ; D : Et non seure ; F : Faulse et jure. — 140. B : serement foriurer ; C : Se le serement pariurer ; F : *le vers manque*. Pour les vers 140-142, D donne la leçon suivante :

Car on peult considerer,
Et penser,
Que justice rend tout droit...

et en marge donne la leçon des mss.

141. B : Parjurer ; C : Forvoyer ; F : Fort jurer. — 142. C : rend *manque*. — 144. A & C : murmures ; D : plus. — 146. A : n'escons. D a un vers de plus. Voici tout l'envoi :

Ne faisons pas murmurer,
Coniurer
Contre nous en quelque endroit :
Mais faisons, pour plus durer,
A chascun son loyal droit.

Titre. C : Prouesse — la ve vertu. — 149. B : a ; C : suyvre ; D : leur ; F : Qu'ilz ont desir de. — 150. A : perilz ; C : pevent. — 151. B : en. — 153. A & C : Sans. — 154. C : conduite. — 156. F : pur langaige.

Et qu'en l'estour riens fors Dieu ne resongne,
Mais choisisse, comme pour avantaige,
Honneste mort plus que vivre en vergongne.

Bon Renom est son tresor, son avoir —
C'est la chose que Proesse a plus chiere.
Ne ja homme ne fera son debvoir,
Qui en armes quiert proye la premiere.
Car Convoitise est tousiours coustumiere
D'amer Honneur assez escharcement,
Et, tout a coup, par son aveuglement,
Entrerompre l'ordre de bon ouvrage.
Honneur laisse, qui entend au pillage,
Et pour prouffit pert soy et sa besongne,
Dont en après regrete, a grief dommaige,
Honneste mort plus que vivre en vergongne.

Elle ne veult nulz servant recevoir,
Qui par long trait a travail ne l'acquiere,
Et, se tu veulz les siens apercevoir,
Ilz n'ont souvent teste ne main entiere.
Doulce aux foulléz est elle, & aux fiers, fiere ;
Et aux simples ne fait empeschement.
Se diz que cil la poursuit laschement,
Et porte armes en meschant vasselaige,
Qui l'esprœuve sur povre labourage,
Et des assaulx des ennemis s'eslonge.
Ains desirer devroit, s'il estoit saige,
Honneste mort plus que vivre en vergongne.

D'oultraige moert cil qui vit par oultraige
Raison le veult, et Dieu le nous tesmoingne.

---

157. C : Et en. — 158. F : comme pur. — 161. A : Et. — 162. B : ny ; B & C : bon. — 163. B : la *manque devant* premiere ; C : la proye premiere ; F : quiert pratique premiere. — 166. C : pour. — 167. B : D'entrerompre, courage. — 168. B & C : L'onneur. — 170. B & C : par ; B : bon. — 173. D : ne la quiere ; F : long temps. — 176. B : souëfz elle est ; C : elle est ; D : Doulce aux humbles, & aux fiers fiere ; F : Doulce est aux bons et aux folz & aux fiers fiere (11 syllabes). *L'édition de 1529 a :* Doulce & souëf elle est et aux fiers fiere. — 178. C : ja. — 179. B & C : Qui. — 180. B : Et s'espreuve ; C : Et s'esperonne. — 182. A : debveroit ; B : deveroit.

Dont doit amer homme de hault lygnage
Honneste mort plus que vivre en vergongne.

Amour.

Digne chose est Bonne Amour sans amer,
Plaisant confort et vie delitable ;
Car Bonne Amour ne se peut entamer
En noble sang d'homme ferme & estable.
Ch'est Largesse, de hault cuer honnourable,
Qui de soy fait a ce qu'elle aime part.
C'est la Bonté, qui de soy mesmes part,
Et qui acquiert l'autruy cuer pour le sien.
Hayne porte le feu dont elle s'art !
Qui n'a amour et amis, il n'a rien.

Si la doit bien tout noble reclamer,
Et querre amis par service amïable,
Son roy, sa terre et ses amis amer,
Et au besoing leur estre secourable.
Mais, quant le cuer n'est au samblant samblable,
C'est fictïon plaine de maulvais art,
Qui descœuvre sa fraude tost ou tart,
Et dont ne vient a soy n'a aultre bien.
Gentilz hommes, oyés et bien regard :
Qui n'a amour et amis, il n'a rien.

Or, se peult donc celluy chetif clamer, —
Et son estat est dollent et dampnable, —
Qui nuit, et griefve, & se fait diffamer,
Et n'aime riens fors d'amours prouffitable.
Telz gens se fient au gaing et a la table,
Et en fortune ils tournent a l'esquart :
Par tromperie est trompé le renart.

---

186. C : paraige ; F : couraige.

Titre. C : Amour — la vje vertu. — 188. C : bon amour. — 189. A : Plaisir ; D & E : delectable. — 190. C : bon amour. — 191. C : franc ; D : saige. — 193. B : ad, qu'il ; C : cil qui l'ayme. — 194. A : meismes se part ; D : qui soy mesmes espart. — 196. D : l'art. — 200. E : Soy, roy. — 202. B : en. — 204. B : faulte. — 205. C : ne aultre. — 206. B : aiez y ; C : homs. — 208. A : cil pour. — 210. D : Qui hait aultruy ; E : affamer. — 211. A : pourfitable. — 212. A : sievent ; F : Telles gens suivent au grain et a la table.

Amour retourne a cil qui aime bien.
Homme haÿ doit vivre en grant esgard.
Qui n'a amour et amis, il n'a rien.

C'est Amictié, qui trop tost se deppart,
Quant elle fault, dès qu'on ne dit plus rien.
Prïez dont Dieu que de ce mal vous gard.
Qui n'a amour et amis, il n'a rien.

Courtoisie.

Qui veult Noblesse esprouver,
Ou nul vil home n'ataint,
Il la doit querre et trouver
La ou Courtoisie maint,
Qui tous ses ennemis vaint
Par sa doulceur gracïeuse.
Et n'est envïeuse,
Fiere, ne orguilleuse,
Mais humble et joyeuse,
Et plaisant toudis
En fais et en dis.

Par les fais peult on prouver
Ce qui est au cuer empraint.
L'euvre fait tel reprouver
Villain, qui gentil se faint.
Car la Noblesse s'estraint,
Dès que la vie est honteuse
Et langue oultrageuse.
Pensee enuïeuse
Et main perilleuse
Font gens estourdis
En faiz et en dïs.

---

215. C : ce qu'il. — 216. C . laÿ. — 218. A : a mettre. — 219. C, D, E, F : tien ; F : Puis elle. — 220. A : Prïer ; B : qui ; C : Prïons, qui ; D : tous.

Titre. C : Courtaisie — la vije vertu. — 224. C : querir. — 226. B : envïeulx ; F : Qui toute durté retraint. — 227. C : Pour. — 228. A : Et n'est de nul envieuse ; C : Elle n'est envïeuse ; D, E, F : ennuieuse. — 233. A : scet. — 236. A : que. — 237. B : estaint ; D : s'etaint. — 238. B : et. — 239. B : la langue ; C : Langue oultraigeuse. — 240. A : Pensser. (La leçon de tout les mss pourrait être *envïeuse* aussi bien qu'*enuïeuse*, mais le sens semble demander ce dernier mot.)

Les courtois font aprouver
Leur bien par mainte & par maint.
Et en eulx ne peult trouver
Maulvaisté, qui n'y remaint.
Ils n'ont jamais samblant faint,
Ne maniere desdaigneuse,
Mais chiere amoureuse,
De tous biens songneuse,
A nul dangereuse,
Et sans escondis
En faiz et en dis.

Teste trop fumeuse,
Rigueur despiteuse,
Bouche rihoteuse
Font les contredis
En fais et en dis.

Dilligence.

Puis que Vertu se parfait d'avoir paine,
L'ame en vault mieulx, et la vie est plus saine.
Home en devient saige, seur et expert,
Et Paresche est nice, laide et villaine,
Despourveue, non sachant, incertaine,
Qui los, ne pris, ne grace ne dessert.
On poeut jugier que Noblesse se pert
En lasche cuer, qui en riens ne traveille.
Car riens ne vault qui ne suit en appert
Dilligence qui les vertus esveille.

Dilligence est a Noblesse prochaine,
Car c'est celle qui conduit & demaine
Tous haultains fais, dont Gentillesse appert.

---

245. D : parmaint eur parmaint. — 246. A : ne poent couver ; B : ne se peut. — 248. B : samblan saint. — 249. A : parolle — 251. D : bien.

Titre. C : Diligence — la viije vertu. — 261. B : Homme. — 262. B & C : L'omme ; F :... et parfait. — 263. B : estincte ; C : est rude ; D : nue. — 265. C : desers. — 266. A : noble cuer. — 268. B : Car pour nëant vit qu'il n'ensuit expert ; C & E : Pour nëant vit qui n'ensuit en appert ; D : Pour nïent vit qui delaisse au desert (*avec note marginale :* n'ensuit en apert) ; F : Car pour nëant on n'amasse pas (9 syllabes). — 269. (*et les autres refrains*) F : reveille.

C'est fol cuider et vanterie vaine,
Pour digne sang et lignie haultaine,
De soy tenir pour noble, s'il n'y pert.
Cil qui du tout a Oyseuse s'assert,
Son nom dechiet, et sa vertu sommeille,
Et mœurt tout vif, s'a amer ne s'ahert
Dilligence qui les vertus esveille.

Que vault homme qui muse et se pourmaine,
Et veult avoir mol lit & pance plaine,
Et demourer a repos, a couvert,
Et passer temps, sepmaine aprés sepmaine ?
Et ne luy chault en quel point tout se maine,
Qui soit perdu, ne qui soit recouvert ;
Et veult qu'on soit devant luy descouvert,
Et qu'on die qu'il est noble, a merveille.
Mais, qui est noble, il monstre de quoy sert
Dilligence qui les vertus esveille.

Le raisin meur se queult parmi le vert,
Et le meschief l'omme advise et conseille.
Et au travail fait d'un rude ung appert
Dilligence qui les vertus esveille.

Netteté.

Cuer, qui a Haultesse tire,
Et ou Noblesse est assize,
Doit toute ordure despire,
Laidure et goulliardise.
Car sa noblesse desprise,

---

274. A : ou. — 275. B : si. — 276. C : s'afiert. — 278. F :... comme y conffiert. — 281. C : moult. — 282. A : demeure, en ; B : au. — 283. A : passe, spemaine ; B : semaipne. D a une virgule au lieu d'un point d'interrogation. De même D a un point d'interrogation à la fin du vers 287 au lieu d'un point. Tout ceci donne un sens un peu différent. — 284. A : que, point il ; C : ce. — 285. B : Qu'il, ou qu'il. — 287. C : die il. — 288. B & C : apprent ; F :... il appert de quoy sert. (A la fin de cette strophe, le ms. B a copié le titre et les deux premières lignes de la ballade suivante ; ces lignes sont légèrement barrées et, dans la marge gauche, est écrit *vacat*). — 290. A : queulle.

Titre. C : Necteté — ixe vertu. — 294. C : en. — 296. B : Dont (*ou* dout ?); C : tout. — 297. C : goulardise.

Quant nettement ne la garde,
Celuy ou tous prendent garde.

Il ne doit faire ne dire
Chose dont on le mesprise,
Ne qui l'autruy bien empire,
Ne dont son los amenuyse,
S'il pensse bien et advise,
Et sur soy meismes regarde,
Celuy ou tous prendent garde.

Lait parler et trop mesdire
Sont une vile devise
Sur homme ou chacun se mire,
Et ou tout le monde vise.
Honnesteté est requise,
Pour tenir en saulvegarde
Celuy ou tous prendent garde.

Par Netteté et Cointise,
D'ordure se contregarde
Celuy ou tous prendent garde.

Largesse.

Tant est Largesse en tous cas advenant,
Qui a soy plaist et a aultruy prouffite,
Que c'est rente d'honneur bien revenant,
Dont l'un acquiert gaing et l'autre merite;
Au preneur vault, et au donneur delite;
Chacun des deux endroit soy en amende.
Riens n'est perdu que Largesse despende,
Car tous ses biens se despendent par sens.
Le prodigue gaste sans nulz pourpens,
Et au large le bien sourt et habonde,

---

299. A : se. — 302. C : se desprise. — 304. A : qui. — 305. B & C : Si ; F : Panse dont bien et s'avise. — 308. B : ou. — 309. C : Font, laide. — 313. B : en sa. — 315. A & B : plaisant cointise ; F : Par necte et plaisant cointise.

Titre. C : Largesse — xeme vertu. — 319. A : Que, pourffite. — 320. A : Qui est, advenant; C : Car. — 322. C : premier. — 323. A : d'eulx deux. — 324. D : Premierement au large vient l'amende; F : Bien. — 326. A : pourpens *manque.*

Dont il rend soy et les aultres contens.
C'est l'enseigne des vertus en ce monde.

Don recëu obleige le prenant,
Et le donneur sa grant bonté acquitte.
Le donné vault plus que le remanant,
Car bien muchié porte joye petite.
Et, pourtant, est Avarice mauldite,
Qui le poing clot, que nul ne s'y actende;
Et lui advient q'un aultre gaste ou vende,
Ce qu'elle acquiert & garde a griefz tourmens,
Et s'il lui sourt peril, guerre ou contens,
A nul ne chault, qui le griefve ou confonde.
Mais Largesse trouve amis en tous temps.
C'est l'enseigne des vertus en ce monde.

Pour ce, ne doit estre eschars ne tenant
Ung franc cuer d'homme en qui Noblesse habite,
Mais a donner plus joyeux qu'en prenant,
Car Largesse secourt l'omme et respite.
Escharceté est a noble interdicte;
Tout gentil cuer tient au large sa bende.
Bien fait est tel que Dieu veult qu'il se rende
Dont il party et retourne dedens.
Jamais bien fait ne se pert en nul temps,
Mais quelque fois sur son maistre redonde.
Largesse tient l'estandart sur les rens.
C'est l'enseigne des vertus en ce monde.

Riche, qui laisse Honneur pour les despens,
Tout bien lui faille, et son avoir lui fonde.
A Largesse voit on le cuer des gens :
C'est l'enseigne des vertus en ce monde.

---

330. C : oblige *est répété* ; D : le don receu ; E : Don qu'est receu. — 332. C : don vault, tout le ; F : demeurant. — 336. C : s'il. — 337. A : Et ; C : ell ; D : gaigne ; F : elle gaste. — 338. B : si ; C : sort ; F : Et si ly sourt paix. — 339. C : n'en. — 340. B : cette ligne manque. — 342. C : escharts maintenant. — 343. D : loyal. — 346. F : a homme. — 347. F : tient en largesse bande. — 348. B, C, D : droit. — 349. C : partit, Il. — 350. A : a nul sens ; C : en nul sens. — 354. C : ses. — 355. B : faillent ; E : bien *manque*.

Sobriété.

Quant Bon Desir, qui veult hault advenir,
Moet le penser a monter en valleur,
L'omme se doit lors sobrement tenir,
Et eschouer le vin & sa challeur,
Qui font changier bon advis en folleur,
Force grever, et a nature tort,
Troubler la paix, et mouvoir le discort,
Et delaissier toute chose imparfaite.
Mais, qui bien a a soy Sobresse attraite,
Elle est propice, et de pou assouvie,
Aide de sens et de santé la guette,
Garde de corps et concierge de vie.

De faire excés ne puet nul bien venir,
Ne corps ne los n'en puet estre meilleur.
Ains en pert on maniere et contenir,
Voix, alaine, legïerté, coulleur.
Et tousiours a glouton quelque dolleur,
Et est pesant, replet, et gras, et ort;
Sa vie abreige, et apreste sa mort.
Nul n'en a dueil, homme ne le regraite,
Se vers Sobresse il ne fait sa retraicte.
Car c'est celle par qui nul ne devie,
Ayde de sens et de santé la guette,
Garde de corps & concierge de vie.

Et qui ne scet Mesure retenir
Sur sa bouche, qui est huissier du cuer,
Comme peult il bien savoir pervenir
A conduire chose de pesanteur?
Gloutonnie laisse toute haulteur,
Et seullement a soy paistre s'amort,
Et ventre saoul n'est aise s'il ne dort,

Titre. C : Sobresse — la xje vertu. — 359. B : sa pensee ; C : la pensee. — 361. A : eschiever ; B : Et eschever. — 362. A & B : fait ; F : bons amys. — 364. C : nourrir. — 366. C : en ; D : attraire. — 367. F : Elle est petite. — 370. B : n'en ; C : ne peut il. — 371. A : cops. — 373. C : legerté. — 375. C : si ; F : Pesant et vil, replet... — 376. B & C : aprouche ; D : approuche (*avec note marginale* : apresse). — 382. C : la troisième strophe de cette ballade manque. — 384. A : Comment puet il bien parvenir. — 388. B : si.

Car d'aultre bien ne songne, pense ou traitte.
Mais Sobresse, en souffissance refaitte,
Est preste a tout, quant Vertu la convie,
Ayde de sens et de santé la guette,
Garde de corps et concierge de vie.

Sobresse duit les faulcons et affaitte
A hault voller, & elle est droite & plevie :
Ayde de sens et de santé la guette,
Garde de corps et concierge de vie.

Perseverance.

O, excellent haulte vertu divine,
Qui tout parfait acomplist et terminne,
Royne puissant, dame Perseverance,
Cil qui retient ta lëalle doctrine
Sans fourvoyer, le droit sentier cheminne
De los, de pris, de paix, de souffissance.
Car tu vaincz tout par ta ferme constance,
Qui de souffrir n'est foullee ne lasse;
Malheur confont, et sur fortune passe,
Et en tous lïeux la victoire te donne,
Car tu acquiers par raison la couronne.
Quant les vertus toutes les mains te tendent,
Par ton conduit a hault loyer s'atendent,
Si te doyvent pour patron advouer,
Puis que la fin fait les œuvres louer.

Tu es celle qui les cuers examine,

---

390. D : Mais Sobresse suffisamment refaitte. — 391. A : lui ; D : te.
390-391. F : Mais sobriété souffisance retraicte,
Et pense a tout....

395. B : si est duicte et pluvie ; C : et duyt et aplanie ; D : A hault voler les duit & aplavie (*avec note marginale* : si est duite & plevie) ; F : A hault vouloir si est dicte et plevye. — 396. C : Aise.

Titre. C : Perseverance — xije vertu. — 399. A : a complet. — 403. F : De loz, de pris, de troys... — 404. A : fiere. — 405. B : lassee ; C : n'es saoullee. — 406. A : et leur ; B : confort ; C : confons. — 407. B : tu donnes. — 408. B : Quant, les couronnes ; C : Dont. — 409. B : la main ; E : s'estendent. — 410. B : hault loyer en ; D : s'estendent. — 411. A : Et te donnent ; B : S'ilz. — 412. A : œuvres a louer. — 413. C : la deuxième strophe manque complètement.

Et, comme l'or ou crosel, les affine
En loyalté, par ton humble souffrance.
Et, qui a toy s'asseure et determine,
Tu le ressours, quant il fault ou decline,
Et lui donnes confort et soustenance.
Mais cuer failly, lascheté, varïance,
Quant qu'ilz ont fait, gastent en pou d'espace.
Ennuy les ront, Faulte-de-Foy les lasse,
Vertu leur fault, Honneur les habandonne.
Ilz sont pugnis, et Dieu ne les guerdonne,
Car les bons ont du bien, quoy qu'ilz attendent,
Et tous nobles, qui a Haultesse entendent,
S'ilz sont saiges, se vont a toy vouer,
Puis que la fin fait les œuvres louer.

Il ne fait riens, qui commence et ne fine,
Et, dés qu'aucun a varïer s'encline,
Son bien passé demeure en oublïance.
Et quant l'œuvre est haulte, louable et digne,
S'on l'entreprent, sans ce qu'on l'enterine,
C'est reprouche de lasche Oultrecuidance.
La pert homme son nom et sa fïance,
Et le bon los tantost se brise et casse.
Mais, qui a droit ses affaires compasse,
Oultre poursuit ce a quoy il s'ordonne,
Et jusqu'au bout en Loyalté forsonne,
Dont les bienfaiz au parfurnir s'amendent.
Ceulx qui tantost a Fortune se rendent,
Voeult Noblesse du tout desadvouer,
Puis que la fin fait les œuvres louer.

Ceulx sont nobles qui corps & biens despendent
En Lëaulté, et leur seigneur deffendent

---

417. B : les. — 421. B : Envie ; D : Ennuy rompt tout. — 423. A : ne *manque*, te ; D : le vray Dieu te ; E : ...et Dieu te guerredonne ; F : Qui les loyaulx a la perfin coronne. — 427. A : a louer. — 431. A : lëalle ; F : est lëalle, bonne & digne. — 434. A : perit l'om ; B : pert son nom homme. — 435. C : son bon bruit. — 436. A : ses fais ; C : si a droit. — 438. C : jucqu'au ; D : foisonne. — 439. B : poursüir ; C : ses ; D : Parquoy les biens de iour en iour s'amendent. — 440. D : Mais ceulx qui tost... — 441. B & C : Veulent ; F : Veult Fortune. — 444. C : leurs seigneurs.

Sans le droit, neu de leur foy desnouer,
Puis que la fin fait les œuvres louer.

Vostre mestier recordez,
Nobles hommes, en ce livre.
Quant vous serez discordés,
Vostre mestier recordez.
Vos fais au nom accordez,
Se noblement voullés vivre.
Vostre mestier recordez,
Nobles hommes, en ce livre.

Explicit le breviaire
des nobles fait et
compillé par maistre Alain Chartier.

Le Psaultier des villains.

L'Acteur.

Des nobles j'ay vëu le brevïaire,
Que fist jadis en son temps maistre Allains,
Et, pour ce fait, m'est prins tallent de faire
Selon mon sens le Psaultier des villains;
Car Vilonnie est laide et envis l'ains,
S'en sont vertus fourcloses et banies.
Pourtant oyés comment, ès fais mondains,
Ceulx sont villains qui font les villonnies.

Je ne veul point mesdire ne meffaire;
Je ne veul point jugier des corps humains,
Ne regarder de chascun a l'affaire :
Lequel est plus gentil et lequel mains.
Sy ne diz point que labouriers de mains
Soyent villains, ne toutes leur lignies.
Ainchois respons que, de soirs & de mains,
Ceulx sont villains qui font les villonnies.

Rondeau : A & B, pas de titre ; D : *note marginale* : Adiousté du Ms. ; C & F : *manque*. L'explicit est celui de C; il n'y a rien dans A, et seulement le mot *Explicit* dans B.

Titre général : B : pas de titre ; C : Cy commence le psaultier des villains. — 1. C : De. — 5. B : en vilains. — 8. B : qu'ilz. — 12. B : ou, ou. — 13. C : Je. — 15. B : Mais je conclus que, des fors et demains.

On fait assés de choses au contraire
De Gentillesse et de ses faiz haultains,
Mais Villonnie est son droit adversaire,
Par qui sont plus ses nobles fais enfrains.
On ne congnoist pas les gentilz aux frains.
Ceulx sont gentilz qui sont sans felonnies,
Et seullement, comme dist mes refrains,
Ceulx sont villains qui font les villonnies.

On scet assés : les pailles ont tous grains,
Et sur buissons sont rozes espanies ;
Mais, qui que soit de Gentillesse plains,
Ceulx sont villains qui font les villonnies.

Gentillesse.

Je, Gentillesse, amoureuse vertu,
Fais assavoir, par mes lettres patentes,
A ceulx qui sont de mon blason vestu,
Et ont mis hault leurs cuers & leurs contentes
Soit en palais, en salles, ou en tentes,
Que je ne veul grain souffrir estre faicte
Chose par quoy mon honneur soit deffaite.
Oste son cuer de tout vice et le donte,
A moy amer d'entiere amour parfaitte,
Qui aime Honneur et craint villaine Honte.

Le lasche cuer, de vice pourvëu,
N'aura jamais de hault Honneur les rentes,
Car de telz biens ne lui est riens dëu,
S'il n'est remply de vertus excellentes.
Cilz est gentil qui n'a pensees lentes,
Et cilz qui m'a en son cuer contrefaitte,
Du tout en tout a Noblesse seurfaitte,

21. C : pas *manque*, gentilz homs (Ce vers est écrit à côté du vers précédent.) — 22. B : font. — 23. B & C : dient (ce qui est plus correct du point de vue grammatical, mais donne un vers fautif.) — 25. A : On scet assez que leur paille ont tous grains; B : On scet assez ou pailles ont tous grains. — 27. C : que qui. — 30. A : lois. — 32. B : en hault mis ; C : Et qui ont mis cueur, corps & leurs ententes. — 33. A : en palais, en pallus. — 34. A : n'estre. — 36. B : ton. — 37. C : De ; B & C : doncques. — 38. C : Qui ayme Honneur, craint Villenie & Honte. — 40. B : Si n'aura ja. — 43. B : Or. — 45. B : parfaicte ; C : sa noblesse a fortraicte.

Quant Villonnie en ses fais le surmonte.
Mais Gentillesse a toute a soy atraitte,
Qui aime Honneur et craint villaine Honte.

Et le chemin par ou maint sont venu
A Renommee, afin que tu le sentes,
C'est le sentier d'Honneur qu'ilz ont tenu,
Sans fourvoyer në aller aultres sentes,
Dont sont toutes villonnies exemptes,
Et ou vertus ont toutes leurs retraittes.
Car non obstant qu'Envie l'omme agaitte,
Par les degréz de bonne vie on monte,
De hault renom en le maistre eschargaite,
Qui aime Honneur et craint villaine Honte.

Chilz est villains qui Villonnie alaitte
En tous ses faiz Mais faites votre compte,
Que de Noblesse a autant qui luy haitte,
Qui aime Honneur et craint villaine Honte.

Noble Vertu.

Noble Vertu fait a tous assavoir,
Et publïer par tout a haulte alaine,
Que nul ne puet sans Vertu pris avoir.
Mais quant Vertu est du cuer chastelaine,
Ja ne fera son cuer œuvre villaine,
Dont avoir puist reprouche en son visaige,
Car Vertu est ung habit de coraige,
Selon raison, a nature acordans,
Qui donne aux bons en leur meilleur ëage
Cuer et voulloir de bien faire en tous temps.

Tous ceulx qui ont grant desir de valoir,

---

48. C : Qui ayme Honneur, craint Villenie & Honte. — 49. A : pour, ont. — 52. C : ou. — 53. B : examples. — 54. B : toute leur retraicte ; C : en. — 55. B : non *manque*. — 57. C : De hault renom est le maistre eschanguette. — 58. C : Qui aime Honneur, craint Villenie & Honte. — 61. A : leur ; C : qu'il. — 62. C : Qui ayme Honneur, craint Villenie & Honte. — 63. Dans le ms. C, les ballades sur Noble Vertu et Bonté de Cuer sont transposées. — 65. B : vertus peu avoir. — 67. B : le corps ; C : son corps. — 68. B : honte ; C : puisse. — 70. A : et. — 71. B : a leurs. — 73. A : & volloir.

Sachent aussy que Vertu est germaine
A Netteté, qui souffrir ne volloir
Ne puet q'un corps villainement se maine,
Ou face chose infame et inhumaine.
Ainchois luy met devant ses yeulx l'image
De Villonnie et de honteux Dommaige,
Craindans meffait et laidure doubtans.
Et si luy fait avoir, par droit usaige,
Cuer et voulloir de bien faire en tous temps.

Ainsi Vertu fait les biens apparoir
De Gentillesse, amoureuse et haultaine,
Plus que ne fait grant terre et grant avoir.
C'est toute chose esprouvee et certaine.
Et du cuer vient la discrete fontaine
De bonnes meurs, qui les bons assouaige,
Garde et deffend de tout villain oultraige,
Et qui les fait debonnaires et francz,
Par quoy ils ont proesse & vaisselaige,
Cuer et voulloir de bien faire en tous temps.

Le plus plaisant et gentil heritage,
Qui remanoir puist de pere aux enfans,
C'est quant il laisse a ses hoirs en partaige
Cuer et voulloir de bien faire en tous temps.

Bonté de Cuer.

Bonté de Cuer, de par moy vous salue,
Comme dame digne de grant value,
Et fait savoir aussy en audïence,
Qu'en homme franc & de noble venue,
Bonté vault mains cuidié que scëue,
Car s'il appert bon par belle apparence,
Et en aprés aultre qu'on ne le pense,
De Gentillesse il fait tout le contraire,

---

74. A : prochaine. — 77. B : Ne faire. — 81. A : se ; C : ce. — 83. C : Aussi. — 93. B : l'envoi manque. — 94. C : peut. — 97. A : humblement vous. — 98. A : digne et. — 99. A : fais ; B : aussi savoir. — 100. B : Que homme. — 101. B : mieulx. Vers fautif dans A, à moins qu'on ne lise *cuidïé*, mais B & C ont *cuidee* ; la correction d'A à *cuidee* est indiquée. — 102. A : tel appert ; B : apperceue. — 103. A : Qui aprés est ; B : Et aprés est.

A son sang tort, et a soy vïollence;
Car on ne doit l'un dire et l'aultre faire.

Que vault avoir belle robe vestue,
N'estre couvert de Bonté a la veue,
Et par dedens plains de mallivollence?
Gentillesse point n'arreste en tel mue,
Ainchois s'en part bien tost et se remue,
Et va querir ailleurs sa residence.
Et pourtant mectz a tes faictz resistence.
Qui se dit noble et de gentil affaire,
Est tel qu'il doit demonstrer par essence;
Car on ne doit l'un dire et l'aultre faire.

Gloire et Honneur est aux nobles dëue,
Et Grace aussy leur doit estre rendue,
Quant, par leurs fais et par leur dilligence,
Foy est gardee & Raison soustenue,
Paix et amour aussy entretenue
Vers leurs subgés, qui sont plains d'indigence.
Mais, quant par eulx et par leur negligence,
Ils sont foullés par aucun adversaire,
Leur bon los fault et leur blasme commence;
Car on ne doit l'un dire et l'aultre faire.

Garder se doit de toute ville offence
Qui est gentil, pour cause neccessaire.
S'en garde dont chacun en son essence;
Car on ne doit l'un dire et l'aultre faire.

Franchise.

Gentille est noble Franchise

---

110. C : nue. — 111. A : pert ; B : Ains s'en depart. — 113. A : ce vers manque, mais le scribe a laissé un espace ; évidemment il ne comprenait pas ce que voulait dire l'auteur dans cette ligne qui n'est pas, en effet, très claire — ce qui se reflète dans le vers 115 ; B : mecte a telz. — 115. A : Et tel qui doit, se monstre sans absence ; B : Et tel qu'il est, se monstre par absence. — 117. B : si est. — 124. B : saouléz. — 127. C : le vers 117 est ici recopié et barré. — 128. C : gentil. C'est. — 129. B : Or s'en part dont chacun a son absence. — 131. Cette leçon est composite ; aucun des mss n'a une leçon convenable. Les voici : A : Gentille en noble Franchise ; B : Gentillesse est noble Franchise ; C : Gentillesse & noble Franchise.

Et assize
En cuer douls et debonnaire,
Quant il n'aime ne ne prise,
Ains desprise,
Villonnie et son affaire,
Et ne daigne chose faire
Au contraire
D'Honneur, qui bien l'entretient
Comme a son fait appartient.

Qui sa voullenté submise
A, et mise
En lieu ou blasme repaire,
Villonnie est sa devise.
Bien s'avise
Qui de Noblesse se paire,
Pour savoir s'il se sepaire
Et despaire
De son nom qui le soustient,
Comme a son fait appartient.

Noble doit servir l'eglise —
C'est sa guise —
Et garder son populaire,
Puis que la cherge en a prise
Sans reprise,
Qui des bons vient souëf flaire.
Ce dit on par exemplaire :
Bien doit plaire
Noble homme qui se maintient
Comme a son fait appartient.

Qui se scet de mal retraire,
Et atraire
Vertu a soy, bien lui vient
Comme a son fait appartient.

---

132. C : Est. — 139. A : que. — 142. B : Auroit mise. — 144. C : ce vers est écrit à côté du précédent. — 146. A : Que. — 148. C : dispare. — 152. B : la. — 154. B : a emprise. — 156. B : est. — 157. A : Et dy je. — 159. B : Noble qui bien.

Sens.

Quiconques a sens et descrecïon,
De son droit a bien cause et actïon
De laissier honte et d'eslongier tout blasme,
Quant Dieu lui a baillé l'instructïon,
Et qu'il scet que c'est destructïon
Pour tous hommes de cuer, de corps & d'ame.
Se de son corps fait doncques Raison dame,
Et met son cuer a Honneur desirer :
C'est le chemin a quoy on doit tirer.

Car ou Honneur a dominacïon,
Villonnie, n'Abominacïon
Ne puet manoir, ne nulle chose infame,
Qui tiengne ung cuer en sa subgectïon,
Mais Franc Volloir, Noble Condicïon,
Gentillesse, plus souëfve que basme :
Il n'y remaint d'aultres, homme ne fame.
Aveuc telz gens fait noble demourer.
C'est le chemin a quoy on doit tirer.

De Franc Motif, par expedicïon,
Le cuer gentil — c'est sa peticïon —
Par Hault Desir, qui l'embrache & enflame,
Prent a monter grant delectacïon.
Mais quant il est en exilacïon,
S'il sent que grain Villonnie l'entame,
Tost a Honneur se veue et se reclame,
Comme au droit saint, que cuer doit aourer.
C'est le chemin a quoy on doit tirer.

Laissier tout mal et soy amesurer,
C'est le chemin a quoy on doit tirer.

---

165. B : Quelconques. — 166. B : A. — 167. C : & eloingner. — 168. A : l'en ; B : leur. — 169. B : qui. — 171. A : Homme prudent sy cuite biffame. — 174. A & C : en. — 176. C : N'y peust. — 180. A : ne ; C : Et n'y, autrë, homme. — 181. A : ne fait. — 183. A : pour. — 185. B : huy ; C : l'embrase. — 187. B. exultacïon ; C : exaltacïon. — 188. B : Si, le lame ; C : scet qu'en rien. — 189. B : se clame ; C : s'advoue & reclame. — 190. B : C'est ; C : sens. — 191. C : doit *manque*.

Memoire.

Haulte personne est moult fort anoblie
Par Memoire, qui les choses n'oublie,
Et qui du bien baille ramentenance.
Et cellui est bien plain de Villonnie,
Qui a d'autruy en service, et le nye,
Et bien passé met tout en oubliance.
On doit avoir du bien fait souvenance.
Quiconcques rend merite pour merite,
Son bien forsonne, et son honneur prouffite.
Qui veult avoir bon nom & bonne grace,
Face tost dont ce qu'il doit, et s'acquitte.
Raison l'enseigne, et Dieu veult qu'il se face.

Qui ce qu'il doit ne fait par felonnie,
Par lascheté, par non sens ou follie,
C'est honte a lui; digne n'est d'honnourance.
Dame Raison l'en reprend et chastie;
Dieu l'en demande, et droit l'excommenie.
Point n'excuse le pechié Ignorance.
Que fera dont cil qui a congnoissance,
Qui peult savoir, et nulluy ne respite
Par sa maniere orguilleuse et despite,
S'il a, avant que gueres de temps passe,
Grant foison blasme & d'honneur part petite ?
Raison l'enseigne, et Dieu veult qu'il se face.

Mais qui fait ce que gentille lignie
Doit faire, quant elle est bien enseignie,
Il a des biens et d'honneur habondance,
Son pris en croist, sa grace en multiplie,
Dieu luy scet gré, et tout le monde prie

Titre. A : Memore. — 195. B : Par les choses que Memoire n'oublie ; C : n'eblie. — 198. B : d'aultruy est. — 199. B : tost ; C : si mect. — 200. A : de. — 204. C : donc ce qu'il doit faire. — 205. A : se le face. — 206. C : Qui ce qu'il doit faire, fait par felonnie. — 208. C : digne est. — 210. C : desment. — 211. B : pechié d'ignorance ; C : l'excuse, pechié d'ignorance. — 214. A : Qu'il puet sauver. — 215. B : temps se passe ; C : grace. — 218. B : gentil. Dans C, l'envoi et la troisième strophe sont transposés. — 219. B : quand bien est. — 220. A : de bien. — 221. B : en *manque*. — 222. A : l'en ; B : Dieu luy en soit gré.

Pour son bon nom et pour sa bien veullance.
Et Bon Renom son bien et sa vaillance
Nonce partout, magnifeste & recite.
Et, pour ce fait, quant noble se delite
A faire bien, et que point ne se lasse,
C'est de son droit, & par voye licite.
Raison l'enseigne, et Dieu veult qu'il se face.

Qui veult qu'Honneur dedens son cuer habite,
Ensus de soy Villonnie tost chasse.
Il appartient : c'est droit, c'est loy escripte.
Raison l'enseigne, & Dieu veult qu'il se face.

Debonnaireté.

Debonnaireté, la belle,
Chacun jour — c'est sa maniere
Les gentilz hommes appelle,
Pour venir soubz sa baniere,
Et les villains boute ariere.
Car, du lieu ou s'esbanie,
Est du tout banie
Toute villonnie,
Toute fellonnie,
Noise et tous debas,
Du hault et du bas.

Cure n'a d'homme rebelle
Ne d'omme qui trop tost fiere,
De samblance sure et felle,
Ne de contenance fiere.
Pas n'est chose qui affiere.
Trop plus est auctorisie,
Amee et prisie,
Amour bien choisie,
Doulceur, Courtoisie.
Ce sont les esbas
Du haut & du bas.

---

224. C : son renom. — 225. B : Loee. — 226. B : fais. — 237. A : Et. — 228. B : par bonne euvre licite. — 229. A : dieux. — 230. B : l'envoi manque. — 235. C : c'est *manque*. — 239. A : s'abanie. — 241. C : le vers manque. — 442. B : le vers manque. — 246. B : trop soit fiere. — 247. C : fure. — 248. B : Ne *manque*. — 250. B & C : auctorisee. — 251. B & C : prisee. — 254. A : ses.

De debas point ne se melle.
La main n'a pas trop legiere,
Ce n'est en juste querelle,
Ou que droit sy le requiere
Garder son honneur entiere.
A nulluy n'est ennemie,
Ains doulce, et non mië
Preste a escourmie,
Mais tousiours amie,
Sans changer le bas
Du hault et du bas.

Elle est de paix assouvie,
Et garde de vie,
Vertu qui obvie
Aux assaulx d'Envie,
Et d'Orgueil rabas,
Du hault et du bas.

Vaillance.

Vaillance tient sur les champs l'estandart
Ou tous bons cuers se doivent ralïer.
C'est le miroir, l'exemple & le regart,
Qu'on doit avoir aux vaillans sans ployer,
Qui veult son temps en honneur employer.
Mais maniere a a avoir ces honneurs
Car qui court sups aux povres laboureurs,
L'espee au poing, ou d'escu ou de lance,
A mon advis, c'est pour tous les greigneurs,
Povre proesse & petite vaillance.

Cilz qui ne craint lance, espee ne dart,
Et pour Honneur veult pener & veillier,
Ou qui n'a peur d'engien, de tour ne d'art,
Qui le puist nuyre ou son corps traveillier,

---

258. A : Se, justice ; B : droicte. — 259. B : l'en ; C : luy. — 263. B : escremie ; C : Follë, estourdie. — 276. B : plïer. — 277. B : emplïer. — 278. B : *un des* a *manque*. — 279. C : Que. — 280. A : ou d'espee ou de lance. — 283. Aucun des mss ne porte une leçon correcte de la dernière moitié de ce vers. Les voici : A : lance, espee ou dart ; B : lance, n'espee, ne dart ; C : espee, lance, ne dart. — 285. B : de trouffe ne d'arc.

Est bon et franc et vaillant chevalier,
Puis qu'il ne puet estre vaincu par peurs.
Mais aussy tost qu'il change de ses meurs,
Par avarice ou par sa decevance,
Il fait depuis, en toutes ses labeurs,
Povre proesse et petite vaillance.

Qui de l'estour s'emblë, et puis s'en part,
C'est honte aussy, et villain reprouvier,
S'il est vaillant. Mais si c'est ung couart,
Ne peut challoir : il fait son droit mestier,
Et fuit tousiours avant qu'il soit mestier.
Et, pour ce fait, entre nobles seigneurs,
Homme jamais ne porte les coulleurs
De Villonnie, en armes n'en samblance,
Car de ses fais vient mort, honte & doulleurs,
Povre proesse et petite vaillance.

Jeusne conseil cueillit, ains qu'il soit meurs.
Faulte-d'avis et folle Oultrecuidance
Font en l'estour souvent faire a pluiseurs
Povre proesse et petite vaillance.

Hardiesse.

C'est grant chose de Hardïesse
En armes, mais se Dieu me sault,
Bonne Conduite et Grant Sagesse
Avecques cela moult y vault,
Et aussy, sans estre trop chault,
Sens rassis et descret courage.
Car, comme on crie a l'eschaffault,
Follie n'est pas vasselaige.

Pas ne dy que ne soit proesse
D'avoir cuer assaillant et bault,

287. B : loyal chevalier. — 288. B : paour. — 291. B : trestous. — 293. B : depus. — 294. C : reprouvier *manque*. — 298. C : pour ce donc. — 299. A : porta. — 300. A : n'en ; B : armee.

Titre. B : Bonne Conduite. — 308. A : dieux, fault. — 309. C : et *manque*. — 310. A & C : Avec tout ce. — 312. A Sang ; C : Fault. — 313. B : Car, comme court en l'eschaffault ; C : Mais, comme on crye a l'assault. — 315. C : promesse. — 316. B : hault.

Et corage aussy en la presse,
Entreprenant, hardy et hault.
Mais s'il y a de sens deffault,
Supposé qu'on ait l'avantage,
Proesse appeller ne le fault :
Follie n'est pas vasselage.

Et qui de soy meismes se blesse,
Par fol hardement, en sursault,
Il esturdie fort sa noblesse,
Car, combien qu'il soit bon vassault,
D'Honneur en Villonnie sault,
Et lors pleure et plaint son dommage,
Recongnoissant qu'en maint assault,
Follie n'est pas vasselage.

Trop cuidier grant loenge tault,
Et folle emprinse vient d'oultrage,
Et, au tesmoing de maint herault,
Follie n'est pas vasselage.

Preudommie.

Preudommie est garnison de tout bien,
Amas de Grace, espargne de Bon Eur,
Chief de Bon Los, et chois de Bon Moyen
Pour parvenir et monter en valleur,
Puis de Bonté, fontaine de Doulceur
Tresor d'Amour, richesse qui puet plaire,
En qui tousiours on puet prendre exemplaire,
Car, qui n'ensieut les faits de Preudommie,
Il ne se puet plus tost d'honneur deffaire,
Ne faire a soy plus grande villonnie.

Preudomme doit servir — entendez bien —

317. C : Et bon couraige. — 318. B : Entreprenant aussi : tout vault ; C : & bas & hault. — 319. C : s'il n'a. — 321. B : la. — 322. A : pas *manque*. — 323. A : quant ; C : les trois premières lignes de la strophe précédente sont recopiées et barrées. — 324. B : ou. — 325. B : escharde ; C : retarde. — 326. B : qui. — 327. B : ou ; C : De Honneur & Villenie sault. — 328. B : praint. — 329. C : par. — 335. A : tous biens ; B : tous bien. — 337. A : bons moyens. — 341. B : Et ou tousiours on doit ; C : Et, au seurplus, on doit. — 345. C : Preudommye.

Dieu, et apréz, son prince et son seigneur,
Amer son preu autant comme le sien,
Son corps deffendre, et garder son honneur.
Et, pour ce fait, qui n'a fors de soy peur,
Qui n'a regart sans plus qu'a son preu faire,
Qui laisse aller son prince et son affaire
A l'abandon et peril de sa vie,
Il ne se puet plus tost d'honneur deffaire,
Ne a soy faire plus grande villonnie.

Qui n'aime fors pour prouffit terrïen,
Ou seulement pour venir en Haulteur,
Communement telle amour ne vault rien.
Ce n'est pas fait de lëal serviteur,
Ne d'un qui soit, pour sa paine et labeur,
Digne d'avoir d'Honneur aucun sallaire.
Qui n'est donc franc, lëal et debonnaire,
Et qui fait ce que faire ne doit mie,
Il ne se puet plus tost d'honneur deffaire,
Ne a soy faire plus grande villonnie,

Qui ne craint Dieu pour son preu salutaire,
Sert son seigneur, et aime sa partie,
Il ne se puet plus tost d'honneur deffaire,
Ne a soy faire plus grande villonnie.

Honnesteté.

Honnesteté est tant nette et tant monde,
Tant gracïeuse, tant franche et tant pure,
Que c'est celle des vertus de ce monde
Qui het le plus Villonnie et Ordure,
Et qui le mains sueffre Honte et Laidure,
Car, de son droit et natural office,
Ensus du cuer chasse tout villain vice,
Ne Deshonneur en son pourpris ne lesse,

---

346. A : son souverain seigneur. — 347. A : autant *est écrit au-dessus de* comme. — 349. A : faire, que ; B : fors *manque* ; C : donc. — 350. C : aussi regard qu'a. — 351. A : en. — 352. B : En. — 355. C : fors que. — 357. B & C : tel. — 359. B : qu'il, sapience ; C : *il y a un espace où devrait être* soit. — 360. C : Digne est d'avoir. — 364. C : ville. — 370. A : gracïeuse et tant. — 371. C : Et. — 373. A : Et que. — 375. C : Hors de son.

Par quoy maintient, en droit et en justice,
Le gracïeux estat de Gentillesse.

Que ce soit vray, la tresbelle et tresblonde,
Honnesteté est de telle nature
Que tout honneur croist en elle et redonde,
Et que de honte ne de blasme n'a cure.
Ains veult tousiours — c'est sa loy, sa droicture —
Qu'en cuer gentil hault Honneur se nourrisse,
Et qu'en ses fais Bon Los croisse et flourisse,
Ou meilleur temps de sa belle jonesse,
Afin que lus acroise et embelisse
Le gracïeux estat de Gentillesse.

Car le franc cuer, qui sur vertus se fonde,
Ne puet avoir fors que bonne aventure.
Tout bien lui vient, Bon Los lui surhabunde,
Bon Nom lui croist, et Grace lui procure
Gloire, Honneur et Loenge qui dure,
Dont, quant de Dieu rechoit tel benefice,
Et sy grant los du monde en temps propice,
Qu'il fait d'Honneur sa privee ricesse,
Il se doit bien garder qu'il n'amenrisse
Le gracïeux estat de Gentillesse.

Qui mesprins a, a Honneur revertisse,
Et Villonnie oste de soy, qui blesse.
Ainsi pourra merir, sans preiudice,
Le gracïeux estat de Gentillesse.

Bonne Renommee.

Gentillesse est de vertus honnouree,
Soustenue, deffendue et gardee
Contre les grans assaulx de Villonnie.
Mais en aprés la belle et bien amee
Vient qui moult plaist : c'est Bonne Renommee.
Car elle sert et a mort et a vie

377. A : Par soy. — 381. A : habonde. — 383. A : loi et. — 387. B : croisse. — 391. B & C : Bonheur. — 392. C : Son. — 393. B : Gloire et. — 394. B : recoit. — 397. A : doit tresbien ; B : qui. — 399. B : l'envoi manque ; C : a mespris. — 401. C : mener. — 406. A : la bonne ; C : & bonne amye.

Tous ceulx qui ont loenge deservie,
Et tout bien fait retient en sa memore.
Et qui digne est d'avoir honneur et gloire,
Ou qui n'est pas digne qu'on l'auctorise,
Tout droit s'en va, nully ne favorise.
Selon leurs fais les hommes guerdonne;
Bien scet a qui ses biens delivre et donne.
N'y vault monstrer dehors belle apparence :
La fin de tout et vraie experïence.

Se par Fortune ou par Mort terminee,
Le corps est mort, et la vie est finee
D'homme gentil et de haulte lignie,
Pourtant n'est pas sa loenge passee.
Ains l'a tousiours en cuer et en pensee
Renommee, qui les choses n'oublie,
Et son bon nom magnifeste & publie,
Car tous ses biens a par haulte inventoire,
Et ramentoit l'onneur et la victoire
Qu'il a conquis, et le loe et le prise
Par mainte noble et hardie entreprise,
De quoy il a emporté la couronne.
Mais qui que Grace et Loenge avironne,
Ou qui qu'en porte Honneur et Reverence,
La fin de tout est vraie experïence.

Et quant on a toute chose esprouvee,
Que Gentillesse est le mieulx esprouvee,
Et plus digne d'estre amee et prisie,
Ch'est celle, quant la personne haulte nee
A tout son temps belle vie menee,
Plaine d'amour et de grant courtoisie,
Blasme haÿ, & Honte desprisie,
Pour estre mis des vaillans en l'istore,
Comme les preux firent, dont on list ore.

---

410. B : Car tous bienfaiz ; C : Et ton. — 413. A : et nul. — 414. Ce vers est trop court d'une syllabe dans tous les mss ; l'orthographe *guerredonne* donnerait un vers correct. — 415. A : fait. — 416. A : fault. — 418. B : De. — 424. C : ce vers est écrit à côté du précédent. — 427. C : Qui l'a. — 428. B & C : Pour. — 430. B : *ce vers manque* ; C : que qui. — 431. A : qui on. — 433. A : Quel ; B : approuvee. — 434. B & C : prisee. — 438. B : haist, et *manque*, est. — 440. C : furent.

Et pour ce, bien se conseille et advise
Qui maintenir veult des nobles la guise.
Car qui s'appelle et dist noble personne,
Et puis le fait au nom ne se conssonne,
On apperchoit tantost la difference.
La fin de tout est vraye experïence.

Est chil gentil qui cheval esperonne,
Et cil villain, qui son asne talonne.
Je ne veul point de ce rendre sentence.
La fin de tout est vraie experïence.

Explicit le psaultier des villains.

---

441. B : te ; C : se *manque*. — 442. C : Que. — 443. B : Et. — 446. B : La fin de l'euvre. — 448. A : Ou. — 449. A : Dieu sy me gard. — 450. B : La fin de l'euvre.

Explicit : B : Explicit ; C : Cy finist le psaultier des villains.

MÉLANGES

« *TUIT CIL QUI SUNT ENAMOURAT* »

(Notes de philologie pour l'étude des origines lyriques, II [1]).

Gaston Paris croyait à l'origine unique de la langue, de la poésie et de la métrique françaises : comme la langue, transmise de génération en génération, des Romains de l'Antiquité aux Romans du moyen âge, la poésie aussi, à laquelle cette langue servait de véhicule, avec les formes rythmiques qu'elle revêtait, devait remonter en ligne droite à la poésie latine et à ses formes populaires; c'est dans le peuple que langue, poésie et rythmique se transmettent d'une façon naturelle; la poésie courtoise elle-même n'est qu'une variété raffinée, savante, de la poésie populaire, issue notamment des chansons à danser et de ses thèmes traditionnels, chansons de printemps, *reverdies* et *maieroles*, cultivées surtout aux *Fêtes de mai*, qui remontent par une tradition ininterrompue, aux *Floralia* des Romains [2].

Si c'est là, faute de documents aux « siècles silencieux », une simple vue de l'esprit, elle est séduisante par sa cohésion interne, et telle est la qualité de l'esprit qui l'a conçue que l'on y reviendra souvent, ne fût-ce que pour prendre position par rapport à ses idées fécondes.

Les chansons à danser médiévales que l'on a pu alléguer à l'appui de cette thèse ne sont pas nombreuses; la connaissance

1. Cf. *Romania*, t. LXXIII, 1952, p. 227-34.

2. On aura reconnu dans ce raccourci les idées fondamentales exposées notamment dans *Les origines de la poésie lyrique en France* [*Journal des Savants*, 1891 et 1892, puis] dans *Mélanges de littérature française au moyen âge*, publ. par M. Roques, Paris, 1912, t. II, p. 539-615, et celles de la *Lettre à M. Léon Gautier sur la versification latine rythmique*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVII, 1866, p. 578-610; cf. également *Romania*, XV, 137-8, 452; XXII, 574-5.

précise de chacune d'elles n'en a que plus de poids. Deux seulement ont été attribuées au domaine méridional; nous voudrions que l'on éliminât l'une de ces deux pièces[1] du dossier des Origines populaires.

Paul Meyer[2] l'a considérée comme une chanson folklorique et c'est à son propos qu'il s'est étonné que *les deux chants de mai les plus caractérisés que possède la littérature provençale nous aient été conservés par deux chansonniers français*; il y a vu *une preuve de plus du peu de cas que les Méridionaux faisaient de leur littérature populaire*. Ce reproche, si juste par ailleurs, n'est pas à sa place ici, puisqu'il vise un texte dû à un compositeur du Nord.

Le manuscrit unique qui nous l'a conservé est le grand recueil de motets montpelliérain[3], École de Médecine, H, 196. Cette importante collection musicale comprend huit fascicules distincts, dont certains groupes appartiennent à des époques successives, s'échelonnant du milieu du XIIIe siècle au milieu du XIVe, collection unique qui illustre plusieurs étapes de la poly-

---

1. Le texte que nous avons en vue porte le n° 461, 148a dans la *Bibliographie der Troubadours* de A. Pillet et H. Carstens, Halle, 1933. Voici les principales éditions dont il a fait l'objet et dont nous donnons, le cas échéant, plus loin, les références complètes : P. Meyer, *Romania*, t. I, 1872, p. 405; G. Jacobstahl, *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. IV, 1880, p. 61; G. Raynaud, *Recueil des motets*, t. I, p. 151; G. Paris, *Mélanges de litt. fr. du moyen âge*, p. 600, note 1; A. Restori, *Rivista musicale italiana*, t. III, 1896, p. 238 (avec musique) ; J. Bédier, *Revue des Deux Mondes*, 1896, p. 159 ; P. Aubry, *Cent motets du XIIIe siècle*, Paris, 1908, t. III, p. 27 (avec musique); F. Gennrich, *Rondeaux*, t. I, p. 43, n° 54 (avec musique; s'intéresse à la seule strophe *Tuit cil*); Y. Rokseth, *Polyphonies*, t. II, p. 295, n° 169.

2. *Romania*, t. I, p. 404-5.

3. Cf. C. Brunel, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal* Paris, 1935, p. 38, n° 122. Éditions : G. Raynaud, *Recueil des motets français des XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1881, t. I; Yvonne Rokseth, *Polyphonies du XIIIe siècle*, Paris, 1935-9, 4 vol. in-fol. (t. I, fac-similé; t. II-III, transcription, t. IV, étude). Analyse importante : F. Ludwig, *Repertorium organorum recentioris et motettorum vetustissimi stili*, t. I, Halle, 1910, p. 345-408 et 421-56; cf. le même, *Archiv für Musikwissenschaft*, t. V, 1923, p. 193-6, et F. Gennrich, *Rondeaux*, t. II, p. 37. Sur son importance musicale, voir en particulier l'éd. Rokseth, t. IV, et l'étude de F. Ludwig.

phonie et de la notation mensurale au moyen âge. C'est un manuscrit français — comme l'est d'ailleurs dans ses origines l'art du motet — et dans les textes qu'il contient, qui sont latins et français, nos deux strophes provençales constituent des exceptions.

Elles font partie d'un motet à trois voix que l'économie particulière de ce manuscrit musical a disposé de façon à avoir le triple (*triplum*, troisième voix) à gauche, le double (*duplum*, deuxième voix) à droite, en regard, et le ténor (voix de base) dans la marge inférieure de ces deux feuillets.

Fol. 218 v°

Li jalous par tout sunt fustat
et portent corne en mi le front.
Par tout doivent estre huat :
La Regine le commendat
que d'un baston[1] soient frapat
et chacié hors comme larron.
Si en dançade veillent entrar,
fier le du pié comme garçon !

Fol. 219 r°

— Tuit cil qui sunt enamourat[2]
— viegnent dançar, li autre non !
La Regine le commendat
— tuit cil qui sunt enamourat —
que li jalous soient fustat
fors de la dance d'un baston.
— Tuit cil qui sunt enamourat
— viegnent avant[3], li autre non !

Veritatem[4].

Cette disposition a donné lieu, dès l'abord, à un malentendu quant à l'ordre respectif des strophes. Le motet naît de l'harmonie que l'auteur établit entre la mélodie du ténor et celle du double (ici : *Veritatem* et *Tuit cil*); il peut s'enrichir et se nuancer en s'adjoignant un triple (ici : *Li jalous*). Le point de départ de notre motet est donc l'accord mélodique du *Veritatem* et du couplet *Tuit cil* : c'est là la première strophe, selon la démarche du musicien, et c'est ainsi que l'on obtient un ordre satisfaisant pour le sens de ces seize vers. Car le couplet *Li jalous* est manifestement une variation sur le texte de l'autre.

L'examen métrique ne laisse aucun doute sur la primauté de

1. Ms. *bastont*, avec *-t* exponctué.

2. Ms. ici et plus bas, *en amourat*, en deux mots.

3. Ms. ce mot est suivi de *et* exponctué. Cf. la version, citée plus loin, du ms. 25532.

4. Extrait du graduel de l'Assomption : *Propter* veritatem, *et mansuetudinem, et iustitiam*... (Ps. 44, 5).

Tuit cil. Ces huit vers présentent le type le plus simple du rondeau français [1] ou de la ballade provençale [2]; ce sont des octosyllabes dont les rimes sont ainsi ordonnées : (*A B*) *a* (*A*) *a b* (*A B*). Le refrain initial comprend deux vers, dont le premier est repris après le premier vers de la strophe proprement dite (*a*), suivi de deux vers de strophe (*a b*), après lesquels les deux vers de refrain sont répétés; le refrain est sur deux rimes différentes, que reproduisent les vers de strophe proprement dits, de sorte que les rimes de ces derniers constituent des appels pour les vers de refrain qui leur font suite.

Les rimes du couplet *Li jalous* sont les mêmes et leur disposition est identique à celle de *Tuit cil*, mais les vers de refrain sont remplacés par des vers de strophe : *a b a a a b a b*. Cette juxtaposition d'un rondeau et d'une strophe sans refrain qui en reproduit le schéma est, métriquement parlant, absurde. Elle est unique dans la poésie tant française que provençale; un *hapax* qui éveille des soupçons.

Paul Meyer a déjà douté [3]; mais il hésitait peut-être et son expression est sibylline : *On voit en effet du premier coup d'œil qu'il* [ce motet] *appartient à la langue d'oc, bien que le copiste l'ait un peu francisé. Toutefois, il ne l'a peut-être pas autant francisé qu'on pourrait le croire, car notre motet peut avoir eu d'origine certaines formes plutôt françaises que provençales.* Ces formes, inconnues dans le Midi, sont assurées par la rime : le mot *frapat*, que le provençal ignore; la rime *-ont* (avec *n* appuyé) dans la série en *-on* (avec *n* caduc) et la forme verbale *le commendat*, qui sont des barbarismes. Si la correction en *l'a comandat* est plausible et légère, le mot *dançade*, formé sur *dancier* à l'aide du suffixe notoirement méridional *-ade*, fait de la fausse couleur

1. Voir la monographie de M. F. Gennrich, *Rondeaux, Virelais und Balladen*, Dresde et Göttingen, 1921-7, 2 vol., et cf. les articles de H Spanke, dans *Zeitschrift für franzosische Sprache und Litteratur*, t. LIII, 1930, p. 113-48; *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXXI, 1930, p. 143-70, et XXXII, 1931, p. 1-22; et de M. Françon, *Rondeaux tercets*, dans *Speculum*, t. XXIV, 1949, p. 88-92.

2. Il n'existe pas d'étude sur ce genre dans le domaine provençal. On sait qu'il y est désigné par le terme *balada*. Cf. A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, Toulouse et Paris, 1934, t. II, p. 300-3.

3. *Romania*, t. I, p. 404.

locale. Gaston Paris [1] a reconnu, du moins dans la strophe *Li jalous*, l'œuvre d'un homme du Nord, faite à l'imitation du rondeau *Tuit cil*. Bédier [1] n'a pas hésité à lui enlever le revêtement provençal et à le remettre, sans peine, dans un français plus correct : il suffisait de redresser en *-é* les terminaisons en *-at*, d'écrire *reïne*; mais l'assonance subsiste dans *entrer : -é*, et *la danciée* n'existe pas plus en français que *dançade* en provençal. Ces vers ne constituent pas la version provençalisée de quelque texte préexistant; ils ont été faits pour donner l'illusion du provençal.

Dans la première strophe, le pastiche est moins évident; il ne nous en paraît pas moins probable. Les fins de vers en *-at* et les formes *regine* (pour *regina, reïna*), *dançar* — les seuls provençalismes — ne suffisent pas pour preuves d'authenticité, même si l'on accepte de lire, au vers 3, *l'a comandat*, et au vers 5, *frustat* [2]. La critique linguistique a moins de prise, il est vrai, sur le rondeau que sur la strophe *Li jalous*, car il ne contient en propre que trois vers, les cinq autres représentant deux vers de refrain. Ce résidu de deux vers, à son tour, résiste à toute analyse dialectale [3].

C'est ici que l'examen musicologique peut nous être d'un précieux secours [4]. La première constatation qui frappe quiconque compare la structure musicale et la structure métrique de ces deux strophes est celle-ci : la versification de *Tuit cil* est conforme au type de rondeau, mais sa mélodie ne l'est pas; *Li jalous* a, au contraire, une mélodie de rondeau et un schéma strophique libre [5] :

---

1. Éditions citées.

2. Telle est, en effet, la forme du Midi; voir E. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, t. III, p. 611, et W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. III, p. 917a, et 920, note 9.

3. Ces deux vers ne sont pas liés par la rime et leur prosodie ne permet aucune localisation; l'hiatus *li* | *autre* est aussi possible dans le Nord que dans le Midi.

4. Voir F. Ludwig, *Repertorium*, p. 337, n° 169; F. Gennrich, *Rondeaux*, t. II, p. 43-44; Y. Rokseth, *Polyphonies*, t. IV, p. 279.

5. Nous entendons ici, libre des règles du rondeau, notamment de l'emploi des vers de refrain.

Tuit cil, métrique : *A B a A a b A B* = rondeau,
musique : *a b b*[1] *b*[2] *a b*[3] *a b*[4] = schéma libre.
Li jalous, métrique : *a b a a a b a b* = schéma libre; rimes [en rondeau,
musique : *a b a*[1] *a a*[2] *b*[1] *a b* = rondeau.

Le phénomène se répète dans un autre motet du recueil, où les mêmes mélodies accompagnent, au-dessus du même ténor, deux strophes latines, dont voici le texte [1] :

Fol. 102 v° [str. II]
Post partum virgo mansisti,
inviolata Maria,
que filium peperisti
cuius filia fuisti,
et partu tuo fecisti
stupere naturalia :
te precamur, mater Christi,
esto nobis propicia.

Fol. 103 r° [str. I]
Ave, Regina glorie
et angelorum speculum,
que peperisti dominum
triumphatorem omnium,
qui te assumpsit hodie
ad ethereum thalamum,
et in sanctorum requie
fruens perhemne gaudium.

Veritatem.

Cette fois-ci, chacune des strophes reproduit dans son schéma métrique le schéma musical qui lui est attribué, ce qui donne les deux types suivants :

Ave Regina, métrique : *a b b b a b a b* = schéma libre,
musique : *a b b*[1] *b*[2] *a b*[3] *a b*[4] = schéma libre.
Post partum, métrique [2] : *a b a a a b a b* = rimes en ron- [deau,
musique : *a b a*[1] *a a*[2] *b*[1] *a b* = schéma de ron- [deau.

L'adhérence des structures métriques aux structures musicales, en regard de leur croisement dans le motet en langue

1. D'après les fac-similés de l'éd. Rokseth, t. I; cf. la transcription, t. II, p. 145, n° 64.

2. On notera ici la licence métrique qui consiste à placer des paroxytons à la rime, en *-isti*, ce qui reporte l'accent tonique sur la pénultième, au lieu de la dernière des syllabes, dont le nombre reste cependant huit; de même, la présence de *Maria* dans la série des rimes en *-a*.

vulgaire, paraît témoigner pour l'antériorité du motet latin [1]; d'autant plus qu'il y a un lien liturgique entre le ténor *Veritatem*, tiré du graduel de l'Assomption, et la strophe *Ave Regina*, destinée à célébrer la même fête, ainsi que l'indique le vers 5, *qui te assumpsit hodie*. Mais ce double argument peut être retourné : sur chacune des deux mélodies du motet français, l'auteur a composé sa strophe latine — où l'ordre des rimes est pratiquement indifférent — en se laissant guider par le schéma que donnait la musique; il a choisi son sujet dans la solennité que lui suggérait le ténor. Sur l'air de la *régine* d'une *dançade*, il a chanté la *Regina gloriae*. Le procédé est, on le sait, courant au XIIIe siècle.

On constatera ensuite — en revenant au rondeau *Tuit cil* — que les éléments mélodiques des vers musicaux b^1, b^2 et b^3 ont été puisés aux deux vers de refrain : b^1 et b^2 commencent comme *a*; le début de *b* se retrouve dans b^3, sa cadence finale dans b^2; b^4 n'en est qu'une variante. Aussi les musicologues sont-ils d'accord pour considérer la musique de *Tuit cil* comme une élaboration des motifs contenus dans le refrain initial [2]. Ce n'est pas la musique originale d'un rondeau authentique, puisque ces éléments ne suivent pas l'ordonnance normale du genre.

La strophe *Li jalous* est sûrement, le rondeau *Tuit cil* vraisemblablement, un pastiche littéraire; la mélodie du rondeau est une amplification du refrain qu'il contient. L'auteur de cette amplification musicale et de ce pastiche littéraire ne saurait être que le même musicien-poète, le compositeur du motet.

---

1. P. Aubry s'estimait assuré (*Cent motets*, t. III, p. 26-7) *qu'ici la pièce latine est bien la plus jeune en date par ce fait que le schéma musical reproduit la forme du rondeau, qui n'a point été aperçue par l'auteur du texte latin*. Nous venons d'établir le contraire en ce qui concerne la forme de rondeau.

2. Cf. Y. Rokseth, éd. citée, t. IV, p. 279 : *Le double dérive du refrain choisi comme base de ce rondeau et qui* [ce rondeau, plutôt] *détermine aussi le sens et les rimes du triple*. Déjà Restori, éd. citée, p. 239, qui y cherchait « la fraîcheur et la limpidité d'un motif emprunté au peuple », avait aperçu que *Le singolarità della poesia conducono già a sospettare che i primi versi siano un refrain d'una poesia più antica e molto popolare, accomodati poi in un motetto*. Voir surtout l'analyse de F. Ludwig, *Repertorium*, p. 377, et de M. F. Gennrich, *Rondeaux*, t. II, p. 44.

Personne d'autre n'eût eu l'idée de développer un refrain en un rondeau métrique sans musique de rondeau, et de l'accoupler avec une strophe libre qui est un rondeau musical [1].

Une question se pose encore et c'est de savoir si le refrain lui-même, qui a été le germe du motet, est d'origine provençale.

On le rencontre dans une autre source, apparentée, en un certain sens, à celle-ci, et qui n'en est pas à coup sûr indépendante. C'est un spécimen pieux, du XIIIe siècle, des poèmes et romans farcis de citations lyriques, dont la plus grande vogue se situe à la fin du siècle et au début du suivant [2]. Dans la *Court de Paradis*, les refrains de l'amour profane ont trouvé une application à l'amour divin; notre rythme à danser n'y est pas entré sans quelque abus [3].

---

1. La raison de ce double croisement est assez claire : si le triple *Li jalous* avait présenté, régulièrement, les mêmes vers de refrain que le double *Tuit cil*, il y aurait eu, aux vers 1-2, 4 et 7-8, coïncidence de texte, alors que le désaccord des paroles, comme des mélodies, est inscrit dans les principes du genre.

2. Sur leur évolution, voir, en dernier lieu, M. Delbouille, *Le Lai d'Aristote de Henri d'Andeli* (« Bibl. de la Faculté de Philos. et Lettres de l'Univ. de Liége », 123), Paris, 1951, et Jeanne Lods, *Les pièces lyriques du roman de Perceforest* (« Soc. de Publ. romanes et fr. », 36), Genève, 1953. La liste la plus complète, mais qui a besoin d'être révisée et nuancée, a été dressée par F. Ludwig, dans *Zeitschrift für Musikwissenschaft*, t. V, 1925, p. 216-9.

3. Voir A. Långfors, *Les incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*, Paris, 1917, p. 261 (*Or me gart Dieus*); éditions [Barbazan], *Fabliaux et contes*, t. I, p. 200-32, et éd. Méon, t. III, p. 128-48. Sur les intermèdes lyriques, voy. D. L. Buffum, *The Refrains of the Cour de Paradis* [etc.], dans *Modern Language Notes*, t. XXVII, 1912, p. 5-11 ; notre refrain y est cité p. 7, sous le n° 11. Un refrain, dont le sujet est analogue au nôtre, traduit en mélodie vive, et de façon curieuse, l'appel du Jugement dernier (*Venite, benedicti Patris mei... Discedite a me, maledicti...*) : *Saint Pierre s'est haut escriez, Qui plus ne mains n'est arrestez, En chantant sa vois adreça Si que de tous fu bien oïe : « Vous qui amez, traiez en ça — En là qui n'amez mie ! »* (vers 374 ss.). Notre refrain est chanté par la Vierge lors de sa montée au ciel : « *Fius, dist la dame, volentiers, Gentis, douz cuers et debonaire, Vo volenté voil je bien faire.* » *La Maledeine o li apele, Si l'a prise par la main bele, Et vont chantant par grant soulas : « Tuit cil qui sont enamouraz — Viegnent dancier, et autre non ! » A cest apel viennent pucelles, Virges, dames et damoiselles, Apostres, martirs, innocens : Se j'avoie langues cinc cens, Ne vos porroient eles dire La grant biauté qu'avoit li pire.* (Vers 392 ss.).

Ce texte nous a été transmis dans trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, dont un, le célèbre fr. 837, présente une lacune au passage qui nous intéresse [1]. Le fr. 25532 (fol. 334*a*) donne, avec la mélodie contenue dans notre motet, la version suivante :

Tout cil qui sont enamoraz
viegnent dancier et autre non ;

le fr. 1802 (fol. 102), sans musique :

Tuit cil qui sont en amours [*-rs* retouché]
viengnent dancer li autre nou [*sic*].

L'embarras du second scribe, la syllabe *-az* du premier, et le fait que dans le texte courant de la *Court du Paradis* ce mot rime avec *soulas*, prouvent assez que dans l'esprit de l'auteur ces deux vers provenaient du Midi. Mais ce témoignage ne serait probant que s'il était certainement indépendant de notre motet. Or, la circonstance que celui-ci se rattache à des strophes d'hymnes écrites pour l'Assomption et que, dans le poème farci le refrain est chanté par la Vierge *assumpta*, rend l'indépendance des témoins problématique.

A tort ou à raison, on considérait donc ces deux vers, au XIIIe siècle, comme un *son poitevin* ou *auvrignace*. Voilà ce qui a donné au compositeur du motet l'idée d'en faire une chanson *provençale*, en lui conférant, à peu de frais, en quelques désinences caractéristiques, un coloris méridional [2].

---

1. Voyez l'éd. photographique de H. Omont, *Fabliaux, dits et contes du XIIIe siècle*, Paris, 1932, p. 116-117, entre lesquelles manque le fol. 59.

2. Cette recherche de l'exotisme dialectal n'est pas isolée. Le recueil de Montpellier contient (fol. 152) une strophe inspirée d'une chanson célèbre de Folquet de Marseille, à laquelle elle emprunte son incipit : *Mout m'abellist l'amouros pensement* ; son texte est par ailleurs purement français (cf. Pillet, *Biographie*, n° 461, 170a, article à rayer). Dans d'autres cas, le travestissement se manifeste avec encore plus de maladresse. Transcrivant une pastourelle, où les rimes comme *pri : joï : cri : ci* (prov. *prec, jauzic, crit, sai*) ne laissent pas de doute sur la langue de l'auteur, bien qu'il y parle de Limoges, un scribe a tenté d'introduire des désinences provençales : il écrit, après le premier vers, *L'autrier m'iere levaz* (pour *levés*), *seraz, avaz, porteraz*

Plusieurs conclusions nous paraissent acquises. La strophe *Li jalous* n'est pas l'œuvre d'un poète provençal; elle est attribuable à l'auteur du motet dont elle fait partie; cet auteur n'a pas reproduit la mélodie originale du rondeau *Tuit cil*, si toutefois ce rondeau n'est pas de son invention; il en a composé la mélodie en utilisant la musique de deux vers considérés comme un refrain provençal. Au point de vue des textes, le caractère controuvé de *Li jalous* est assuré; l'authenticité du rondeau *Tuit cil*, douteuse; la provenance de son refrain, incertaine.

Concédons, à titre d'hypothèse, que le refrain soit authentique et puisé à une tradition populaire. Ces deux vers constituent une simple invitation à la danse, lancée à l'adresse des amoureux. Hormis cet appel, qui n'implique nullement la suite qui lui a été donnée, quoiqu'il l'admette sans difficulté, *tout* peut être dû à l'invention, originale ou inspirée [1], du compositeur. A lui, vraisemblablement, la Reine de la danse qui fait bouter hors du jeu, à coups de bâton, les trouble-fête; à lui seul, ce tableau vivant où les « jaloux », dûment équipés de cornes, sont l'objet de huées, de coups de bâton et, à chaque tentative d'intrusion dans la danse, de coups de pied. Le geste est gros, mais il doit l'être : le compositeur se fait populaire; il devient grossier. Dans un genre musical raffiné [2], où l'art consiste à mêler savamment les harmonies des versets de la

---

(en provençal *seretz*, *avetz* et *portaretz*, pour *serès*, *avès*, *porterés*). Cf. Pillet, *Bibliographie*, n° 461, 148, article qui est à supprimer, et notre *Répertoire métrique de la poésie des troubadours*, Paris, 1953, § 21-27 de l'introduction.

1. Même s'il se confirme que l'auteur nous présente, dans ces vers, des danses campagnardes attestées à l'époque, son texte ne saurait être tenu pour un spécimen de vieilles chansons folkloriques; tout au plus, pour un témoignage. Ce qui est autre chose.

2. Il convient de rappeler ici l'avertissement de Jean de Grouchy : « Les motets ne sont pas faits pour les gens du peuple, qui n'en saisissent pas les finesses et n'éprouvent aucun plaisir à les entendre. » *Cantus autem iste* [= *motetus*] *non debet coram vulgaribus propinari, eo quod eius subtilitatem non advertunt nec in eius auditu delectantur, sed coram litteratis et illis, qui subtilitates artium sunt quaerentes. Et solet in eius festis decantari ad eorum* [*re*]*creationem, quemadmodum cantilena, quae dicitur « rotundellus », in festis vulgarium laicorum.* Éd. J. Wolf, *Die Musiklehre des Johannes de Grocheo*, dans *Sammelbände der internationalen Musikgesellschaft*, t. I, 1899-1900, p. 106.

liturgie et des chansons profanes, des hymnes latins et des strophes françaises, cet auteur a trouvé piquant de mettre en scène les mœurs villageoises des régions du Sud. Il lui est arrivé de charger les tons. Il n'avait aucun reproche à craindre pour cette supercherie littéraire, qui était, nul doute, une réussite musicale, car l'authenticité des sources profanes n'était pas requise dans le genre des motets.

Quand un mouvement poétique atteint la plénitude de son éclat, cette ligne de faîte au delà de laquelle il n'y a plus que la foule des épigones — et l'exception du génie — on voit apparaître des essais de renouvellement à l'aide d'éléments empruntés. Au XIIIe siècle, alors que les générations précédentes avaient tout exprimé dans le lyrisme courtois, d'aucuns ont tenté de faire du nouveau en faisant du vieux : sur les pensers nouveaux, ils ont fait des vers antiques; dans des décors de chansons de geste, ils ont placé les personnages lyriques de la sensibilité courtoise. M. Faral a montré naguère [1] combien il y avait de faux dans l'ancienneté apparente des chansons de toile. Nous venons de surprendre au travail un compositeur du Nord qui fabrique du folklore provençal.

István Frank.

LA CHANSON R 1298

La chanson R 1298 nous a été transmise par le seul chansonnier *U* (Paris, B. N., fr. 20050), au f° 136 et sans nom d'auteur. Après avoir été partiellement publiée par P. Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXIII, 816, puis, entièrement, par P. Meyer, dans son *Recueil d'anciens textes*, n° 55, p. 381, elle a été reprise par MM. A. Jeanroy et A. Långfors, dans leurs *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle*, Paris, CFMA, 1921, p. 74. Ce sont ces auteurs qui, les premiers, ont proposé, non sans arguments sérieux, d'attribuer cet alerte morceau au gentil Colin Muset. La critique a accepté cette

1. *Les chansons de toile ou chansons d'histoire*, dans *Romania*, t. LXIX, 1946-7, p. 433-62. Cf. encore sur ce sujet, Carla Cremonesi. « *Chansons de geste* » e « *Chansons de toile* », dans *Studi romanzi*, t. XXX, 1943, p. 55-203.

proposition et, dans sa dernière édition des *Chansons de Colin Muset*, Paris, CFMA, 1938, J. Bédier a inséré le texte nouveau, sous le n° XIII, p. 25.

En profitant des efforts ingénieux de ces illustres médiévistes, nous voudrions reprendre plusieurs passages, restés obscurs, de ces quelques couplets, et, en même temps, proposer une interprétation générale de la pièce assez différente de celle qui a eu cours jusqu'ici.

Voici, d'abord, avec les variantes des éditions antérieures, une quatrième édition, d'après la reproduction phototypique du chansonnier *U*, publiée, en 1892, pour la S. A. T. F., par P. Meyer et G. Raynaud.

I Qant je lou tans refroidier
Voi et geleir
Et ses arbres despoillier
Et iverneir,
Adonc me voil et aizier
Et sejorneir
A boen feu, leiz lou brazier,
Et a vin cleir,
An chade mason,
Por lou tans fellon.
Ja n'ait il pardon
Ki n'amet sa garison !

II Je ne voil pais chivachier
Et feu bouteir,
Et se haz mout garroier
Et cris leveir
Et grans proes acoillier
Et jant robeir :
Aseiz i et fol mestier

Variantes du ms. et des éditions antérieures. — Sigles : *U* = le chansonnier 20050; *M* = éd. P. Meyer; *J* = éd. A. Jeanroy et A. Långfors; *B* = éd. J. Bédier.

1 Qant ie uoi lou *U et B* Quant (je) voi lou *M* — 2 7 geleir *U* Et geleir *B* Et [voi] g. *M* — 3 ces *M* — 5 voil aaizier *J* (*corr. proposée par M, mais non introduite dans son texte*) — 10 sou *U* — 11 pdon *U* perdon *MJ* — 12 Qui *M* — 13 pas *M* — 17 acoillir *UMJB* — 19 mesteir *U* (*M et J corr. en* mestier *sans signaler la corr.*)

A tôt gasteir.
A poc d'ochoson
Se prannent baron;
Par consoil bricon
Muevent gerres et tanson.

III Asseis valt muez tornoier
Et behordeir
Et grósses lances brisier
Et bial josteir
Et joie rancomansier
Et tout doneir
Et despandre sans dongier
Et fors geteir.
Avoirs an prison
Ne valt un bouton;
Kant plus ait prodon,
Plus vieut avoirs a foison.

IV Qant je seus leis lou brasier
Et j'oz vanteir
Et je voi plain lou hastier
A feu torneir
Et lou boen vin dou sillier
Amont porteir,
Adonc voil boivre et maingier
Et repozeir
A feu de charbon.
Se j'ai grais chapon,
N'ai pas cuzanson
D'aisaillir a un donjon.

V Nen a un plonjon
Tandut sus glaison,

---

23 p *U* per *MJ* conseil *M* (*sans signaler la corr.*) — 24 tansons *UMB* — 25 tornoer *U* (*MJ et B corr. en* tornoier *sans signaler la corr.*) — 32 en *MJ* — 35 prodons *UB* prodon(s) *M* — 36 vient *MJB* (*J et B disent que le ms. a* vieut, *mais ce n'est pas plus un* n *qu'un* u) — 37 Kant *MJ* (*le copiste a écrit un petit* k, *mais le rubricateur a tracé un* Q) — 45 charbons *UB* charbon(s) *M* — 46 crais *M* chapons *UB* chapon(s) *M* — 49 A *majuscule et non* N *dans U* un *om. UMB* (*introduit par J*) ploujon *M* (*qui propose, avec point d'interrogation, de corr. en* plomion)

N'avrai gueridon
Par ceste froide saison. 52

VI A Saillit, Guion,
Ki antant raison,
Anvoi ma chanson,
Voir se je fas bien ou non. 56

Ce texte serré ne se passe pas de commentaires.

5 *aizier* (*soi*), « prendre ses aises », est abondamment attesté; la double série des *et* a une valeur stylistique; il ne faut donc pas corriger le ms.

12 *garison*, « bien-être »; *amet*, « aime » (graphie lorraine de *U*).

17 *proe*, « troupeau » (= *proie*); *acoillier*, « rassembler » (il s'agit du butin d'une razzia). Les éditions précédentes gardent *acoillir* du ms. : mais il y a la rime, et *acoillier* est attesté, d'ailleurs en compagnie de *proie*, par deux textes cités par Godefroy; il faut corriger, car il s'agit de deux mots différents et non d'une simple affaire de graphie.

19 *et* = *ait*, a.

31 *sans dongier*, « à discrétion ».

32 *fors geteir*, littér. « jeter dehors »; J. Bédier traduit, « jeter par la fenêtre ».

35-36 J. Bédier commente comme suit : « Si je ne me trompe, le poète, en son optimisme, promet ici au prud'homme que son trésor se remplira à mesure qu'il le videra, et d'autant plus abondamment qu'il y puisera plus largement. » Mais cette glose n'est pas fidèle. Le texte dit : « Richesse emprisonnée ne vaut un bouton; plus un prud'homme possède, plus lui vient la richesse à foison », ce qui contredit l'idée générale exprimée dans le couplet; on attendrait logiquement : « plus un pr. donne, plus... » Il vaut mieux voir sous *vient* ou *vieut* une troisième personne du présent de *voleir*, « plus il a, plus il veut avoir », et moins il dépense, et plus il vit *a grant deshonor*; et nous rejoindrions par là la strophe IV de la pièce IX (éd. Bédier, p. 19) :

---

52 p *U* per *MJ* — 53 faillit *UMJ* (*J propose en note la corr.* Saillit, *justifiée dans son Introduction, p. XIV*).

Teilz amesce en un moncel
Mil mairs et fait grant fardel
Ki vit a grant deshonor :
J'ai n'en avra boen morcel
Et diauble en ont la pel,
Cors et aime sens retor.
Por ceu veul jeu mon mantel
Despandre tost et inel
En bonne ville a sejor.
Triboudainne, triboudel !
K'i valt avoirs en fardel,
S'on nel despent a honor ?

39 *hastier* « grand chenêt ».

49-52 J. Bédier, p. 58, commente comme suit (*M* et *J* ne nous sont d'aucun secours) : *Plonjon* (voir Godefroy, au mot PLONGEON) est bien attesté et encore vivant au sens de « tas de gerbes qu'on laisse passer l'hiver dans les champs en ayant soin de laisser les têtes en bas ». *Glaison* (voir Godefroy, au mot GLASON) signifie *gleba, cespes*. Au lieu de *gueridon*, il faut lire peut-être *guarison*. En admettant que la phrase (selon une pratique familière à Colin Muset) commence dans la strophe précédente (au vers 45), on obtient un sens satisfaisant. Le poète se représente quelle serait sa misère s'il lui fallait camper en plein air, sans autre abri qu'une meule de paille, « Pourvu, dit-il, que j'aie de gras chapons, je n'ai pas grande démangeaison de donner l'assaut à un donjon, et ce n'est pas une meule dressée sur la glèbe qui me fera secours par cette froide saison. [1] »

1. Ce qui est, en somme, à peu près l'interprétation proposée par M. A. Jeanroy, dans *Romania*, LII, 560, n. 1, à l'occasion d'un compte rendu de V. L. Dedeck, *Étude littéraire et linguistique de* Li Hystore de Julius Cesar *de Jehan de Tuim*, Philadelphie, 1925 : « A propos de *plongeon*, qui désigne ici (84,8) l'oiseau aquatique, M. D. propose une interprétation, fondée sur ce sens (et à mon avis inacceptable) d'un passage des *Chansons satiriques et bachiques* (éd. Jeanroy-Långfors, XL, 49) que nous n'avions su expliquer; nos collègues Spitzer et Jud m'ont opportunément fait observer que le mot est attesté dans l'ancienne langue et survit dans de nombreux dialectes au sens de « meule, tas de gerbes disposées la tête en bas » ; le sens est donc : « par ce temps froid, je ne chercherai pas un abri derrière une meule dressée sur la terre nue » ; sur des dérivés de la même racine dans les

L'explication de Bédier altère considérablement le texte original. *Glaison* ne signifie pas simplement « la terre, le sol », mais « motte de terre » (cf. God., s. v. *glason*, et *FEW*, IV, 156). La correction de *gueridon* en *guarison* est difficilement acceptable, car *garison* se trouve déjà plus haut, à la rime, au vers 12. S'il fallait absolument corriger, je proposerais *garnison*, « protection, ressource » ; mais on peut garder *gueridon*, « récompense », en forçant un peu le sens, « ressource, recours » (comp. couplet III de la pièce XIX, et n'oublions pas que Colin ne vivait que de *guerredons*).

Quant à *plonjon*, il désigne l'oiseau « plongeon », et, probablement, le grèbe à long cou ; cf. E. Rolland, *Faune populaire*, II, 404 et ss., *Podiceps cristatus Latham.* Le plongeon marin remonte parfois les fleuves, mais il est rarement signalé loin de la mer. Les grèbes, eux, hivernent en France et en Belgique, près des eaux douces, mais ils s'éloignent dès que l'eau est prise par la glace ; leur absence caractérise un hiver très rude.

Dans son édition de *La Bataille de Caresme et de Charnage*, Paris, 1933, p. 163, G. Lozinski nous dit que le plongeon apparaît rarement dans les textes littéraires, quoiqu'il fût considéré comme un mets de qualité. Mais nous ne devons pas nous étonner de le rencontrer sous la plume d'un observateur de la nature aussi aigu que Colin Muset ; notez, d'ailleurs, les nombreux noms d'animaux — parfois rares, précis... et difficiles — cités dans les quelques poésies de Colin ; je laisse de côté les animaux « culinaires » et voici, au hasard et en suivant l'édition Bédier, *maslarz*, XIV, 6 ; *malot*, XV, 1 ; *trutes flories*, XV, 62 ; *poilles*, XV, 63 ; *oitours norrois*, XIX, 3 ; *esmerillon*, XXI, 79.

---

patois de l'Engadine, voyez les précieuses indications de J. Jud (*Romania*, XLII, 293). »

L'interprétation de M. V. L. Dedeck, que je ne connaissais pas, est la suivante (*op. cit.*, p. 129) : « Je crois que *plonjon* a ici aussi le sens de « sarcelle, poule d'eau », qui d'après Gggg. était un gibier exquis. Le sens serait donc : S'il n'y a pas une sarcelle posée sur l'assiette (glaison), je ne serai pas, par cette froide saison, satisfait. »

Le passage intéressant de Jehan de Tuim est le suivant : *quant li plongon vienent a seche tiere et li hairon vole haut... toutes ces choses si me sont singne et demoustrement de tourmente avoir.*

En outre, le mot n'est pas si rarement attesté que ne le croyait Lozinski. Voici deux textes caractéristiques :

« Ma bele mere, est ce dont loche
Ou plonjon qui se set plongier
Et set noer par le vivier
Et par la fontaine mon pere ? »
(*De l'Escureul*, Barbazan et Méon, t. IV, p. 189).

Un estanc parfont et doutable,
Qui jadis fu terre habitable
— Ore est plains de roiche et de jons,
Si n'i repaire que plongons, —
A en Frige.
(*Ovide Moralisé*, éd. C. De Boer, VIII, 2921 et ss.).

Voir encore *Floire et Blanchefleur*, I, 1466, l'*Hystore de Julius Cesar*, citée ci-dessus, et God., *Compl.*, s. v. *plongeon* [1].

Je comprends donc : « Il n'y a même pas un grèbe tendu [dressé, le cou tendu, aux aguets, pour plonger sur sa proie] sur une motte [= l'hiver est très dur]; je n'aurai nul recours en cette froide saison. » En un raccourci vigoureux, digne d'une estampe japonaise ou d'un détail de Breughel, Colin Muset évoque tout l'hiver.

53 Colin Muset fréquentait chez Gui, seigneur de Sailly, Haute-Marne; voir encore les chansons XIX et XX de l'édition Bédier. Gui de Joinville, seigneur de Sailly, a vécu de 1206 à 1256 (cf. H. Petersen Dyggve, dans les *Neuphil. Mitteil.*, XXXVI, 13).

54 Qui comprend ce qu'on lui dit, qui comprend à demi-mot, qui devinera ce que je veux dire (comp. str. III de la pièce XIX).

56 Pour voir si je fais bien ou non [= pour voir s'il me comprendra et si je recevrai quelque chose].

Interprétation générale. MM. Jeanroy et Långfors rangent notre pièce dans un groupe de « chansons bachiques », mais, ont-ils soin d'ajouter, l'épithète est « choisie faute de mieux ». Ils disent, *op. cit.*, p. XIII : « Le n° XL oppose, sous forme de

1. Sur les formes *pluion*, *plunion*, *plonion*, *plommion*, cf. G. Tilander, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, XLVI, 276.

petits tableaux vivement enlevés, les misères de la vie des camps aux plaisirs qui embellissent la vie courtoise ou bourgeoise, les fêtes, les tournois, et surtout les plantureux dîners servis, en hiver, auprès d'un bon feu; ces deux thèmes apparaissent aussi, quoique plus discrètement, chez le même trouveur. Aussi est-ce bien au joyeux et génial ménestrel que nous proposons d'attribuer ces trois pièces [= XXXIX, XL et XLI], qui comptent certainement (les deux premières surtout) parmi les plus agréables de notre recueil. »

Tout en partageant cet avis quant à la valeur même du morceau, nous interprétons autrement.

Les quatre premiers couplets sont un rêve d'hiver : bon feu, bonne chère, loin des tribulations et des expéditions guerrières, avec la distraction des fêtes et la satisfaction de pouvoir faire largesse.

Mais, brutalement — aussi faut-il bien se garder de rattacher par la ponctuation les vers 49 et suivants à ce qui précède — le poète retombe dans sa dure réalité : ce n'était qu'un rêve, adieu bon feu, bon vin et gras chapons ! Il gèle à pierre fendre — on ne voit même plus un grèbe aux aguets — je serai dénué de tout en cette dure saison.

Mais il y a un recours, Gui de Sailly, qui sait ce que parler veut dire. Je vais lui envoyer ma chanson, j'aurai bientôt la preuve qu'il a compris.

Cette pièce est donc, comme nombre d'autres de Colin Muset, une spirituelle sollicitation du poète à bout de ressources. L'attribution en est d'autant confirmée.

Albert Henry.

COMPTES RENDUS

Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques ... *par ses amis, ses collègues et ses anciens élèves de France et de l'étranger*, t. III ; Paris, Didier, 1952 ; in-8°, 9-315 pages.

L'on me pardonnera de prendre encore quelques pages de la *Romania* pour présenter ce troisième et avant-dernier volume des beaux *Mélanges* qui m'ont été offerts dans ces années dernières ; le seul moyen que j'aie de remercier tous ceux qui m'en ont fait hommage est de faire connaître leur très valable contribution.

— P. 1-17. Paul Aebischer, *Les termes qui rendent l'idée de « blé » et les idées affines dans le latin médiéval d'Italie. Étude de stratigraphie linguistique.* L'expression du haut moyen âge, aussi bien pour « froment » que pour « blé » ou « céréales », est *granum*, qui est vraiment le mot populaire comme le prouve sa présence en roumain ; à la fin du IXe siècle *frumentum* apparaît en Lombardie où il s'installera et d'où il rayonnera, mais c'est un mot savant adopté par le latin notarial et dont la vie n'est jamais très assurée ; quant à *triticum*, il a vécu dans le sud, mais pour être ensuite relégué en Sardaigne, et *blava* n'entre en scène qu'au XIIe siècle, avec le sens de « céréales », pour devenir, dans ce sens, de plus en plus fréquent.

P. 19-26. J. B. Aquarone, *Notes étymologiques et lexicographiques portugaises. Bairro* « quartier », comme l'espagnol *barrio* « faubourg, quartier », rapprochés du prov. *barri*, catal. *barri* « rempart » et « faubourg », du bas-latin *barrium* qui a les deux sens de « rempart » et « faubourg », de l'arabe *bar* « terre », cf. *barro* « terre à potier ». Les ateliers de briquetiers peuvent être facilement voisins des remparts (cf. *les Tuileries*) surtout si les murs d'enceinte sont construits en briques comme c'est fréquemment le cas dans les régions méridionales (v. Carcassonne, Perpignan, Grenade, etc.). — *Causar* « laisser », de *campsare* « tourner » ou « virer » en langage nautique, la difficulté de doubler un cap par ex. étant très sensible pour des bateaux côtiers. — Fr. *charnaigre* et prov. *charnego*, « chien de chasse, croisé de courant et de lévrier, propre à chasser dans les landes broussailleuses », de l'esp.-port. *charneca*

« broussaille ». — Port. *cordeiro*, cat. *corder*, esp. *cordero* « agneau » de *chordariu* désignant l'agneau de seconde portée, qui est en retard sur le reste du troupeau. — Port. *crestar* « châtrer une ruche » peut bien être *castrare* avec accidents phonétiques, mais *crestar* de *crista* « crête » a bien pu être un substitut de « châtrer », car le chaponnage des coqs comporte l'ablation de la crête. [*Écrêter* est devenu dans le français fiscal le plus récent un équivalent dissimulé de « diminuer les facultés » : je ne voudrais pas pour autant le rapprocher de *castrare* et je ne le suggère pas à l'auteur. — M. R.]. — Port. *iguaria* « mets ». Peut-être à rattacher à *iguar* « égaler », un mets se répartissant, si possible, également (cf. *distribution*). — Port. *parafuso* « vis », dérivé de *fuso* « fuseau », une vis de bois, p. ex. de pressoir, étant creusée en spirale comme l'est, plus légèrement, un fuseau à enrouler le fil. — Port. *pestana* « cil », esp. *pestaña* « cil » et « rebord » ; rapprochés de l'it. *pistagna* « bord de vêtement », mais d'où vient celui-ci ?

— P. 27-33. R. Aramon i Serra, *Prov. ant.* « guazardine ». Dérivé de *gazardo* (a. fr. *gueredon*).

— P. 33-37. Carlo Battisti, *Les dénominations de la luette dans les dialectes calabrais*. Grande variété de termes, d'origines diverses et parfois mystérieuses, qui dénotent des apports successifs, notamment grecs ou byzantins, insérés au milieu de formes latines ou de créations proprement italiennes.

— P. 39-48. Francis J. Carmody, *Mots français dans le breton moderne*. Étude, de plan très large, sur la pénétration en breton des mots français à époques successives et dans les diverses régions bretonnes, et sur les conditions phonétiques et autres de leur assimilation.

— P. 49-51. H. J. Chaytor, *Charters from Bordeaux*. Édition diplomatique de deux chartes privées de 1392 et de 1405, que M. Ch. a acquises, avec quelques autres, à une des ventes où s'est dispersée la bibliothèque Phillips. Elles proviennent sans doute du chartrier de Saint-André.

— P. 53-72. P. Colotte, *Un poème de jeunesse de Mistral : Les Moissons*. Ce poème, d'un peu plus de mille vers, en quatre chants, est de 1848. A cette époque, Mistral, bachelier, a voulu revenir à la terre pour la travailler et la chanter, avec la volonté, en la chantant, de faire vrai, et déjà d'enrichir sa langue, sur place, au contact du langage réel des paysans.

— P. 73-74. Susi Eisenberg, *Le suffixe « -inho » au Brésil*. Le portugais du Brésil fait un emploi très large de la dérivation suffixale et le diminutif *-inho* y est particulièrement en faveur même après d'autres suffixes, auxquels il ajoute une emphase affective ; ainsi *bonito* « joli », *bonitinho* « bien joli ».

— P. 75-88. Carin Fahlin, *Lettres de l'impératrice Eugénie à Oscar II, roi de Suède*. Ces lettres conservées dans les archives de la famille Bernadotte, vont de juin 1870 à février 1880, mais presque toutes sont postérieures à la mort de Napoléon III (9 janvier 1875) et même à la mort du prince impérial (1er juin 1879).

— P. 89-92, N. A. Gheorghiu, *Une lettre de J.-B. Le Chevalier à Choiseul-*

Gouffier sur sa mission en Moldavie. Lettre du 27 décembre 1786. Le Chevalier avait été emmené en 1784 par Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, avec Barthélémy, d'Anse de Villoison et Jacques Delille; il avait procédé à des recherches archéologiques dans la plaine de Troie dont il rendit compte dans son *Voyage de la Troade* de 1799. En 1786, l'ambassadeur voulut le placer comme secrétaire auprès d'Ipsilanti, prince de Moldavie; c'est à ce fait que se rapporte la lettre retrouvée par M. Gh. Rentré en France en 1789, Le Chevalier mourut en 1836, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

P. 93-109. Alf Lombard, *Un phénomène de morphologie roumaine : le rôle de l'analogie et la tendance à la différenciation*. Étude minutieuse et claire de phénomènes bien classés qui rend sensible la tendance très caractéristique du roumain à généraliser en paradigmes grammaticaux des altérations phonétiques fortuites. Cette tendance structurale est aussi sensible dans la flexion des substantifs que dans celle des verbes et elle crée des alternances de thèmes, dont le français n'a d'exemples que dans la conjugaison. Cette tendance normalisatrice pose un très intéressant problème sur les conditions de formation du roumain commun.

— P. 111-138. Robert Loriot, *Les caractères originaux du dialecte du Val Tujetsch (Tavetsch) dans la famille des parlers sursilvains*. M. Loriot est un des rares romanistes français qui se sont attachés à l'étude du réto-roman et spécialement à l'étude des parlers vivants de ce domaine. Je ne doute pas qu'il y ait trouvé de précieux enseignements pour les recherches de dialectologie picarde vers lesquelles il a maintenant tourné son activité, après que les difficultés de la dernière guerre lui eurent à peu près interdit son champ d'études rétiques. Les documents qui sont ici mis en œuvre avaient été en effet recueillis par M. L. sur place en 1935-1939 dans la vallée supérieure du Rhin (Tavetsch). M. L. en tire non seulement une analyse phonétique précise des parlers de cette vallée, mais aussi des conclusions très instructives sur la succession de leurs états ancien, médiéval et moderne, et sur leur constitution en une sorte d'unité germano-romane.

— P. 139-143. D. Mc Millan, *Ancien français « encheoir »*. Le sens n'est pas « tomber en une faute », mais « faillir à un engagement, à un devoir ».

— P. 145-148. Pierre Martino, *Contribution à l'étude du « Sonnet des voyelles »*. Cet article sera pour moi le dernier témoignage d'affection de l'ami que je viens de perdre. P. M. ajoute au dossier du célèbre sonnet, sans en faire une source de Rimbaud, un tableau d'audition colorée des voyelles qui date des environs de 1820, mais il marque bien que la synesthésie son-couleur y est produite par l'emploi de sons dans des mots ou des textes qui déjà supposent des couleurs : *A* blanc : *lanea, nivea*, *E* bleu : *aere*, *O* rouge : *purpureo, narcisso*, *U* noir : *ululatu* (cri de deuil). Il y a là une indication non négligeable pour rendre compte de l'expressivité des sons et des allitérations.

— P. 149-157. Giovanni Maver, *Dal Tirreno all'Adriatico : considerazioni intorno ad alcuni termini marinareschi*. En Corse et sur la côte toscane, le vent de Nord-Ouest, froid et pluvieux, est la « provenza », ce qui géographiquement s'explique bien; mais il est curieux que, si la Sardaigne l'ignore, on le retrouve, en Sicile et en Calabre, et aussi, en faisant le tour de la Péninsule, dans l'Adriatique et jusqu'à Venise et au Quarnero et dans le serbo-croate de Bosnie et d'Herzégovine, de Spalato et de Raguse. Une extension analogue caractérise des mots qui désignent la houle, le clapotis ou le ressac; l'un est *tirannia* qui, malgré les dictionnaires, n'a rien à voir avec *tiranno*, mais dérive de *tirare*; un autre est *stigagno* ou *stiganso* qui pourrait s'expliquer par un *aestuare de aestus.

— P. 158-165. Gr. Nandriş, *Sur l'accusatif prépositionnel en roumain (un calque slave)*. Il s'agit de l'accusatif personnel précédé de *pre* ou *pe*. Cette construction, inconnue aux plus anciens textes et aux dialectes sud-danubiens, provient sans doute des traductions du slavon par imitation de l'emploi de la préposition slave *na*, *nada*, souvent construite avec l'accusatif sans être caractéristique de ce cas. Mais le bulgare a, pour l'emploi de cet accusatif prépositionnel, de grandes ressemblances avec le roumain, et il est probable que l'extension de cette construction en roumain est d'origine bulgare.

— P. 167-175. Octavian Nandriş, *Le parler de Mahala (phonétique et morphologie)*. Mahala est, à quelques kilomètres de Cernăuţi, un village de quelque 2.000 habitants parlant roumain bien que les localités avoisinantes fussent en bonne partie habitées par des non-Roumains (mais quelle est la situation actuelle ?). Le tableau descriptif de M. N. est de toute manière un témoignage utile, pour lequel on voudrait savoir à quelles observations, personnelles ou non, il correspond et pour quelle condition de date.

— P. 177-183. Antenor Nascentes, *A pronuncia brasileira da lingua portuguesa*. Le portugais présente au Brésil des particularités qui peuvent donner l'impression d'une langue différente. M. N. marque précisément plusieurs de ces traits relatifs en particulier aux sons *e* et *o*. Il estime que la prononciation brésilienne n'est pas sans rapport avec celle du portugais du Sud, la colonisation étant due surtout à des Portugais méridionaux. Certains faits comme l'anaptyxe par *e* ou *i* (*odevogado*, *abissoluto*) pourraient être dus à l'influence du *tupi*, langue des indigènes.

— P. 185-193. P. Nauton, *Une butte-témoin linguistique : le patois des protestants du Velay*. Deux points dans le Velay, le Mazet-Saint-Voy et le Chambon-sur-Lignon, sont, depuis l'Édit de Nantes et malgré les persécutions qui en suivirent la révocation, les centres officiels, puis les lieux de groupement de fait, des protestants de la Haute-Loire, restés pendant trois siècles, dans ces deux localités, d'une intransigeante fidélité à la Réforme, et imperméables : cela a eu cette conséquence linguistique que les ondes d'influence plus récentes ont épargné cette butte-témoin, et que la présence ou l'absence de certains faits sur ces deux points donne des éléments de chronologie

(avant ou après le XVIIe siècle). M. N. marque justement l'intérêt qu'il y aurait à déterminer des témoignages semblables dans des régions méridionales ou l'isolement religieux (huguenot ou camisard) a pu entraîner, au moins un temps, un isolement social et par suite linguistique.

— P. 195-235. Sever Pop, *La iotacisation dans les verbes roumains*. C'est tout un mémoire, minutieux et précis, éclairé par des cartes fondées sur *l'Atlas linguistique roumain*, que m'apporte Sever Pop en remerciement du rôle que j'ai pu jouer dans la naissance de cet *Atlas*, mais il apporte aussi des conclusions générales précieuses pour tous les romanistes sur l'origine phonétique des formes iotacisées, leur extension analogique et leur utilisation pour des distinctions de personnes, mais aussi leur recul moderne pour des besoins de régularité linguistique.

— P. 237-242. Mildred K. Pope, *A note on the flexion and syntax of the anglo-norman rhymed Apocalypse*. Il s'agit du texte publié en 1946 par M. J. Fox pour l'Anglo-Norman Text Society et que composa le clerc Walter Giffard à la fin du XIIIe siècle. Miss Pope en montre les caractéristiques anglo-normandes.

— P. 243-253. Rodrigo de Sá Nogueira, *Crítica etimológica*, I. Port, *estouvado, estavado, estavanado, estouvanado, estabanado*, formes diverses pouvant se traduire par « léger » ; les formes en *-ou-* proviendraient d'un croisement avec *estouvado* ; les autres pourraient se décomposer en *esta-vanado*, ce dernier élément se rattachant à vanus, « vain, vide ». — II. *Zabumba*, « grand tambour, grosse caisse », de *bumba*, onomatopéique, et d'un premier élément *za* qui reste fort obscur. — III. *Gado*, symétrique, mais non dérivé, du cast. *ganado*.

— P. 254-264. Carlo Tagliavini, « *Vitricus* ». Cette note, qui est un modèle d'information précise, supprime un certain nombre d'hypothèses vaines. *Vitricus*, qui désigne le beau-père, second mari de la mère, passait pour n'avoir survécu qu'en sarde et en roumain, et dans cette dernière langue peut-être par emprunt savant, et il était, il y a peu de temps encore, de doctrine que le premier *i* du mot était bref : *vĭtricus* ; c'était de là que l'on partait pour imaginer que le roumain *vitreg* « parâtre » était un emprunt savant au latin par l'intermédiaire du hongrois, qui cependant ne paraît avoir jamais fait cet emprunt pour lui-même. Louis Havet avait cependant postulé un *ī* dans la première syllabe d'après une indication de clausule métrique et E. Hermann avait cité un exemple de *vitricus* avec le premier *i* de hauteur allongée, ce qui postulerait *ĭ*. Or, M. T. montre que *vitricus* vit encore en Calabre, dans les dialectes albanais de Sicile, et en albanais même dans le dialecte tosque de Vallona, que si l'*i* des formes sardes en général et calabraises ne prouve rien pour la qualité de l'*i* latin, il n'en est pas de même pour le sarde sassarais qui distingue entre *ī* et *ĭ* et qui atteste ici la longueur du premier *i* de *vitricus*, et qu'en tout cas l'albanais a lui aussi un *i* long (*vitruk*) qui justifie du même coup l'*i* de la forme roumaine (*vītreg*) et le

caractère populaire et archaïque de celle-ci. Il est d'ailleurs notable que *vitricus*, nom archaïque de parenté antérieur à *patraster*, ait subsisté dans l'ensemble sarde, calabro-sicilien, albanais et roumain, dont le caractère archaïsant est déjà attesté par tant d'autres exemples.

— P. 265-273. René Ternois, *La Genèse du premier chapitre de « Rome »*. Un bon exemple de ce qui est l'art réaliste de Zola, la transformation symbolique d'une vision préparée des réalités pour servir de support et de matière à une pensée, un sentiment, une thèse humaine.

— P. 275-279. Benvenuto Terracini, *Quia magis videtur inniti grammatice* (*De vulgari eloquentia*, I, x. 4). Belles et profondes réflexions sur la continuité de l'idée latine dans le développement des langues romanes, qui devraient être méditées par les novateurs systématiques, désireux de se détacher de la forme latine de notre culture française et oublieux de la leçon de notre histoire linguistique. Dante attribuait à l'italien qu'il façonnait une supériorité dont il trouve la raison dans la conscience continuée du latin. Depuis tant d'années, je répète à mes élèves, et B. T. a gardé le sens, sinon la matière de ma formule : « Le français est du latin développé en milieu latin. » Cela est vrai aussi de l'italien, et renaissance carolingienne, humanisme, culture des siècles classiques, sont des chaînons de développements parallèles.

— P. 281-302. Émile Turdeanu, *Les controverses des Jansénistes et la création de l'imprimerie grecque en Moldavie*. Les controverses des Jansénistes et des Calvinistes dans la seconde moitié du XVIIe siècle, notamment les discussions touchant l'Eucharistie (M. Le Maître, Nicole, Arnauld et le pasteur Claude) eurent un grand retentissement dans tout l'Orient chrétien et par contre-coup l'attitude prise par les prélats orthodoxes, notamment en Moldavie, et leur nette opposition aux doctrines calvinistes, devinrent un élément nouveau dans les polémiques occidentales. A cette agitation se rattache la création d'une imprimerie en Moldavie en 1680; elle servira d'ailleurs à bien d'autres polémiques et par exemple à un ouvrage contre la primauté du Pape.

— P. 303-311. Laetitia Cartojan-Turdeanu, *Neculce şi Alecsandri*. Les écrits du chroniqueur Neculce ont été la source ou l'occasion de plusieurs poèmes historiques ou légendaires d'Alexandri. Mme L. C.-T. a rédigé en roumain sa contribution à un volume qui se conclut ainsi, à ma grande joie, dans une langue qui a tenu tant de place dans mes études.

Dirai-je encore que la plupart des notes ou mémoires qui sont dans ce troisième volume ont été rédigés déjà depuis plusieurs années sans avoir perdu de leur intérêt et de leur fraîcheur, qu'il faut excuser les retards d'une édition difficile et m'excuser moi-même de n'en rendre compte et de n'en dire ma gratitude qu'après plus d'une année d'attente.

Mais je veux dire surtout mon émotion de retrouver, avec les vingt-sept signataires de ces articles, à côté de cinq amis roumains dont trois furent mes élèves, vingt-deux compagnons d'étude étrangers, dont onze ont, avec

moi, étudié et, j'en suis fier, appris à travailler, dans les conférences de notre École des Hautes Études.

M. R.

Pauline Taylor, **Gerbert de Metz**, chanson de geste du XIIe siècle; Namur, Louvain et Lille, s. d.; in-8., XLIX-448 pages, Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de Namur, fasc. 11.

Miss Taylor nous donne ici, d'après le ms. Arsenal 2983, ms. dont s'est déjà servie miss J. E. Vallerie pour publier le *Garin*, une édition de *Gerbert de Metz*. Cette édition sera utile, car nous ne possédions jusqu'à présent que des publications fragmentaires de ce texte important. L'édition du texte proprement dite est précédée d'une introduction qui comprend : 1) une analyse de la chanson rapide, mais suffisante, encadrée par des analyses extrêmement brèves d'*Hervis de Metz*, de *Garin* et d'*Anseïs de Metz*; 2) une étude des mss; 3) un relevé des éditions partielles déjà publiées; 4) quelques indications sur la composition, le style, et l'intérêt littéraire ou général de l'œuvre; 5) une étude de la langue des deux scribes du ms. (1.797 des 14.795 vers du texte sont, en effet, d'une autre main que la main principale); 6) une étude de la versification. A la suite du texte figure un premier appendice intitulé *Corrections*, où sont consignés tous les changements apportés à la lettre du ms. reproduit (procédé tout à fait recommandable); puis un chapitre intitulé *Notes*, où sont très brièvement commentés un certain nombre de passages difficiles ou obscurs, principalement par citation de variantes empruntées aux mss de Berne 113 (*B*), B. N. fr. 1443 (*C*) et Oxford, Bodl. Rawlinson 150 (*O*), mss qui forment groupe avec Arsenal 2983; enfin un glossaire de quatre pages et la table des noms propres. Des numéros 1 et 2 de l'introduction, il n'y a rien à dire. L'étude sur la versification ayant été volontairement réduite à très peu de chose, il aurait mieux valu sans doute aller plus loin encore, s'en tenir à une table des assonances un peu plus claire et un peu plus facilement utilisable que celle qui nous est donnée et faire entièrement l'économie des quelques commentaires qui ont été conservés. L'étude de la langue des scribes est beaucoup trop longue, vu le peu d'intérêt que présente le problème; elle est d'ailleurs confuse, et elle était d'autant plus superflue que l'édition du *Garin*, pp. 16-86, avait déjà traité du sujet. Cependant on n'y lira pas sans étonnement cette remarque de conclusion, que la langue du ms. paraît être « de la dernière moitié du XIIe siècle » : on aurait aimé que l'éditrice exposât clairement sur quoi elle fondait cette opinion [1], les dix pages de détails entassés qui précèdent ne

1. Cette étude de la langue des scribes est consciencieuse et riche; elle comporte cependant quelques erreurs d'interprétation regrettables. Il est inexact de ne voir dans *correçox* (*correcex*) et *correciez*, ou *foillu*, *foilli* et *foillié* que les variantes *phonétiques* d'un seul mot, de considérer les alter-

faisant pas jaillir grande lumière sur ce point; Miss Vallerie, plus prudemment, s'était prononcée, p. 84, pour la fin du XIIIe. Je ne reprocherai pas non plus leur brièveté aux quelques notes consacrées aux problèmes littéraires; il est tout à fait légitime dans un travail de ce genre de faire porter son effort avant tout sur l'établissement du texte; toutefois, puisque l'auteur a jugé bon de ne pas passer entièrement la question sous silence, on aurait aimé la voir examiner, ou même simplement mentionner, les deux points qui paraissent primordiaux dans ce domaine : date de l'œuvre et unité, sinon d'auteur, au moins d'inspiration. Pour Miss Taylor, *Gerbert* est du XIIe siècle; mais un siècle, c'est fort long : entre-t-elle dans les vues de M. H. Green, éditeur d'*Anseÿs de Metz*, qui place son poème (postérieur par la force des choses au *Gerbert*) dans le XIIe siècle également, et même assez haut, ce qui ferait remonter le *Gerbert* tout à fait au début du siècle? ou son opinion n'est-elle qu'une impression? Je n'ai pas trouvé dans l'introduction la moindre allusion à un argument précis. D'autre part, on a depuis longtemps constaté que le début de *Gerbert* se rattachait assez étroitement au *Garin* (duquel les mss le distinguent mal), tandis que la suite n'a plus ce ton serré et précis, qui est un des caractères marquants de l'épopée précédente. De plus, quelques mss présentent, à peu près à l'endroit où se fait la coupure, la mention d'un Jehan de Flagy, mention qui, même si elle est

---

nances *irez*, *iriez* ou *l'auberc* et *du hauberc* comme de simples alternances graphiques. Les trois adjectifs retenus comme exemples de l'invasion de l'*e* féminin non étymologique, *dolente*, *fole* et *douce*, ont été malencontreusement choisis, les formes féminines *dolent*, *fol* et *douz* étant inconnues du plus ancien français. Sur *ensodees*, cf. ci-dessous remarque au vers 2478. Les trois cas de « chute » de *e* à la 3e personne de l'indicatif présent de la 1re conjugaison, chute considérée comme « rare » (p. XXXIX), et qui serait proprement inouïe, sont à supprimer : *get* (8808) et *port* (4980) sont des subjonctifs, *cont* (8820) une 1re personne; l'absence du *e* est donc tout à fait régulière. Même erreur pour *mercit* (9909) cité un peu plus bas comme exemple d'un indicatif terminé par un *t*; il s'agit d'un subjonctif parfaitement régulier. Rien de commun entre les terminaisons de *dediier*, *humelier*, *merciier* qui sont dissyllabiques, et celle de *ploiier*, qui ne compte que pour une syllabe. *Puisse* 9627 est un présent et *poïsse* 9624 est un imparfait du subjonctif, malgré la remarque en bas de la page XXXIX qui veut que les deux formes soient synonymes; la syntaxe du passage n'a pas été bien vue; *poïsse* est un « potentiel », *puisse* un « délibératif »; ces deux fonctions s'expriment par des temps différents. Sur *chiete*, qui est presque à coup sûr un barbarisme, cf. remarque au vers 9032. *Mandissiez* (11539) n'est pas un impératif, mais un imparfait du subjonctif, avec valeur de potentiel de politesse; de même *venissons* (2970) n'est pas un indicatif, mais un subjonctif. *Estut* (13058) et *esta* (12616) ne sont pas en « alternance »; la première forme est un parfait, la seconde un présent, le tout très régulier. La forme *le chaucent* pour *le chacent* que présenterait le vers 6763 est bien douteuse; il y a sans doute faute (de lecture?) pour *l'enchaucent*. Rien ne dit que *li enfe* 4810 soit un pluriel, tout indique au contraire un singulier. Enfin sur le prétendu *coupé* pour *coupe*, cf. la remarque au vers 6576.

authentique, n'est sans doute pas une signature à proprement parler, mais peut très bien sans invraisemblance représenter un renseignement déposé là par un continuateur, qui connaissait, lui, le personnage dont il reprenait l'œuvre pour la terminer. Que pense du problème Miss Taylor? Le nom de Jehan de Flagy ne figure pas dans le ms. de l'Arsenal : peut-être valait-il tout de même la peine de signaler la chose d'un mot dans les notes, à l'usage des lecteurs qui peuvent ne pas être avertis. Cela eût été plus utile que les quelques considérations générales qui ont été réunies pp. XXXII-XXXIV. Et j'en viens maintenant à un point plus grave : toute la place gagnée par les simplifications que je viens de signaler, auxquelles il était possible d'ajouter la suppression des cinq pages du glossaire vraiment peu utiles, aurait pu être consacrée à une étude critique du texte un peu plus poussée ou un peu plus riche en renseignements que celle qui nous est donnée. Les quelque quinze mille vers du *Gerbert* nous ont été conservés par dix-neuf mss, dont on a depuis longtemps reconnu qu'il était impossible de les classer rigoureusement, ni même de les répartir en groupements simples dont les membres eussent des affinités certaines et suffisamment exclusives. Dans ces conditions, il n'y a qu'une méthode d'édition acceptable : choisir un ms., et le reproduire en y touchant le moins possible. C'est le parti qu'a adopté miss Taylor; il est excellent, et, sur ce point, elle a eu parfaitement raison. Cependant, il faut choisir le ms. et donner les raisons de son choix. Or je ne dis pas que l'excellence accordée au ms. de l'Arsenal soit une erreur, mais je n'en sais rien, et je n'ai que peu de moyen de contrôler sa valeur. Miss Taylor fait bon marché des classements de Bonnardot et de Vietor; c'était pour elle une bonne occasion, non pas d'en tenter un nouveau, bien entendu, mais de nous montrer sur quelques exemples précis comment se constitue le groupe *ABCO*, première étape de son choix, et ce qui fait la supériorité de *A* dans ce petit ensemble. *A*, nous dit-on p. XXVI, a été, en particulier, préféré à *B*, parce que *A* avait déjà servi de base à l'édition du *Garin* de miss Vallerie et qu'on obtenait ainsi unité et continuité. Raison qui serait excellente, si page 11 du *Garin*, note 7, il ne nous était pas dit que *A* n'avait été choisi qu'en seconde ligne et parce que *B* avait été retenu, lui, comme base de l'édition critique du *Garin* en préparation. Or il est possible que nous possédions un jour relativement prochain une seconde édition du *Garin* d'après *B*; *Gerbert*, lui, selon toute vraisemblance, ne sera pas réimprimé de longtemps. Ne valait-il pas mieux se décider d'entrée de jeu pour *B*, si vraiment *B* est meilleur ou plus « caractéristique » de son groupe que *A*? Je ne puis m'empêcher de constater par ailleurs que Stengel, qui a tout de même de-ci de-là publié, après un gros travail critique, près de 4.000 vers du *Gerbert*, s'était rapidement décidé pour *B* lui aussi et n'a jamais varié dans son jugement. Il est vrai que cela ne l'engageait pas à grand-chose, étant donné le traitement auquel il soumettait ses textes de base. Je dois cependant à la vérité de dire que la comparaison (rapide) que

j'ai pu établir entre le texte de *A* et celui de *B*, grâce justement aux publications de Stengel ou à la dissertation de Silver, n'assure pas à *B* une supériorité telle sur *A* qu'on ne puisse conserver quelque doute sur la valeur relative des deux témoins. Toutefois il y a un reproche que l'on peut faire à *A* : Bonnardot avait constaté qu'il avait une fâcheuse tendance à amplifier. Miss Taylor, p. XXVI, répond que cela est vrai du *Garin* surtout (16.617 vers dans *A* contre 15.016 dans *B*), mais que le défaut est moins sensible dans *Gerbert*. Cette réponse n'est pas tout à fait pertinente; je ne connais pas le texte du *Garin* offert par *B*; mais pour le *Gerbert*, le cas se présente assez souvent où *A* supprime des vers indispensables au sens, qui sont dans *B* (ainsi que dans la majorité des mss, par conséquent presque à coup sûr authentiques), alors qu'il manifeste naturellement toute indulgence pour ses propres farcissures, la plupart du temps sans intérêt. Il résulte de ce détail que la différence réelle de longueur entre la version *A* et la version *B* doit être plus forte que les chiffres cités ci-dessus pourraient le faire croire[1]. Ceci dit, et en dépit de ces quelques réserves, qui sont de forme et de méthode, plus que de fond, il paraît certain que le texte de *A* du *Gerbert* est un bon texte, et que la transcription que nous en donne miss Taylor nous met en possession d'une version de base excellente.

Cependant, il ne s'agit que d'une version de base, et l'éditeur, qui a eu la bonne fortune, semble-t-il, de disposer en photographies de l'ensemble de la tradition manuscrite se devait de nous renseigner davantage sur cette tradition. Il ne s'agissait pas, bien entendu, d'aligner la totalité des variantes de tous les mss, ni même de consigner un choix systématique de variantes, elles-mêmes recueillies dans un groupe de mss préalablement délimité, mais de nous renseigner, au moins pour les passages essentiels, sur le degré de confiance que nous pouvons accorder à la version *A*. Les sept pages de notes qui figurent à la fin de son travail, pp. 406-412, sont une amorce de ce qu'on aurait aimé trouver, mais une amorce seulement, et bien insuffisante. Il eût été relativement facile d'en augmenter l'importance et la valeur. Et si miss Taylor nous avait ainsi fait part de l'essentiel d'un travail qu'elle n'a pas pu ne pas faire, son édition mériterait vraiment le titre d'édition de *Gerbert de Metz*. Telle qu'elle se présente, ce n'est guère qu'une édition du ms. Arsenal 2983, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Il sera difficile, et péril-

1. Je ne citerai qu'un exemple du procédé. Les vers 14074-14082 de l'édition Taylor sont proprement incompréhensibles (version de *A*). C'est, en effet, que le Gerin du vers 14074 n'est pas le même que celui du vers 14082, et, d'autre part, le sujet du vers 14076 (*a tenu...*) n'est pas Gerin, mais Gerbert. La version de *B*, quoique déjà fautive elle aussi certainement, a toutefois gardé entre 14074 et 14075 cinq vers indispensables au sens, et lit à 14075 *Gerbert* et non *Gerin* : c'est la leçon de la quasi-totalité des mss. Par contre, dans la laisse en cause, *A* ajoute les vers 14017, 14032, 14047, 14151, qui ne sont que chez lui, et dont l'inutilité, ou même la sottise (14045) saute aux yeux.

leux, de l'utiliser pour un travail critique, les noms propres de lieu, en particulier, si importants et si curieux pour les *Lorrains*, en général, y ayant été traités avec le plus profond mépris des réalités auxquelles ils correspondent. Peut-être aurai-je l'occasion de revenir ailleurs sur un aspect de ce problème; on trouvera ci-dessous, remarque au vers 254, un exemple de ce que je veux dire; cf. encore remarque 14337. Mais tout cela n'empêche pas, je le répète, le travail de miss Taylor d'être le fort bien venu.

Le texte lui-même présente un certain nombre de difficultés. Voici quelques notes prises au cours d'une première lecture : 57 point d'interrogation — 106 lire *Teri*, qui est un nom propre, et non *ceri* — 254 Gerbert se rend de Saint-Mihiel (215) à Paris, où il arrivera par Châlons (256) et Lagny (259); les vers 254-255 se présentent ainsi dans l'édition *Passent Baviere, d'Ardenne sont issuz, En la Champagne est Gerbers enbatus*; miss Taylor a bien vu que *Baviere* est absurde, mais elle s'est contentée de signaler en note la variante de *BCO Bialgeu*; la publication de Stengel dans les *Romanische Studien* de 1874 nous apprend que *Beaujeu* est aussi la leçon de *MPX*, mais les mss *DFG*, au moins, ont la leçon *Biaulieu*; c'est le bon texte; il s'agit de Beaulieu-en-Argonne, canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc, qui se trouve en effet au débouché du pays montagneux et boisé sur la plaine de Champagne, entre Saint-Mihiel et Châlons, et qui était le siège d'une abbaye célèbre — 401 sur l'expression, cf. le v. 2051 — 459 La correction de *Begon*, qui figure au moins dans les mss *CEFMOVPX* (je ne saurais indiquer la leçon des autres mss) en *Hatou* (d'après quelle autorité?) est inutile et fausse sans doute le sens. Stengel avait bien compris, qui avait naturellement gardé Begon, et fait rentrer le vers dans l'exclamation de Rigaut. Le sens est : « Les coups que portait Bègue n'étaient rien à côté de ceux du jeune Morant ». — 575 couper *a finer* — 605 vers faux, à moins de scander *dussiez*, cf. 7599 et 14272 — 688 virgule après *prennent* et non pas après *tot* — 727 la forme *maintre* du ms. n'avait pas à être corrigée, elle n'est pas rare, cf. L. Constans, *Troie*, V, p. 18, Bertoni, *Revue des lang. rom.*, 51 (1908), 479-80, Schultz-Gora, *Zts* 37 (1913), 609 — 1032 lire *au tor françois*, et non *antor*, expression bien connue, cf. 10308, où il faut couper *au tor* — 1126 vers faux, corr. sans doute *conmence* — 1159 vers faux — 1840 la forme *veï* semble suspecte — 2478 couper *en sodees*, comprendre « à la solde... » et supprimer la note de la page XXXVIII; de même aux vers 2561, 2573, 3474, 3846, 7004, et 9467 — 2534 la correction est inutile; au lieu de transcrire *vivtage*, il suffisait de lire *viutage*, forme parfaitement normale, bien que Godefroy n'en ait pas d'exemple; même erreur à 4349 où il ne fallait pas lire *vintance*, mais *viutance* — 2612 lire *naïe*, et non *n'aïe*, c'est-à-dire *naive* « naturelle », épithète fréquente de *roche* — 2630 *l'a* et non *la* — 2762 le vers est faux; d'ailleurs *dou adoler* est barbare; on ne peut avoir que *et dou doler* ou bien *de l'adoler* — 2789 virgule et non point — 2832 *toil* « écorce de tilleul », dans

une laisse en *oi*, n'est relevé ni au glossaire ni, semble-t-il, à l'étude de la langue — 3194 *tenaus* est absent du glossaire; je ne connais pas la forme — 3274 virgule après *recroit* qui n'est pas un adj. comme le dit le glossaire, mais un verbe — 3316 *suslent* « en sueur » est excellent, la correction est inutile — 3440 l'addition de *a* derrière *un destrier*, dans les mss *BC*, rend sans doute le sens plus clair, mais surtout elle remet le vers sur ses pieds; elle est donc nécessaire — 3533 *Belloi* « ville non identifiée » à la table des noms propres est une inadvertance; l'expression *mener a besloi* « traiter indignement » est abondamment attestée — 3692 on attendrait *je vi ja...* — 3726 *rencon* est suspect; lire plutôt *rencor*; cf. *vavassors* au vers 3704 de la même laisse — 3731 *au bien matin* était excellent; il est dommage d'avoir fait disparaître l'exemple en corrigeant *bon*; cf. Godefroy, X, 132 c — 3752 on est tenté de voir dans *en .I. roiaume* une faute ancienne pour *en nu* (c'est-à-dire *nul*) *roiaume* — 3893 lire *prisie* pour *prisiee*, et non *prisïé*; le participe est au fém. par accord avec *gent*; de même à 3956 lire *laschie* et non *laschié*, qui fait un vers faux, à 5970 *chargie*, à 8707 *cerchie*, et non *cerchïé*, qui est un barbarisme — 4020 je ne comprends pas la note p. 408 : on dit très bien *escondire auc. ch. a auc.* « refuser quelque chose à quelqu'un » — 4200 vers faux, lire *encor?* — 4283, 4374 vers faux; le cas de 4374 *L'une estoit al riche roi Florent* est curieux; l'une c'est Flandrine; Flandrine et Florent, simples figurants, n'apparaissent que là; or la table des noms propres enregistre : Flandrine, épouse de Florent. Mais s'il y a une correction à faire, on ne peut guère lire que *L'une estoit fille al riche roi Florent* — 4428 peut-être faut-il couper *metez l'a bien* et comprendre « tirez en un bon présage » — 4743 *Oit l'en* pouvait être gardé; en tout cas point d'interrogation à la fin du vers — 4822 *rovente* au fém. est suspect; le second hémistiche paraît corrompu — 4897 *le* atone en tête du vers est peu probable; lire *Ce* sans doute — 4953 *demi* — 5041 couper *l'en presse* — 5057 couper *s'unt* — 5063 *trait* est sans doute une faute d'impression pour *frait* — 5160 *males vis*, cf. ci-dessous 12839 — 5165 point à la fin et virgule à 5167 — 5342-47 *Voit l'ors farsi et cuire et tornoier, Sor .II. estaches molt bien aparillié. Li espoiz fu de fer bien apointiez A .II. viroles et devant et derrier. Il s'abaissa sur le col du destrier Que par l'espol le vost amont sachier*. Le mot *espoiz*, par une étrange méprise, est traduit au glossaire par « pivert »; il fallait prendre dans le Godefroy, non l'art. 2, mais l'art. 3, qui donnait le sens correct de « broche à rôtir ». *Espol*, lui, est glosé par « broche »; mais là encore la glose est le résultat d'une mauvaise interprétation du Godefroy, III, 543, qui traduit par « broche de fileur ». Or une broche de fileur est en réalité la « bobine » qui tourne sur son axe (ou broche), et tel est bien le sens de *espol*. Le texte de *Gerbert* est intéressant, car pour *espol*, *espole*, *espolet*, Godefroy n'a que des exemples tirés de Jean de Garlande; le mot, avec sa valeur de « bobine », est encore bien vivant dans les patois du Nord de la France, et même dans le français technique *époule*. Dans notre texte, *espol* désigne sans

doute la poignée creuse qui tourne sur son axe, et qui sert à manipuler la broche. — 5576 *c'on* et non *con* — 6134 *coutre*, pour *coute*, de *culcitra* est une forme excellente qu'il ne fallait pas corriger. Godefroy et Tobler-Lommatzsch en ont des exemples — 6368 virgule à la fin — 6387 *pardoinst* en un mot, de même 6565 — 6412 *si* est sans doute fautif; on peut à la rigueur lire *t'i* ou *li* ou *si ne*; même cas au vers 6587; on est tenté d'adopter *li*, en se reportant au vers 6700 — 6576 *encoupé*, en un mot (signifie « coupable »), et supprimer *coupé* « péché » au glossaire — 6728 *losene*, lapsus sans doute pour *losenge* — 6776 *ferocier*? — 6835 *deglie* ne peut guère être une forme de *desloiier*, comme il est dit au glossaire (à cause du vers 6841 sans doute); il y a en ancien français un verbe *glier* « glisser », et le vers signifie peut-être : « il brise les mailles du haubert et le lui fait glisser du dos » — 6968 le sens, contrairement à ce qui est dit à la note p. 401, est très clair. Mais le ms. a été mal lu, ainsi que l'on peut s'en rendre compte grâce à la planche publiée en hors-texte. Il faut évidemment lire *mlt me* et non *mlt irie*, ce qui rétablit la mesure et se trouve conforme aux quelques variantes relevées p. 410. Une seconde erreur consiste à avoir coupé *la cort* dans *A* et *la corde* dans *D*, au lieu de *l'acort* et *l'acorde*. Il ne reste plus que l'erreur de *A* qui donne *parti* pour *penai*, que permettent de rétablir *D penai* et *E pena* (ce sont les seules variantes citées). Le vers doit être lu *Molt me penai de l'acort hui matin* « j'ai fait tout ce que j'ai pu ce matin pour arriver à un accord (mais je n'y suis pas parvenu) », ce qui est conforme à la scène rapportée 6549 ss. — 7064 couper *en traient* — 7151 la note p. 410 concernant *chastel* n'est pas claire; *chastel* est ici très probablement pour *chatel* « bien, possession » — 7332 *suier*? Il faut peut-être lire *suié* et voir là un parfait analogique en *-ié* du verbe *suivre*, cf. l'introduction, p. XL; mais la syntaxe reste dure — 7340 couper *qu'ele* — 7524 l'expression habituelle est *par som l'aube*... et non *par sor*... — 7531 *fera* ou *sera* ? — 7599 vers faux, cf. 605 — 7685 virgule, et non point. La phrase qui commence à 7680 ne se termine qu'à 7688 — 7741 couper *m'en tor* — 7788 vers faux — 7898 vers faux, *Orliens* est dissyllabe en anc. fr. — 8069 *parissir* en un mot — 8107 *anuit* en un mot — 8098 cf. la note p. 410 et l'erratum p. 447; cependant si l'on remplace ici *Gerins* par *Tierris*, le vers 8117 devient obscur — 8309 vers faux — 8426 la virgule après *en* — 8490 il fallait garder *granz joie lor est pris*, qui est possible; ou alors, si on corrigeait *est* en *en*, corriger *pris* en *prist* (texte de *CQ*); je sais bien que p. XXXIX de l'introduction, ce *pris*, qui est une correction de l'édition, est considéré comme un exemple de la chute du *t* final; mais des deux autres exemples cités au même endroit, *requis* (4030) est une première personne et *vi* (12462) est situé tout autrement dans le vers — 8766 vers faux — 8890 virgule à la fin, point à 8892 (et non interrogation), supprimer la note à ce vers p. 410; *qui* (8891) signifie ici « même si l'on vous donnait... » — 9032 *chiete*? lire probablement *chiece*, subjonctif picard — 9370 *puis* n'offre pas de sens; *pous* « bouillie » de *B*

(ou à la rigueur *pois* de *OC*) est nécessaire — 9400 *moi*, sans doute faute d'impression pour *mon* — 9404 *escroter*, non pas « mettre en pièces » (au glossaire), mais « dépouiller de son or, de ses garnitures précieuses », comme le montre l'exemple de la *Vie des pères* cité par Godefroy — 9688 malgré la note p. 411, *erras* ne signifie pas « mal agir », mais simplement « se comporter de telle ou telle façon »; c'est le verbe *errer*, *oirre* et non *errer*, *erre* — 9721 le vers est juste en dépit de la note p. 411 — 9735 *corés*, introduit dans le texte à la place de *cors* du ms. sur la foi des mss *BC*, si je comprends bien la note de la page 402, doit être dans l'esprit de l'éditeur une forme de *correcier*, ce qui n'est pas théoriquement impossible : la forme est cependant bien suspecte — 9805 je ne comprends pas la note p. 411 à propos de *vis*; il s'agit d'une forme de *vil* — 9860 se rapporte à ce qui suit, non à ce qui précède, cf. 9742 — 9966 vers faux, lire *enforcier* — 9976 lire sans doute *aïe* pour *aït*, le subjonctif ne s'expliquant pas — 10153 pas de point à la fin — 10308 lire *au tor françois*, cf. 1032 — 10340 vers faux, lire sans doute *vint mie* — 10696 virgule à la fin, et non point — 10736 *aaisement* en un mot — 11052 ponctuer plutôt : point (ou deux points) à la fin; à 11053 mettre entre virgules *de terre n'a plain gant*. Le sens est : « tu prétendais que le roi de France n'avait pas mille combattants, et un petit seigneur qui n'a pas un gant, un pouce de terre, peut en aligner vingt mille, à ce qu'on me dit! » Pour l'ellipse (apparente) du relatif dans ces constructions (tournure bien connue), cf. dans notre texte le vers 11613. Quant à *vavaseres*, il ne désigne pas, comme le veut le glossaire, « un petit fief ». C'est un faux cas sujet, mal construit d'ailleurs, tiré de *vavassor* « petit seigneur »; Godefroy en donne au moins un exemple; il y en a d'autres dans le *Perceval* de Didot, cf. l'éd. de Roach, au lexique — 11055 *antan* en un mot — 11391 vers faux — 12155 il semble qu'il manque ici au moins un vers pour indiquer que les troupes gagnent Tarascon; cf. 12558 ss. pour le retour — 12248 vers faux — 12693 lire *de lé* « de large », et non *d'ele* — 12728 *l'atorneront* — 12837 la virgule après *cointe* et non après *guichet*; *couleïs* n'est pas un subst. comme il est dit au glossaire, mais un adj. se rapportant à *guichet* et qui signifie « qui glisse, qui peut s'escamoter (pour découvrir le crâne) ». *Cointe* se rapportant à une chose, sans être rare, n'est pas très fréquent; il semble avoir ici le sens précis de « ingénieusement combiné » — 12839 lire *malvis*, de *maleficium*, et cf. la note d'A. Thomas, *Mélanges*, p. 137, à propos du vers 438 du *Pèlerinage de Charlemagne*; la forme *males vis* du vers 5160 prouve que le mot n'était plus vivant pour l'auteur — 12992 la lecture *simeniax* est presque certaine, le vers n'en reste pas moins faux — 13518 lire (ou corriger) *al doiz* — 14044 lire sans doute *Cel de Narbonne* — 14337-61 Miss Taylor a ajouté ces vingt-cinq vers empruntés au ms. *C*, et qui racontent la mort de Raimon de Saint-Gilles; elle a eu raison puisque cette mort, indispensable d'ailleurs à la suite de l'action, est mentionnée quelques vers plus bas (14389) par son ms. de base. Mais je

ne comprends pas sa note de la page 404-405. Son addition ne parle pas, en effet, de la mort de Gerin de Tarascon, pourtant aussi nécessaire que celle de Raimon, cf. 14390. La correction est donc insuffisante; il fallait, pour être conséquent, réintroduire également les vers qui racontent la mort de ce Gerin. La publication de Stengel, *Zeitschrift f. franz. Sprache und Lit.*, XXIII (1901), p. 289, montre que la lacune se situe après le vers 14314, à la suite duquel les mss *AB* ont omis quelque cent vingt vers, indispensables au sens, de même qu'ils omettent un peu plus loin les quelques vingt-cinq vers, concernant la mort de Raimon de Saint-Gilles, les seuls que miss Taylor ait réintroduits — 14287 je couperais *de sor*. — En ce qui concerne le glossaire, je me borne à relever, à cause de son intérêt, le mot *telier* 2329, glosé par « talon, extrémité inférieure d'un objet ». Cette glose, qui vient en partie de Godefroy (qui cite notre vers), est erronée. Le mot n'a rien à voir avec le latin *talus, talo*; c'est un dérivé de *telum*, et il devrait figurer à l'article 8624 du Meyer-Lübke, à côté de ses correspondants hispaniques *telero, telera*. Ainsi que le montrent les deux exemples du Godefroy, auxquels on peut ajouter celui que donne Gay, *Glossaire archéologique*, s v° *tellier*, il s'agit d'un terme de la nomenclature de l'arbalète, qui désigne ce qui est généralement appelé l'*arbrier*, c'est-à-dire le fût de l'arbalète, pièce de bois qui présente une rainure où se place la flèche, plus exactement le carreau, et qui sert à assurer sa direction au projectile.

Félix Lecoy.

PÉRIODIQUES

Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, XXIV (1951-1952). Volume unique pour les deux années. — P. 5-81. L. Faraudo de Saint-Germain, *El « Libre de Sent Soví », recetario de cocina catalana medieval.* Traité anonyme composé en 1324, sous le patronage de « *Pere Felip*, écuyer du roi d'Angleterre ». C'est ici la version du ms. Univ. de Valence, 216; celle de Barcelone, plus copieuse, sera publiée en volume à part et constituera une importante contribution à nos connaissances de la cuisine médiévale. Glossaire critique de 150 mots. — P. 83-116. A. M. Badía Margarit, « *Regles per esquivar vocables o mots grossers o pagesívols* », *Unas normas del siglo XV sobre pureza de la lengua catalana*, II, *Fonética del texto.* Étude minutieuse du texte publié au t. XXIII (cf. *Romania*, LXXIII, 129), qui est une remarquable illustration de la récente Grammaire historique de l'auteur. — P. 117-32. P. Aebischer, « *Coussin* » *et* « *oreiller* » *et quelques-uns de leurs synonymes en latin médiéval.* Et dans les langues romanes. Riche moisson de mots tirés de chartes et d'inventaires. L'indistinction que déplore l'auteur (p. ex. entre *capitiale* et *plumacium*) tient à ce que la différence n'est pas dans les objets mais dans l'utilisation qui en est faite, et qui est souvent laissée à l'initiative de l'usager, non du fabriquant. — P. 133-72. J. M. Madurell Marimón, *Algunas antiguas ediciones barcelonesas de libros (1502-1704).* Trente documents d'éditeurs. — P. 173-83. Ana-María Valero, *El lai del « Chievrefueil » de María de Francia.* Étude ingénieuse, et qui me paraît sur deux points décisive, au sujet du message de Tristan. Au vers 54 (*Quant il a paré le bastun, De sun cultel escrit sun nun*), le mot *nun* est précisément *nuns, nons* « message » (< *nuntiu*, traité au cas régime comme *ver* pour *vers, abi* pour *abis* ; cette forme ne gêne pas chez Marie). La branche de coudrier équarrie (v. 52, *Tute quaree la fendi*) devait recevoir un texte sur ses quatre faces : de l'avis de Mlle V. ce devait être le célèbre distique, disposé en quatre hémistiches, *Bele amie | Si est de nus | Ne vus senz mei | Ne jeo senz vus.* Je connais, de la fin du XIIe siècle, un message d'amour comparable, à plus d'un égard, au bâton de Tristan ainsi conçu. Il a été tissé par Gille de la Haie pour Richard du Hommet, chevalier normand, dans deux

cordons de soie. Ces cordons sont conservés aux Archives nationales; ils ont servi, en 1190, à sceller la charte par laquelle Richard Cœur de Lion, son roi, confirme l'époux dans la possession de la dot de Gille. En voici les quatre vers : *Jo sui druerie | Ne me donez mie | Ki nostre amur deseivre | La mort pu* [ist ja receivre ?]. Voir sur ce document la notice de L. Delisle, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XIV, 1853, p. 56-62. — P. 185-99. J. Vernet, *Los conocimientos astronómicos de Ramón Lull*. Démonstration documentée de la médiocrité de ses connaissances en astronomie et astrologie. — P. 201-24. M. de Riquer, *El « escondit » provenzal y su pervivencia en la lírica románica*. Bertran de Born a composé le premier *escondig* pour démentir, auprès de sa dame, les accusations dont il fut l'objet; il affirme son innocence à l'aide de formules comminatoires, qui vont du terrifiant au saugrenu et au burlesque : « si cela est vrai, puissé-je... ». Il a trouvé des imitateurs dans des poètes portugais et catalans, en Pétrarque (*S'i'l dissi mai*). Ainsi naît un genre littéraire. M. de R. en a recensé neuf spécimens, dont il étudie les curieux rapports du XIIe au XVe siècle, et dont un est dû à sa propre découverte (chans. catalan *E*, fol. 32 vo, de la Coll. Aguiló, Palma; texte mutilé au début; str. II : *Seu ho dixo cavall aja cirayre*). Le nouveau texte est publié en appendice, accompagné de deux autres pièces catalanes. — P. 225-32. Isaac R. Molho, *Recuerdos y reminicençias catalanas y aragonesas de Salonica a traverso la historia*. [*Sic*]. Notes historico-anecdotiques d'un savant de langue judéo-espagnole, rédigées dans ce parler. — P. 239-46. B. Garcés Ferrá, *Intervención de las autoridades catalanas en una presa de moros disputada al Reino de Valencia* (*1491*). Cinq lettres catalanes de cette année.

István Frank.

Bulletin bibliographique de la Société internationale Arthurienne, V (1953). — P. 1-66. Bulletins bibliographiques par pays. — P. 67-84. W. A. Nitze, *Arturian problems*. L'origine du nom d'Arthur et l'*Artorius* de Nennius; l'art de Chrétien de Troyes (mon ami Nitze me reproche incidemment, note 14, d'avoir négligé le « clerical background » de Chrétien : je ne me suis pas proposé dans mon introduction à *Erec* d'étudier la genèse des idées et des façons de composer de Chrétien; j'ai voulu donner un texte et le rendre intelligible; c'est tout, et c'était le plus utile et le plus sûr). — P. 85-95. Jean Séguy, *Fragments mutilés* du Roman de Tristan *en prose*. Fragments d'un manuscrit du XIIIe siècle, déjà signalé par Anglade, et qui a dû être dépecé dans la région de Narbonne, pour fournir des chemises aux dossiers d'un notaire de Leucate (Aude) au XVIIe siècle. — P. 99-125. Courrier arthurien : notices nécrologiques : Tom Peete Cross, Jacob Hammer, Adalbert Haemel, Eduard Hartl, Eugen Lerch; Livres annoncés et publications reçues.

M. R.

Estudios de edad media de la corona de Aragón, III (1947-1948). — P. 55-156. J. Ramón Castro, *El matrimonio de Pedro IV de Aragón y María de Navarra*. Plusieurs documents des Archives de Navarre sont transcrits aux p. 121-156. Le doc. I, de 1333 (p. 121-141) renferme d'intéressantes formes aragonaises : *proueyto*, *lures*, *ressemblar*, *entroa tanto que* (« hasta que »), *publicament o escondida*, etc... ; les autres doc., de 1337 et 1338, sont plus castillanisés. — P. 157-192. A. L. Javierre Mur, *El archivo de San Juan de los Panetes de Zaragoza*. On trouve une transcription de deux passages, tirés du Cartulario Magno, écrits en aragonais de 1349, sur ordre de Juan Fernández de Heredia ; signalons *res non menos* qui d'ordinaire se rencontre sous la forme *no res menos*, *cercar* « chercher », *en apres*. — P. 193-241. A. Canellas López, *Una noticia histórica de los reyes de Aragón*. Il est intéressant de voir côte à côte des extraits de la « Noticia histórica de los reyes de Aragón », ms. catalan de la fin du XVe siècle et de la « Crónica de San Juan de la Peña », en aragonais de 1335, utilisée comme modèle. — P. 291-354. R. del Arco, *Referencias a acaecimientos históricos en las datas de documentos aragoneses de los siglos XI y XII*. Voir note 71 un document inédit du milieu du XIe siècle : testament en latin contenant plusieurs mots romans : *toballas* (« toallas »), *plumazos*, *capezales*, *faxallellas*... — P. 484-497. J. Caruana Gómez de Barreda, *Dos relaciones inéditas sobre sucesos de la unión*. Deux récits du XIVe siècle, où se trouvent des restes d'aragonais : *fendo* (gér. de *fer*), *plorando*, *aferes* ; un cas intéressant : la périphrase *ba a tratar* pour exprimer le parfait, qui semble un catalanisme.

Tome IV (1951). — P. 215-319. A. Gutiérrez de Velasco, *Los ingleses en España* (*siglo XIV*). Transcription (p. 228-230) d'un doc. en aragonais du XIVe siècle : *tiengan*, *autepeytos*, *omplidos*, *yes*... ; p. 245, n. 30, autre extrait de 1367 : *nueyt*, *aquexa*, *sopido*... — P. 320-409. R. del Arco, *Los estatutos primitivos de la universidad de Huesca* (*1468-1487*). Nous signalons le doc. transcrit p. 336, intéressant par sa date, 1493, Barcelone ; on n'y trouve plus qu'un seul aragonésisme frappant : la succession *expressament y deliberada*, parallèle à l'ordre catalan, mais fréquente en ancien aragonais. En 1513, Huesca (p. 347), on ne note que « esquellas siquiere *cadiras* », c'est-à-dire « cátedras ». Enfin p. 350, doc. de 1471 avec une dizaine d'aragonésismes.

B. Pottier.

Estudis romànics, publicats a cura de R. Aramon i Serra. Barcelona, Institut d'Estudis Catalans. Vol. I (1947-48). — P. 1-47. M. Coll i Alentorn, *La llegenda d'Olger Cataló i els nou barons*. Ce capitaine gascon qui, selon la légende, aurait donné son nom à la Catalogne, vint de France au début du VIIIe siècle pour combattre les Sarrazins (ou les goths) avec neuf « barons », et mourut au siège d'Ampurias. Deux versions très différentes apparaissent en 1418 et 1438. La source commune supposée n'a pas été retrouvée ; l'auteur pense qu'elle était rédigée en latin, ce qui expliquerait que le

pays d'origine d'Otger ait été transcrit soit *Gascunya*, soit *Güiene* (= Aquitania). M. Coll étudie ensuite les caractères des différentes versions du XVe au XIXe siècle. — P. 49-67. R. Aramon i Serra, *Sobre l'atribució d'*« *Arondeta de ton chantar m'azir* ». Discute et confirme l'attribution à Guillem de Berguedà, dont la poésie daterait de 1181. — P. 69-74. P. Aebischer, *Par quelle voie* bosque *est entré en espagnol*. Les chartes mentionnent saltos, silvas mais jamais une forme *bosque, qui est tardive en espagnol. En catalan, *bosco* se trouve dès le Xe siècle. Mais en Languedoc, M. A. signale *bosco* en 806 et comme toponyme en 875. On suit ainsi la progression de ce mot germanique qui gagne peu à peu les idiomes romans méridionaux. — P. 75-88. S. Galmés, *Ramon Llull no és l'autor del llibre* « *Benedicta tu in mulieribus* ». M. G. apporte des raisons d'ordre stylistique, linguistique et chronologique. — P. 89-129. J. M. de Casacuberta, *Jacint Verdaguer, col·lector de cançons populars*. — P. 131-133. Hortènsia Coromines, *Cat. ant.* llevar de carrera, « *dirimir, solucionar* ». *De carrera* aurait un sens local (« tirer d'un [mauvais] pas ») et non temporel. — P. 135-147. S. Gili i Gaya, *Noves recerques sobre* « *Tirant lo Blanch* ». Note sur les rapports entre « Guillem de Vàroich » (d'après « Guy de Warwick ») et « Tirant » ; celui-là est une première rédaction des 39 premiers chapitres du roman de Martorell. Les deux versions sont supposées du même auteur ; on voit alors comment la langue a évolué entre temps ; *hoc* → *si*, *hauré* → *tindré*, *tro* → *fins*, *membrant* → *recordant*, *diguéssetz* (graphie arch.) → *diguésseu*... — P. 149-151. P. Bohigas. *Nota sobre el* « *Tractat de Cavalleria* » *del Rei Pere III*. Met en parallèle un passage de la seconde « Partida » d'Alfonso el Sabio, la traduction catalane de cette dernière et le « Tractat » qui s'en est inspiré. On peut comparer certaines tournures : *subir ayna en cauallo* (« Partida »), *pujar ayna en cavall* (trad. cat.), *muntar tost en cavall* (« Tractat »). On est à un moment intéressant de l'évolution du catalan (XIVe siècle). — P. 153-158. E. Guiter, *Algunes infiltracions del lèxic occità en el domini lingüístic català*. On trouve en capcirien des mots tels que *cutell*, *tet* au lieu de *ganivet*, *teulat* ; ou encore *canille* pour *eruga* etc... Problème des limites d'aires lexicales modernes. — P. 159-188. R. Aramon i Serra, *Dues cançons populars italianes en un manuscrit català quatrecentista*. Une chanson napolitaine : *Ora may que ffora·n ço*, et une chanson sicilienne : *Adxo visto lo mapamundi*. Étude linguistique, édition et fac-similés. — P. 189-192. S. Gili y Gaya, *Flor de Cavalleria*. Fragment inédit, d'une graphie castillanisée, d'un roman de chevalerie en catalan de la fin du XVIe siècle. Il ne peut être identifié jusqu'à présent (B. N. Madrid, 7811). — P. 193-351. *Recensions*. Au nombre de 75 ; voici les plus importantes : Bassols de Climent, *Sintaxis histórica de la lengua latina* (195, Dolç) ; Asín Palacios, *Contribución a la toponimia árabe de España* (200, Sanchis Guarner) ; García de Diego, *Manual de dialectología española* (205, Sanchis G.) ; Gili y Gaya, *Curso superior de sintaxis española* (220, Badía) ; E. Vallès, « *Pallas* ». *Diccionari català illustrat*... (227, Aramon) ; Guiter,

Étude de linguistique historique du dialecte minorquin (230, Moll); A. Pagès, *Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon* (254, Coll); Bagué, éd. Boades, *Libre de feyts d'armes de Catalunya* (259, Soldevila); *Revue des Langues romanes*, t. LXIX (314, Aramon).

B. Pottier.

Neophilologus. — Signalons d'abord la publication d'une Table des tomes I-XXX établie par W. J. Schuijt : collaborateurs, ouvrages recensés, matières et mots.

T. XXXII (1948). — P. 40-43. A. Vergeest, *Eigennamen in Petrarca's Trionfi*. — P. 103-108. J. Engels, *L'Étymologie de it.* indarno, *afr.* en dar(t). M. E. propose un type latin *in dare calque du grec biblique, sans s'expliquer bien clairement sur l'aspect phonétique de la transcription française. — P. 152-166. B. E. Vidos, *Recherches sur l'histoire et les origines du lexique roman*. Il s'agit surtout de termes de marine : fr. *camagne*, it. *cartello*, fr. *cartel*, fr. *escande*, esp. *gamella*, fr. *gamelle* du latin camella, fr. *marander*, fr. *martinet*, it. *micchio*, fr. *michon*, prov. *mórgon*, fr. *mourgon*, fr. *navisole*, prov. *saouzin*, fr. *sauzin* « olivier », it. *sperone*, fr. *esperon* (de navire), fr. *villatique* « villageois » (emprunt savant au latin). — P. 186. M. Sneyders de Vogel signale, dans l'*Atre périlleux*, un exemple de *mais que* au sens temporel de « après que ».

— XXXIII (1949). — P. 1-13. Marius Valkhoff, *Étymologies néerlandaises*, I. Il s'agit, en effet, d'étymologies romano-néerlandaises, l'emprunt ayant pu se faire dans les deux sens : il y a là une contribution importante à des problèmes très obscurs. — P. 13-23. H. L. A. van Wijk, *L'élément arabe en espagnol*. — P. 51-56. M. I. Gerhardt, *Les premières traductions des Bucoliques* (en italien, espagnol et français). — P. 65-84. C. Minis, *Textkritische Studien über den* Roman d'Eneas. — P. 85-94. B. H. Wind, *Quelques remarques sur la versification du* Tristan *de Thomas*. — P. 129-144. L. Geschiere, *Problèmes étymologiques*. Il s'agit d'étymologies de termes liégeois pour lesquels M. G. propose le plus souvent une origine néerlandaise. — P. 207-209. P. Jonin, *La vengeance chez l'Iseut de Béroul et chez l'Iseut de Thomas*. Que le caractère plus « courtois » de l'œuvre de Thomas ne l'amène pas à ôter du cœur d'Iseut le désir de vengeance contre ceux qui l'ont trahie.

— XXXIV (1950). — P. 65. M. Lot-Borodine, *Le Symbolisme du Graal dans l'*Estoire del Saint-Graal. Le « Graal « signifie » dans notre cycle trinitaire... la révélation aux élus de la future gloire du Royaume ». « L'inlassable quête du saint Vaisseau n'est donc autre chose que la nostalgie médiévale de la *Visio Dei per essentiam*. » Notons que pour Mme L.-B. l'étymologie du *Graal* qui « à tous agrée » est « décriée à tort, car elle donne en fait, une définition exacte de la divinité des manifestations du saint Veissel » ; sur l'interprétation du graal-calice, l'auteur rappelle qu'à chacune de ses apparitions dans l'*Estoire* le Graal est invariablement appelé *escuele*.

— XXXV (1951). — P. 65-72. M. Valkoff, *Étymologies néerlandaises*, II. Mots néerlandais en hispanique. — P. 80-91. Cl. Margueron, *Note sur l'oscillation syllabique dans la poésie italienne du XIIe siècle.* — P. 91-94. H. L. A. van Wijk, *El calco árabe semántico en esp.* « *adelanto* », *port.* « *adiantado* ». Calque de l'arabe *muqaddam* participe de *qaddama* « avancer », passé au sens de « chef de troupe ou de village » (cf. esp. *almocadém*, même sign., qui est un calque formel, *adelantado* « prouesse », qui se rattache à *adelantor* « avancer » est un calque de sens). — P. 163-164. H. L. A. van Wijk, *Origen árabe de esp.* « *acera* ». Le sens est « trottoir », et le mot serait de l'ar. *as-sirāt*, « chemin ». — P. 241-243. K. Sneyders de Vogel Jr., *Gautier de Coincy et le* Roman de Renart. Traces chez Gautier de mots empruntés au Renart : *ermoufle* et *sete* (*Renart*, Martin, VII, 804 et 788) ; ce dernier serait identique au moyen néerlandais *zet* (cf. *bi Cools sete* à côté de *bi Cools herten*, et l'a. fr. *par le cul bieu* à côté de *par le cuer Dieu*).

— XXXVI (1952). — P. 1-10. A. Micha, *Tristan et Cligès*. Cligès non pas *Anti-Tristan*, mais *Tristan* revu et corrigé, dans un sens courtois et relativement moral ; étude sur la morale de Chrétien, de conclusion un peu vague. — P. 75-79. R. Levy, *Le rôle de la* charaierresse *dans le* Roman de la Rose. La charaierresse n'est pas ici une sorcière, faiseuse de *charaies*, mais une femme de mauvaise vie, et le mot se rattacherait à *chair* < caro, mais ce dernier point mériterait encore examen. — P. 114-117. A. Boileau, *Les éléments néerlandais en wallon liégeois*. A propos des études de M. Valkhoff. — P. 185. K. Sneyders de Vogel Jr., « *A mouche mue* ». Conjecture ingénieuse pour expliquer cette expression de Gautier de Coincy, inconnue par ailleurs ; il s'agit d'une femme, d'abord douce, qui est amenée à changer de manière d'être : de *tourterele*, elle devient *fresaie*, et fait tuer son gendre, qu'elle fait ensuite reporter dans son lit, « a mouche mue », ce qu'on a traduit sans façon par « coiement ». M. Sn. de V. croit plus simple de continuer la métamorphose : de *fresaie*, elle devient *mouchet*, c'est-à-dire « épervier mâle », capable d'emporter sa proie ; donc *a mouchet mue* « se change en m. ».

— XXXVII (1953). — P. 83-97. S. P. Uri, *Some remarks on Partonopeus de Blois*, avec une bibliographie chronologique. — P. 116-118. E. Morpurgo, *Dante tra l'Islam e il medio evo*. A propos du *Libro della Scala*, publié par Enrico Cerulli. — P. 135-139. K. Sneyders de Vogel, l'*Unité du* Roman de la Rose, à propos du livre de M. Gunn, *The Miror of Love*, mais avec quelques réserves pour noter les différences entre Jean de Meun et Guillaume de Lorris. — P. 170-173. L. Geschiere, *A propos d'une publication récente sur la* Chanson de Roland. Il s'agit de l'ouvrage de M. Jules Horrent, à qui M. G. ne ménage ni les éloges, ni les réserves : on ne peut se défendre de l'impression que ces additions renouvelées au *pour et contre*, ne résolvent rien, ni même ne font guère avancer les solutions. — P. 234-237. P. F. Ganz, *A barking bird ; notes on a merovingian fragment*. Il s'agit du fragment bien connu écrit dans une marge d'un psautier de Lyon, *Dum*

myhy ambolare... Audivi avem adclatire, etc., ancêtre de tant de « rossignolets ».

M. R.

Revues de langues romanes, LXX (1950). — P. 199-126. A. Pézard, *Vénus et Dante* (suite).

— LXXI (1951). — P. 69-70, R. E. Pike, *Un manuscrit du « Roman de Mandevie » à Venise*. C'est le ms. Franc. App. 45, nº 10494 ; il est daté de 1414.

M. R.

Studia neophilologica, XXIV (1952), 1-2. — P. 1-39. G. Tilander, *« De sa fame ne voit mie (point) », un problème syntaxique du vieux français*. M. T. rassemble d'assez nombreux exemples de constructions du régime direct avec la préposition *de* non seulement dans des propositions négatives, mais aussi dans des positives où la préposition ne peut dépendre du substantif employé comme renforcement de la négation. Il marque que cette construction, qui se trouve dans les négatives après des verbes assez nombreux et divers, ne se trouve dans les positives qu'après un bien plus petit nombre, surtout *veoir*, *oïr*, *esgarder* et plus rarement *regarder*, *escouter*. Quelles que soient les possibilités de comprendre ce *de* comme ayant un sens en quelque manière partitif comme dans *parler de* ou *entendre (dire) de*, M. T. attire l'attention sur la fréquence de cette construction dans le langage cynégétique pour exprimer la connaissance (et non la vue) que l'on peut avoir de la présence d'un gibier, et de fait les exemples sont très fréquents et M. T. en rassemble très utilement un grand nombre, appliqués aux hommes ou aux chiens, et avec les verbes les plus divers : *voir*, *rencontrer*, *assentir*, *avoir*, *suivre*, *escrier*, *rescrier*, *reprendre*. N'est-ce pas la langue de la chasse qui aurait donné à la langue courante l'habitude de la construction *voir de* ou *ne voir point de*. — P. 40-54. Wilhem Giese, *Balkansyntax oder thrakisches Substrat ?* L'auteur rassemble les phénomènes communs ou analogues des syntaxes roumaine, albanaise et bulgare, qui ne sont pas d'ailleurs toujours synchroniques dans les divers domaines. Il peut être commode de les trouver ainsi rapprochés et rassemblés. Mais je vois mal ce que ce travail ajoute aux observations de Sanfeld, ni dans quelle mesure il donne une réponse à l'interrogation formulée dans le livre. — P. 55-58. Raphaël Levy, *La provenance du D intervocalique en judéo-français*. Ce ne serait que le résultat d'une hésitation dans la notation de la continue issue de la dentale intervocalique, et c'est ainsi que *d* ou *ẓ* peuvent se substituer l'un à l'autre (*mazerin-maderin*, *sarrazin-sarradin*).

3. — P. 197-205. R. Ekblom, *L'origine du nom de* Gaule. Discussion avec M. A. Vincent. — P. 206-209. Paul Falk, *In memoriam : Emanuel Walberg*.

— XXV (1953), 1-2. — P. 6-20. Alf Lombard, *Le présent faible des verbes*

roumains du type îngreca, bloca. L'explosive qui termine le radical doit-elle se maintenir ou devenir une affriquée devant l'*e* des formes faibles allongées en *-ez*, *-eazã*. L'affriquée est la règle ancienne, l'explosive maintenue la forme moderne, en vertu de la tendance à l'unité du radical. Cela ne va pas sans hésitation et de même pour toutes les modifications du radical sous l'influence des formes faibles. — P. 21-39. Alf Lombard, *Un groupe d'impératifs abrégés en roumain*. Il s'agit de verbes en *-i* comportant normalement un impératif faible en *-eşte*, ainsi *feri* « protéger », *fereşte*, à la différence des verbes en *-i* de conjugaison forte (*durmi-dormi*), qui ont essentiellement une forme d'impératif fort : *feri-féri*. M. L. en réunit huit exemples qui sont des impératifs d'exhortations rapides : « va vite, passe, prends garde ».

3. — P. 108-140. Hans Nilsson-Ehle, *L'attribut de l'objet en français ; esquisse d'une étude*. Il s'agit de la construction *faire qn. prisonnier*, *élire qn. président*, *rendre qn. heureux*, etc. L'étude ne porte que sur le français contemporain. — P. 141-154. Lars-Owe Svenson, *Quelques faits de phonétique syntactique étudiés dans le patois de Beauvoir-sur-Mer* (*Vendée*). Les parlers du Marais Vendéen sont peu étudiés et cependant méritent de l'être ; on accueillera donc cet article avec reconnaissance.

M. R.

Studier i modern sprakvetenskap, XVIII (1953). — Le volume est présenté en hommage à M. Erik Wellander. — P. 23-64. B. Hasselrot, *Le rôle de la formation diminutive en français*. Statistique historique qui montre le recul des diminutifs et spécialement des diminutifs en *-tt-*, suivie d'une liste de diminutifs modernes et de réflexions sur les causes du recul des diminutifs. — P. 65-66. B. Maler, *Portugais* morno, « *tiède* ». — P. 145-173. O. von Feilitzen, *Bibliography of swedish works on Romance... Philology*, 1949-51.

M. R.

CHRONIQUE

Hilding KJELLMAN, ancien professeur à l'Université de Gothembourg, est décédé à l'âge de 68 ans. Il naquit à Upsal en 1885. Son père, professeur de botanique à l'Université d'Upsal, avait pris part au fameux voyage d'exploration de N. A. E. Nordenskiöld, qui découvrit le passage du Nord-Est (1878-79). Hilding Kjellman fit ses études à l'Université d'Upsal, où il eut comme maîtres Per Adolf Geijer, Erik Staaff et l'ami de son père Carl Wahlund. En 1913, il soutint sa thèse *La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français des origines au XVe siècle* (voir ici même, XLV, 313-14), qui lui valut le titre de docent à l'Université d'Upsal. En sa qualité de docent il continua ses recherches syntactiques, publiant en 1917 sa pénétrante étude sur l'expression *La fièvre lui a pris*, en 1919 *La construction moderne de l'infinitif dit sujet logique en français*, qui se rattache de très près au sujet traité dans sa thèse (voir ici même XLVI, 154-5) et en 1924 *Autresi — aussi — ainsi* (voir ici même LII, 211). Dans *Mots abrégés et tendances d'abréviation en français* (1920), Kjellman a étudié un phénomène intéressant, commun au français et à toutes les langues modernes. — Kjellman a aussi développé une grande activité comme éditeur de textes, et nous lui devons *Les rédactions en prose de l'Ordre de chevalerie* (1920) et *La deuxième collection anglo-normande des miracles de la Sainte Vierge* (1922, voir ici même XLIX, 292-300). L'intérêt de Kjellman se portait aussi à la langue provençale, et il édita en 1922 les poèmes de Raimon-Jordan, *Le troubadour Raimon-Jordan, vicomte de Saint-Antonin* (voir ici même L, 113-117), et en 1920 il publia *Calere au sens de 'il faut' en provençal* (voir ici même XLIX, 142), étude basée surtout sur les données de l'*Atlas linguistique*.

Après avoir été professeur à l'École normale supérieure de Stockholm entre 1919-23, Kjellman fut nommé en 1923 professeur à l'Université de Gothembourg comme successeur de Johan Vising. Comme professeur de faculté Kjellman continua son activité scientifique et nous donna, en 1928, sa riche *Étude sur les termes démonstratifs en provençal* (voir ici même LIV, 543-6) et en 1935 l'édition de *La vie seint Edmund le rei*, poème anglo-normand du XIIe siècle. Dans un ouvrage de vulgarisation écrit en suédois (1927), il ouvrit un peu au grand public les trésors de la littérature proven-

çale du XIXe siècle. — Kjellman, doué d'éminentes qualités représentatives et d'un commerce conciliant et distingué, avait un sens marqué pour l'organisation et les questions pratiques. Il fut vice-recteur de l'Université de Gothembourg entre 1931 et 1935. De 1914 à 1919 il fut secrétaire, de 1929 à 1950 vice-président, et depuis 1950 il était président du Touring Club de Suède. En 1927 il fut nommé arbitre officiel chargé de terminer, par voie de conciliation, les différends professionnels entre patrons et ouvriers. En 1935 il abandonna sa chaire et ses recherches scientifiques, en raison de sa nomination de Gouverneur, d'abord de la province de Halland, puis, en 1943, de la province de Uppland, avec comme résidence le château de sa ville natale d'Upsal. — Kjellman avait une grande capacité de travail, et il ne s'épargnait pas. Jusqu'aux dernières années de sa vie, il jouissait d'un bon physique et d'une santé brillante. Il s'intéressait vivement au sport, et de 1914 à 1930 il fut secrétaire de l'association International Amateur Athletic Federation. Il disait à ses amis qu'après sa retraite il reprendrait ses recherches romanes, mais un an après sa retraite en 1952, il succomba à une crise cardiaque le 17 juillet 1953. — Gunnar TILANDER.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Du *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, M. W. von Wartburg vient de faire paraître la 48e livraison, qui fait partie du tome VII et va de NOBILIS à OCULUS.

— Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques* le 30e fascicule est formé par le tome I du *Répertoire métrique de la poésie des troubadours* par István FRANK; 1953, LII-195 pages. — Le corps de ce volume est fait de tableaux de formules métriques, de lecture plus facile que n'en a été sans doute l'établissement; il faut être reconnaissant, à l'auteur et à la collection, de ce travail compliqué et coûteux, mais aussi très précieux.

— Le volume XLII, des *Romanica Helvetica*, 1953, XII-268 pages, est une étude de M. Maurice Cornu sur *Les Formes surcomposées en français*; l'exposé est classé chronologiquement. Nous espérons en donner prochainement un compte rendu.

— Avec le titre de *Filologia Romanza* vient de se créer, sous la direction de M. Salvatore Battaglia, un nouveau périodique édité par la maison Loescher-Chiantore à Turin et dont nous venons de recevoir le premier fascicule : Année I, fasc. 1, 1954; in-8°, 112 pages.

— Nous avons reçu de M. Ettore Li Gotti l'annonce de la publication, sous sa direction, par le Centre d'Études philologiques et linguistiques de Palerme, d'un *Bollettino* consacré à ces études, dont le tome I est déjà publié, et en même temps d'une collection de textes siciliens des XIVe et XVe siècles, dont deux volumes sont dès maintenant imprimés.

— L'entreprise patronée par l'Union académique internationale, à l'instigation de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie de Belgique, de préparer un supplément au Dictionnaire latin de Du Cange qui serait prolongé jusqu'au XIIe siècle, commence à avoir d'heureux effets en divers pays, tandis que le Comité de l'Union académique inrernationale poursuit ses travaux d'ensemble. C'est ainsi que l'Académie nationale de Pologne a commencé la publication d'un Dictionnaire du latin médiéval de Pologne dont nous venons de recevoir le premier fascicule : *Lexicon mediae et infimae latinitatis Polonotorum*; vol. I, fasc. 1, A-ACTOR; Varsovie, 1953, in-4°, XXVI-139 pages.

— L'Institut de philologie romane de l'Université de Pise a entrepris la publication, sous la direction de M. Silvio Pellegrini, de *Studi Mediolatini e volgari*, édité à Bologne par le libraire Palmaverde; nous en avons reçu le premier volume daté de 1953; in-8°, 237 pages.

— Nous nous hâtons d'annoncer la publication du tome II de la *Chronique des Ducs de Normandie par Benoit*, qui nous parvient au moment où nous achevons ce numéro et qui atteste l'admirable courage et la féconde activité de l'éditrice, Mlle Carin Fahlin; ce volume qui forme le n° 60 de la Bibliotheca Ekmaniana (Upsal, Wiesbaden, La Haye et Genève, Droz) comporte 641 pages et contient avec 2 planches hors texte, les vers 21933-44544 du poème de Benoit. Nos remerciements vont à Mlle Fahlin avec nos souhaits pour l'achèvement de son œuvre. — M. R.

— Des *Anglo-norman Texts* publiés par l'Anglo-norman Society le n° XI est constitué par les *Anglo-norman Political songs* édités par Isabel S. T. ASPIN : Oxford, Blackwell; 1953; XVIII-150 pages — Seize pièces des XIIIe et XIVe siècles publiées avec traduction, notes et glossaire; une planche, observations sur la métrique.

— M. G. Tilander a publié comme tome II de sa collection des *Leges hispanicae medii aevi* :

II. *Los fueros de la Novenera*; Stockholm, 1954; 239 pages. — La Novenera est une région du sud de la Navarre (S.-O. de Pampelune et S.-E. d'Estelle), qui paraît avoir joui de certains priviléges, et dont les *Fueros* ont un caractère archaïque.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Formulae Marculfi; études sur la langue et le style par Alf UDDHOLM; Uppsala, Almquist, 1951; in-8°, 254 pages. — Le formulaire du moine Marculf doit sans doute se dater des environs de 700 et il paraît bien être lié à l'abbaye de Saint-Denis; et ces deux probabilités ajoutent à l'intérêt de ce document, œuvre d'un clerc peu instruit, mais non pas complètement inculte, qui a une certaine pratique et un certain souci de la rédaction épistolaire, écrivain médiocre mais non ignare, et capable de chercher dans

l'emploi des vulgarismes même un moyen d'éclaircir ses formules. Cette constatation n'est pas sans intérêt à la fin du VIIe siècle. — M. R.

J. P. H. Knops, *Études sur la traduction française de la morale à Nicomache d'Aristote par Nicole Oresme*; thèse de Groningue, 1952; in-8°, 132 pages. — La première partie de ce travail est consacrée à la critique minutieuse du texte, des variantes et des notes de l'édition du *Livre des Éthiques* de Nicole Oresme donnée en 1940 par A.-D. Menut, dont, après cet examen, l'exactitude ne paraît pas hors de conteste; la deuxième partie classe méthodiquement les procédés d'Oresme dans la traduction de son modèle latin; la troisième partie, une quarantaine de pages, scrute glose à glose, mais par un examen tout extérieur, le commentaire apporté par Oresme à son texte; en appendice, liste de mots dont Oresme fournit le premier exemple, mais qui sont des décalques savants du latin de son modèle. — M. R.

Guy de Poerck, *La diphtongaison des voyelles fermées du latin, principalement dans le domaine gallo-roman, et la palatalisation de* ū [Extrait de *Romanica Gandensia*, t. I, p. 23-92]. Gand, 1953. Nous signalerons à part, et en dehors du dépouillement que nous ferons de *Romanica Gandensia*, ce mémoire très original et très vigoureux qui est de nature à modifier les opinions communes sur la chronologie et les conditions des innovations romanes pour les voyelles formées du latin. Il s'agit d'une étude de phonologie historique réelle, c'est-à-dire fondée sur l'examen philologique des témoignages et des comparaisons géographiques précises, qui rend à la conscience des parlants et au désir de conserver les différences utiles entre les éléments symétriques d'un système phonétique lié et cohérent leur place dans l'utilisation et la normalisation des possibilités phonétiques; la diphtongaison gallo-romane des longues et la palatalisation de *ū* seraient des moyens d'empêcher sous l'accent, par une variation d'aperture ou un déplacement de point d'articulation, le glissement commencé depuis longtemps, qui risquait d'aboutir à la confusion des voyelles, *ē* et *ī*, *ō* et *ū*. M. de P. n'a pas examiné le cas de diphtongaison des brèves, qui lui paraît échapper à son explication, mais pour laquelle il suggère la possibilité d'un désir analogue de sauvegarder un caractère phonétique consciemment perçu. Nous voyons depuis longtemps une telle conscience et un tel désir dans la disposition inverse de *ie* < *ę* et *ei* < *ė*. Mais il faut examiner de près le mémoire, les réflexions et les suggestions de M. de P. qui mérite excellemment cet examen. L'étude précise qui y est faite des caractères du latin mérovingien et du caractère des graphies, où on n'a voulu trop souvent voir qu'ignorance et incohérence, aboutit à rendre à ces documents une valeur certaine de témoignage. On notera les restrictions que la thèse de M. de P. apporte nécessairement au jeu iné-

luctable de la phonétique mécanique et à l'influence des substrats. — M. R.

Turoldo, *La Canzone di Rolando*, traduzione, introduzione e note a cura di Silvio Pellegrini ; Torino, Unione Tipografico-editrice Torinese, 1953 ; pet. in-8°, 235 pages. — M. P. a voulu dans une traduction, garder le sens et les tours du texte d'Oxford ; fût-ce aux dépens du rythme qu'i s'efforce cependant de conserver ; son introduciion donne une image exacte des probabilités et des incertitudes où nous sommes encore au sujet de la belle *Chanson*, qu'il est pour nous si précieux de voir une fois encore traduite avec tant de respect et d'intelligence et présentée à un public toujours renouvelé avec les préoccupations esthétiques et humaines qui marquent l'Introduction de M. T. — M. R.

Anna Granville Hatcher, *The Old-french poem St. Alexis : a mathematical demonstration* : [Extrait de *Traditio*, VIII (1952), pp. 111-158.] — Étude serrée et précise de la composition de l'*Alexis* ; mais composition n'est pas assez dire : l'auteur de ce travail aboutit à y restituer un plan architectural rigoureux où se retrouvent des égalités symétriques mesurées en strophes ; ainsi à 2 strophes d'exorde répondent 2 strophes de conclusion ; à 56 strophes qui content la vie d'Alexis correspondent 56 strophes pour dire ce qui suivit sa mort, et ces deux récits égaux sont séparés par une strophe consacrée à cette mort ; à l'intérieur de chacun de ces groupes on distingue deux séries de 23 strophes. A la vérité il y a bien, ça et là, des petits ensembles de 5 ou de 8 ou de 10 strophes qui échappent à cette symétrie, sans ruiner l'impression d'un équilibre recherché entre les différentes parties du développement ; mais nous savons bien qu'il est difficile d'obtenir une rigoureuse exactitude dans la vérification de ces constructions mathémathiques entrevues. — M. R.

Baudoin de Gaiffier, *Les sources latines d'un Miracle de Gautier de Coincy* ; [*l'apparition de sainte Léocadie à saint Ildefonse*, extrait des *Analecta bollandiana*, tome LXXI, fasc. 1-2.] Bruxelles, 1953, pp. 100-132. — Nous avons là un indispensable complément à l'édition du Miracle de sainte Léocadie par Mme E. Vilamo-Pentti (cf. *Romania*, LIII, 1927, pp. 495-505) ; M. de G. a dressé l'état des sources diverses utilisées par Gautier et dont la connaissance permet d'expliquer ses difficiles allusions à des saints dont l'abbaye de Saint-Médard de Soissons pouvait posséder les reliques. Il montre encore combien Gautier emprunte à l'histoire de l'abbaye pour développer son miracle, et aussi comment s'expliquent, au moins en partie, les digressions qu'il y insère sur les Juifs et sur les grands qui les protègent. Suivent en appendice des notes et des textes importants à propos des reliques conservées à Saint-Médard de Soissons. — M. R.

ERRATUM

Au t. LXXIV, p. 569, *après la ligne 21, ajouter :*
Speculum, XXVI, 1951 ; XXVII, 1952 (Yves Lefèvre)..... 536

Le Centre de Documentation du Centre national de la Recherche Scientifique publie un Bulletin analytique (partie Philosophie) qui paraît tous les trois mois. Ce documentaire dépouille, signale et résume brièvement tous les articles parus, en France et à l'étranger, tant dans les revues philosophiques que dans les revues spécialisées dans le domaine de la Morale, de l'Esthétique, de l'Histoire des Sciences, de la Linguistique, de la Psychologie et de la Sociologie.

Tous ceux qui s'intéressent aux sciences de l'Homme ont ainsi à leur disposition une bibliographie trimestrielle à la fois signalétique et analytique, complétée par une table annuelle des auteurs et des concepts.

Le Centre de Documentation du C. N. R. S. fournit également la reproduction photographique par micro-films ou sur papier des articles signalés dans le Bulletin, ou de ceux dont la référence bibliographique précise lui est fournie.

	France	*Étranger*
Prix de l'abonnement.....	2.000 fr.	2.500 fr.
Tirage à part de la partie « Sociologie » . . .	800 fr.	1.000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser : 16, rue Pierre-Curie, *Paris* (5e) ; Tél. DANton : 87-20.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Mars 1954.
Dépôt légal 2e trimestre 1954.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6618. — N° d'ordre chez l'éditeur : 297.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1954 en un tome, t. LXXV, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France.. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

Pour paraître prochainement :

Table des manuscrits; Table des collaborateurs; Table des auteurs recensés.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

XLI

IDA-MARIE FRANDON

« ASSASSINS »

ET

« DANSEURS MYSTIQUES »

DANS

Une enquête aux Pays du Levant

de MAURICE BARRÈS

Un volume grand in-8° de 160 pages..... 760 fr.

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

80

MARIO ROQUES

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794)

I. — EREC ET ENIDE

Un volume in-8° de LVII-285 pages..... 800 fr.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

GIRART DE ROUSSILLON

CHANSON DE GESTE

PUBLIÉE PAR W. MARY HACKETT

T. I et II; deux vol. in-8°, 448 pages, ensemble..... 3.200 fr.